

**GENTILSHOMMES  
VERRIERS**

*Une commanderie*

*Un village*

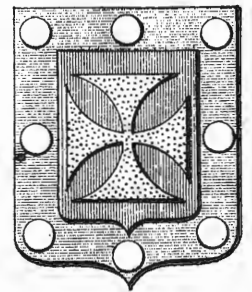
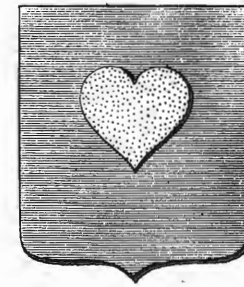
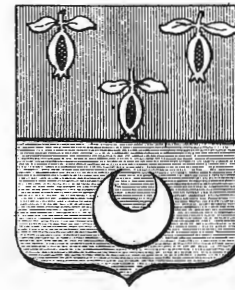
E. de Robert-des-Garils

Dora de Robert-des-Garils

# GENTILSHOMMES VERRIERS

*Une commanderie*

*Un village*



E. de Robert-des-Garils

Dora de Robert-des-Garils

## BIBLIOGRAPHIE

### VERRERIE

- « Histoire de la Verrerie et de l'Émaillerie », Tours 1886, Ed. Garnier.
- « La Verrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours », A. Sauzay, Conservateur du Musée des souverains et des objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance.
- « Verrerie en France, de l'époque gallo-romaine à nos jours », chez Larousse. James Barrelet.
- « L'art du verre chez les Poitevins », M. B. Fillon.
- « Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts, des métiers », Art. Noblesse verrière, Neufchastel, Fauche et Cie, 1765.
- « Le gentilhomme verrier », Elie Berthet.
- « Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France », Art. Noblesse par A. Cheruel.
- « Les Verriers du Languedoc », Saint Quirin (A. de Cazenove), Montp. 1904.

### HISTOIRE GENERALE

- « Histoire du Comté de Foix », Castillon.
- « Histoire de la Révolution française dans le Pays de Foix et dans l'Ariège », Paris 1876, par Paul de Casteras.
- « Historia comitum fuxensium », Bertrand Hélye-Vieillard, Toulouse 1540.
- « Histoire des Comtes de Foix, Béarn et Navarre », Pierre Olhagaraye, Paris 1629.
- « Mémorial historique pays de Foix et diocèse de Pamiers depuis 1490 à 1640 » par J.-J. de Lescazes Foixien, prêtre, Toulouse, Arnaud Colomiez, imprimeur ordinaire du Roi et de l'Université, 1644.
- « Histoire générale de Languedoc ».
- « Histoire du grand Prieuré de Toulouse » de M. A. du Bourg, Toulouse 1883.
- « Etudes historiques sur la province de Languedoc », M. E. Roschach.
- « Histoire de l'Ordre de Saint Louis » par d'Aspect.
- « Lettres du Maréchal de Villars ».
- « Annales de Pamiers » par M. J. de Lahondès.

Tous droits réservés en regard de tout procédé de reproduction intégrale ou partielle (loi du 11 mars 1957 et article 425 et suivants du Code Pénal).

© 1973, Edition de l'auteur  
GABRE — 09290 Le Mas-d'Azil

- « Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, Grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roi, et des anciens barons du Royaume » par le P. Anselme, continuée par de Fourny, revue, corrigée, augmentée par le P. Simplicien et le P. Ange, 3<sup>e</sup> édition, Paris 1730, t. VI et t. VIII.
- « Chroniqueurs du temps des croisades » : Guillaume de Tyr, Bernard le Trésorier, Albert d'Aix, Raoul de Caen, Orderic Vital.
- « Collection de documents relatifs à l'Histoire de France » de Guizot.
- « Manuscrits de Dom Fonteneau », Bibliothèque de Poitiers.
- « Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de la France » du Marquis d'Aubaïs, 1759.
- « Biographie universelle », J. Michaud.
- « Documents historiques et généralités sur le Rouergue » (Barrau).  
Archives de l'Ordre de Saint-Jean au Grand Prieuré de Toulouse.  
Archives de la Commanderie de Gabre.  
Archives départementales de l'Ariège. Fonds de l'Abbaye du Mas-d'Azil (Religionnaires).  
Archives municipales de Foix, Registres des délibérations du Conseil.  
Archives départementales de la Haute-Garonne, Evêché de Rieux, Fonds de l'Ordre de Malte et de la Commanderie de Gabre.  
Archives du Parlement de Toulouse.  
Archives départementales de l'Ariège. Fonds de l'Evêché de Pamiers.  
Livre des « Reconnaissances féodales » de Gabre de 1529.  
Archives départementales de l'Ardèche, du Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Hérault.  
Archives de l'ancien département de la Moselle.

## HISTOIRE RELIGIEUSE

- Mémoires du duc de Rohan.  
Nouvelle encyclopédie théologique par M. l'abbé Migne, 1861, Paris.  
« La France protestante », Haag.  
« Histoire ecclésiastique des Eglises Réformées au Royaume de France » Th. de Bèze, d'après l'édition de 1580 par P. Vesson, Toulouse, 1882.  
« Histoire des Eglises du Désert », Coquerel.  
« Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français ».  
Correspondance Royer-Court, Amsterdam.  
Biographie d'Antoine Court, A. Borel.  
« Histoire des pasteurs du Désert », Napoléon Peyrat.  
« Histoire du Protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le Comté de Foix de 1685 à 1789 », Urbain de Robert-Labarthe.  
« François Rochette et les 3 frères Grenier », O. de Grenier-Fajal.  
« Familles d'Outre-Mer » de du Cange.  
« Mémoires de la vie de François Dusson » par la Troussière, Amsterdam, chez Pierre François 1677.  
« L'Arize », Napoléon Peyrat.

## NOBLESSE

- Nobiliaire universel de France de M. de Saint-Allais Bachelin Deflorenne, Paris.
- Grand Armorial de France. Recueil officiel dressé en vertu de l'Edit de 1696, d'Hozier.
- « Etat présent de la noblesse française », 4<sup>e</sup> éd. Paris 1873, Bachelin Deflorenne.
- « Dom Villevieille », grand ouvrage manuscrit, Bibl. nationale, vol. 76.  
Armorial général de J.-B. Rietstap, 2<sup>e</sup> éd., Gonda van Goor Zonen.  
Bibliothèque nationale, cabinet des titres, pièces originales et Carrés de d'Hozier.  
Bibliothèque nationale, Nobiliaire de Montauban et Auch, t. IV, pays de Foix, fol. 1 425-1 429, Fonds français n° 32 298. Elections de Lomagne, Comenge, Armagnac, Rouergue.  
Catalogue général des gentilshommes de la province de Languedoc, Henry de Caux, 1676.  
Armorial de la Noblesse de Languedoc de Louis de la Roque, Montpellier et Paris, 1860.  
Nobiliaire de Lorraine, Dom Pelletier.  
« Nobiliaire toulousain » d'Alphonse Brémond, Toulouse 1863.  
Traité de la Noblesse et de ses différentes espèces par Gilles André de la Roque, 1678, Estienne Michallet, Paris.  
Bibliothèque nationale, cabinet des titres, Dossier bleu.  
« Jugements sur la Noblesse de Languedoc » par M. de Besons, Généralité de Toulouse, d'Aubaïs.  
« La science du blason et armorial général des familles nobles de l'Europe », Paris 1858, Vicomte de Magny.  
Dictionnaire héraldique de Charles Grandmaison.  
Dictionnaire héraldique de Jacques Chevillard le fils généalogiste in 12 Paris 1723.  
Dictionnaire héraldique de la Noblesse de M. de la Chesnaye-Desbois.  
Archives de M. le Comte de Saint-Saud.  
Nombreux papiers de famille.  
Armorial des principales maisons et familles du royaume, Aubuisson, Paris 1757.

« L'homme ne vit pas dans le Présent, mais vers l'Avenir ou tourné vers le Passé. »

« Sans doute, nous ne pensons qu'avec une partie de notre passé ; mais c'est avec notre passé tout entier que nous désirons, voulons, agissons. Nous sommes une histoire. . . »

Bergson

« Notre vie change complètement, du jour où nous commençons de fréquenter, de comprendre les morts qui sont en nous.

Comptez-les avec soin, n'en oubliez aucun.

Ce sont les vraies richesses de votre vie.

M. Maeterlinck

## AVANT-PROPOS

Nous avons essayé de retracer, dans les pages qu'on va lire, l'histoire de la famille de Robert ; et nous espérons que cette étude intéressera, malgré ses lacunes ou ses défauts, notre nombreuse parenté. Mais ce nous serait un regret qu'elle excitât simplement la curiosité ; nous voudrions plus et mieux que cela : nous souhaiterions qu'elle eût pour effet de resserrer des liens familiaux qui vont se relâchant de plus en plus, conformément à la tendance générale de la société contemporaine. Ces liens, autrefois si solides, grâce au maintien du groupe de famille, qui formait une sorte de tribu, sont devenus aujourd'hui si fragiles, par suite de la désagrégation de ce groupe, qu'ils menacent de se perdre insensiblement avec ce groupe lui-même. Si l'évocation du passé contenue dans ces pages pouvait contribuer à les raffermir un peu, ce serait là pour nous une douce satisfaction et la meilleure récompense de notre peine.

La première partie de ce travail a été conçue principalement au point de vue généalogique. Quant à l'histoire même de la famille de Robert, elle ne pouvait guère s'écrire sans y adjoindre, à titre complémentaire, celle de deux autres familles : les familles de Grenier et de Verbizier. Ces trois familles ont été si intimement unies dans le cours des âges que leur passé est inséparable : c'est un héritage commun, qu'il serait injuste de revendiquer exclusivement pour l'une d'elles. Nous ne voudrions pas attribuer plus d'importance qu'il ne convient à une vague tradition, basée sans doute sur une simple conjecture, d'après laquelle Robert, Grenier et Verbizier n'auraient été à l'origine que trois frères ; mais toujours est-il qu'il y a dans cette légende une marque pour ainsi dire palpable des liens séculaires existant entre ces familles. A défaut de parenté originelle, leurs fréquentes alliances et leur communauté d'intérêts, matériels et moraux, créaient entre elles un rapprochement si étroit qu'elles formaient en effet comme

une seule et même famille. Gentilshommes et verriers, vivant sans cesse côte à côte, ayant les mêmes goûts, les mêmes travaux, les mêmes besoins, les mêmes plaisirs, la même foi, les Robert, les Grenier et les Verbizier ont vécu durant des siècles de la même vie, et leur histoire, encore une fois, est un patrimoine commun.

Ces gentilshommes verriers, dont l'origine est très ancienne<sup>1</sup>, ont habité pendant longtemps la contrée de Gabre, où nous les trouvons établis dès le seizième siècle, et où leurs familles comptent de nos jours encore un certain nombre de représentants. Si de là ils ont rayonné ailleurs, de divers côtés, en vue de l'exercice de leur industrie, Gabre est toujours resté, à partir de cette époque, leur centre commun, leur grand foyer familial. Aussi leur histoire se confond-elle dès lors avec celle de ce village. Nous avons dû par conséquent étudier les événements locaux, auxquels ils furent constamment mêlés, et où leur influence fut même prépondérante. Mais avant d'entreprendre cette étude, qui forme le sujet de notre troisième partie, nous avons consacré la seconde à relever les faits principaux dont Gabre fut le théâtre dans les temps antérieurs, en raison de l'intérêt qui s'attache à ses origines et à sa qualité de siège d'une commanderie de Malte. Abordant ensuite la période moderne, et nous plaçant à un point de vue général et familial tout ensemble, nous avons tâché de marquer le rôle joué à la fois par les gentilshommes verriers, par la commanderie, et par la communauté même de Gabre, dans les destinées de cette localité.

Il nous eût été facile de joindre à cette étude, en appendice, un grand nombre de pièces justificatives, qui sont entre nos mains, et qui auraient doublé ce volume. Les frais d'impression nous en ayant détourné, nous nous sommes contenté d'en insérer quelques-unes dans le cours de notre récit.

Nous ne fermerons pas cet avant-propos sans remercier tous ceux qui ont bien voulu favoriser notre travail de leurs communications :

- Ferdinand des Robert, de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas, correspondant de la Société des Antiquaires de France et de l'Académie de Metz, et son neveu Edmond, appartenant à la famille malgré la variante de la particule *des*, dont le premier nous a fourni les données généalogiques concernant sa branche, et le second a dessiné les gravures illustrant cet ouvrage en même temps qu'il

nous a procuré la majeure partie des renseignements provenant de la Bibliothèque Nationale.

- Félix de Grenier-Latour, qui a mis à notre disposition ses archives familiales contenant un grand nombre de pièces concernant les Robert.
- Le Comte de Saint-Saud du Château de la Valouze dont nous avons pu utiliser de nombreuses notes, mises très obligeamment à notre service.
- Le chanoine Robert, de Pamiers, qui a eu le grand mérite de nous dévoiler la verrerie de « Peyre-Traoucade », près de Mirepoix.
- Monseigneur Carsalade du Pont, dont le renseignement sur les premiers Robert établis dans le Gers, nous a été précieux.

## DEUXIEME AVANT-PROPOS

Le tirage très limité du livre de M. E. de Robert-Garils, n'avait permis de répondre qu'à la demande des seuls souscripteurs.

Nous savions que notre oncle avait continué ses recherches et recueilli des renseignements précieux.

En 1925, il envisageait une deuxième édition et commençait à rédiger en 1927, quand la maladie l'interrompit brutalement.

Nous étant définitivement fixés en Ariège, nous avons songé à poursuivre le travail entrepris. Restant dans l'esprit de l'auteur, nous avons gardé la présentation de l'édition première. Elle a été augmentée de notes nouvelles.

La généalogie de la famille de Robert mise à jour, nous eussions aimé y adjoindre une généalogie des Grenier, grâce à des documents d'archives et papiers de famille.

Nous avons dû y renoncer, les frais d'impression auraient été considérables. Nous nous contenterons de donner un abrégé très succinct, espérant compléter par la suite. Pour ceux que la généalogie des de Verbizier intéresse, je rappelle que nous possédons un tableau dressé par E. de Robert-Garils.

Nous avons longtemps hésité à entreprendre cette tâche à laquelle nous ne nous étions pas préparée, et c'est sur l'insistance de nombreux parents et amis que nous nous sommes mise au travail. Nous avons essayé de présenter l'essentiel et nous espérons ne pas vous décevoir.

## NOTES

1. Leurs familles, dont les origines se perdent dans les ténèbres du Moyen Age, primitivement adonnées au métier des armes, furent décimées et ruinées par les guerres de Saint-Louis. C'est à partir du règne de ce prince qu'elles pratiquèrent l'industrie du verre, avec certains privilèges et sous certaines conditions que l'on connaîtra dans la suite (V. 1<sup>e</sup> PARTIE, Chap. IV et VI). Ceci ne les empêcha pas, au reste, de reprendre à l'occasion la carrière militaire et de continuer la tradition glorieuse des ancêtres : observation qui s'applique, non exclusivement mais plus particulièrement, à une branche de la famille de Robert transplantée du midi de la France dans le nord-est sous le règne de Louis XIV, branche qui délaissa la verrerie à cette époque et a fourni depuis lors à l'armée des officiers distingués. (Voir 7<sup>e</sup> Génér., Art. XIV).

## PREMIÈRE PARTIE

## LA FAMILLE DE ROBERT



## CHAPITRE I

### **Le Nom de Robert ; Familles diverses.**

Le nom de Robert, assez répandu, non seulement en France mais encore à l'étranger, et connu à la fois comme prénom et comme nom de famille, se rencontre souvent dans l'histoire de notre pays. Le Père Anselme parle, dès la période mérovingienne, d'un « Robert, père de Sainte Angadrisme », qui fut, au septième siècle, « garde du scel du roi Clotaire III, comme il s'apprend de la vie de S. Ansbert, évêque de Rouen, écrite par Angradus ou Aigradus, religieux Benedictin »<sup>1</sup>. Il mentionne encore, au onzième siècle, « Robert, Queux de France », qui « souscrivit avec les Grands Officiers de la Couronne, la charte de la fondation du prieuré de Saint Martin des Champs de Paris en 1060 », et qui exerçait encore cette charge en 1065, comme on l'apprend d'un « titre de ce Prieuré »<sup>2</sup>, et « Robert, Senechal de France », apparemment le même que le précédent, qui « signa deux chartes expédiées en faveur de l'abbaye de S. Quentin de Beauvais, et du prieuré de S. Martin des Champs de Paris en 1079 »<sup>3</sup>. Ce nom se rencontre aussi fréquemment, aux diverses époques du Moyen Age, et notamment au temps des Croisades, sous la plume des chroniqueurs contemporains, tels que Guillaume de Tyr et son continuateur Bernard le Trésorier, Albert d'Aix, Raoul de Caen, Orderic Vital et d'autres encore<sup>4</sup>. Du Cange enfin, dans ses *Familles d'outre-mer*<sup>5</sup>, signale dans le même temps un assez grand nombre de personnages du même nom parmi les abbés, les évêques ou les patriarches de l'Orient, les grands-maîtres de l'Ordre des Templiers ou les grands-officiers du royaume de Jérusalem. Mais, bien que notre famille compte vraisemblablement parmi eux, en raison de son ancienne origine, quelqu'un de ses ancêtres, nous ne nous attarderons pas à en faire le relevé, qui serait trop long, et à nous livrer à leur sujet à des suppositions sans fin, soit parce qu'il est quelquefois difficile de distinguer le nom du prénom<sup>6</sup>, soit encore à cause de l'impossibilité d'établir le lien de parenté d'une manière positive.

Vers la fin du douzième siècle et le commencement du quinzième, Dom Villeveille nous présente, dans ses fragments historiques, trois Robert : « huges Robert chevalier », qui voulant revenir sur une donation faite par lui au monastère de St Vivant « lorsque guy chevalier de chef et Adeline sa femme dont il était le gendre s'y firent religieux », et dissuadé de ce dessein « par messires guy Devergy et hugues Demont Saint Jean, ses amis et entre autres Dodon le blanc son frère, ... confirma la ditte donation en 1173 (Arch. du prieuré de St Vivant) » ; « Noble homme pierre de Robert... temoin du testament de madame Anne de Lages veuve de feu noble et puissant seigneur ramon de Castelbajac chevalier le 23 nov. 1412 » ; et « noble seigneur messire bernard de Robert chevalier », dont la fille « Anne... habitant à Castel Sarrazin epousa noble seigneur messire Bernard de Mezamat fils de noble seigneur messire Julien de M. chevalier habitant de la ditte ville de Castelsarrazin en presence de messires jean de Castello, Joseph de peltro martino, et Jean de Crosilas habitants du susdit lieu ses parens par contrat de mariage reçu par jean de fraxinò notaire de Toulouse le 10 déc. 1421 »<sup>7</sup>.

Mais, bien que nous trouvant en présence d'un nom de famille bien déterminé et dans la région habitée par nos ancêtres, quelles que soient les probabilités de parenté, nous ne saurions dire, en l'absence de documents précis et vu la multiplicité des familles homonymes, s'il faut ou non voir là pour la nôtre une ascendance certaine<sup>8</sup>.

Divers harmoniaux ou livres généalogiques, tels que ceux de d'Hozier, de Chevillard, de La Chenaye-Des-Bois, de Saint-Allais, de Rietstap, et d'autres que nous aurons l'occasion de consulter au cours de cette étude, signalent à leur tour beaucoup de Robert disséminés en différents lieux. Leur nombre est si considérable que nous n'en finirions pas si nous voulions les passer tous en revue<sup>9</sup>. Nous nous bornerons donc à donner de leurs familles, répandues aux quatre coins de la France, la liste sommaire dressée par M. Charles Grandmaison dans son *Dictionnaire héraldique*<sup>10</sup>, en accompagnant cette liste de quelques annotations :

« ROBERT - Aunis et Saintonge - *de gueules, à l'agneau pascal d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or* (Pl. I, n° 2)<sup>11</sup>.

ROBERT - Bretagne - *de gueules, à trois coquilles d'argent* (Pl. I, n° 3).

ROBERT - Champagne - *de gueules, à la fasce d'argent accompagnée de trois roses du même* (Pl. I, n° 4)<sup>12</sup>.

ROBERT - Guyenne et Gascogne - *d'azur, à trois fleurs de lys d'argent et une barre d'or brochante* (Pl. V, n° 1)<sup>13</sup>. (Jean de Robert-Laroque).

ROBERT - Ile de France - *d'azur, à trois pattes de griffon d'or* (Pl. I, n° 5)<sup>14</sup>.

ROBERT - Provence - *d'or, au sautoir de sinople, accompagné en chef d'un roc d'échiquier*<sup>15</sup> « de même » (Pl. I, n° 7).

ROBERT DE LEZARDIERES - Poitou - *d'argent, à trois quintaines de gueules* (Pl. I, n° 1)<sup>16</sup>.

ROBERT DE LIGNERAC - Bourgogne - *d'argent, à trois pals de gueules* (Pl. I, n° 8)<sup>17</sup>.

ROBERT DE TERMES - Vivarais - *d'azur, au cœur d'or* (Pl. IV)<sup>18</sup>. (Paul de Robert-Termes).

A cet exposé sommaire, s'appliquant à diverses provinces, et très incomplet d'ailleurs, mais où nous reconnaissons toutefois deux membres de la famille : le quatrième et le dernier, il convient de joindre la nomenclature suivante, puisée dans l'*Armorial* de d'Hozier et spécialement relative à la région du Languedoc, qui a formé de tout temps un centre important pour les Robert en général et le foyer de la famille en particulier. Elle ne comprend pas moins d'une vingtaine de représentants du nom, tous contemporains et vivant vers la fin du dix-septième siècle ou le commencement du dix-huitième, savoir<sup>19</sup> :

P. 155 - Charles de Robert, ancien capitoul - *d'argent à un chesne de sinople, englanté d'or, à un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or, écartelé de gueules à un lion d'or et sur le tout une croix d'or brochante sur le tout* - Blas. col. Lang. n° I, p. 418 (ou 530) (Pl. I, n° 9)<sup>20</sup>.

P. 234 - Jean de Robert Delhom (Généralité de Montauban) - *d'azur à 3 bandes d'or* - Blas. col. Lang. n° I, p. 928 (Pl. I, n° 10).

P. 400 - Jean de Robert s<sup>r</sup> de la Roque (Grenade) - *d'azur à 3 fleurs de lys d'argent posées 2 et 1 et une barre d'or brochante sur le tout* - Blas. col. Lang. n° I, p. 1 085 (Pl. V, n° 1)<sup>21</sup>.

P. 498 - Jean-François de Robert cons<sup>r</sup> du Roy et son lieutenant principal en la judicature de Comenge, siège

- d'Aurignac - *d'argent à un chesne de sinople englanté d'or et un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles d'or* - Blas. col. Lang. n° II, p. 1 881 (Pl. I, n° 11)<sup>22</sup>.
- P. 553 - Michel de Robert s<sup>r</sup> de Biros (Rieux) - *d'azur à un chevron d'argent accompagné de 3 noisettes d'or feuillées de mesme la teste en bas 2 en chef une en pointe et au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent aussi accosté de 2 étoiles d'or* - Blas. col. Lang. n° II, p. 1 938 (Pl. V, n° 2)<sup>23</sup>.
- P. 632 - François Robert procureur au Parlement de Toulouse - *de gueules embrassé à senestre d'or* - Blas. Lang. n° II, p. 2039<sup>24</sup>.
- P. 652 - Jaque Robert m. bourg. du lieu de Lisle - *d'azur à un croissant d'argent* - Blas. col. Lang. n° II, p. 2 071<sup>25</sup>.
- P. 697 - Arnaud Robert bourg. de la ville de Carcassonne - *fascé d'or et de sable à 6 pièces* - Blas. col. Lang. n° II, p. 2 144 (Pl. II, n° 14).
- P. 704 - Vincent Robert bourgeois du lieu de Fonties - *de sable taillé nuagé d'argent* - Blas. col. Lang. n° II, p. (Pl. II, n° 15).
- P. 858 - Pierre de Robert sieur de Campredon (Lavaur) - *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 noisettes avec leurs pellicules de mesme tigées et feuillées aussi d'or, posées 2 en chef 1 en pointe, les queues en haut, et au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles de mesme* (Pl. V, n° 3)<sup>26</sup>.
- P. 859 - Louis de Robert sieur de la Valette (Lavaur) - *de mesme* (Pl. V, n° 3)<sup>27</sup>.
- P. 1 076 - Jean Roubert sieur de Naussac - *d'azur à 2 roues d'or posées en fasce* (Pl. II, n° 16)<sup>28</sup>.
- P. 1 221 - Jean de Robert sieur de Quinot procureur du Roy et de la ville de l'Islejordain - *de sable à un sautoir d'or, cantonné de 4 molettes de mesme* - Blas. col. Lang. n° II, p. 1 629 (Pl. II, n° 17).
- P. 1 304 - Marie de Robert femme de César de Grenier sieur de Sarraute (Pamiers) - *de gueules à l'orle de 7 rocs d'échiquier d'argent* - Blas. col. Lang. n° II, p. 1 730 (Pl. V, n° 4)<sup>29</sup>.
- François Robert (Montpellier) - Lang. n° I, p. 530 (ou 418) (Pl. II, n° 18)<sup>30</sup>.

- Jaque Robert s<sup>r</sup> de Belvèze Cons<sup>r</sup> du Roy, juge en la temporalité de l'archevêché de Narbonne - Lang. n° I, p. 575 (Pl. II, n° 19).
- Charles de Robert s<sup>r</sup> de la Biranne - Lang. n° I, p. 784 (Pl. II, n° 20).
- Pierre Robert chanoine et vicaire général de l'évêque de Nisme - Lang. n° I, p. 829 (Pl. II, n° 21).
- Pierre Robert curé de Loupia (Pl. II, n° 22).

A côté de ces Robert, dont cinq tout au moins font partie de la famille, nous devons en faire figurer un autre - établi en Lorraine ou plus exactement dans les Trois-Evêchés mais originaire du Languedoc par son père - qui en fait partie également, et qui n'est autre qu'un neveu de Robert de Termes, malgré la variante de particule *des* qui le caractérise et au sujet de laquelle une remarque sera faite en temps et lieu dans la suite de ce travail<sup>31</sup>:

- P. 661 - des Robert ayde major de la ville de Montmedy (Lorraine) - *d'or à une bande de sable chargée d'une billette d'or* - Blas. col. Lorr. p. 392<sup>32</sup>. Nicolas des Robert.

Négligeant maintenant, faute d'éléments d'information suffisants, et pour éviter de nous mouvoir dans le champ des hypothèses, de traiter la question des rapports susceptibles d'exister entre les divers Robert précités, nous nous contenterons de relever à part, au chapitre suivant, ceux d'entre eux dont nous connaissons sûrement les attaches avec notre famille. Ils sont, au total, au nombre de sept, et figurent tous à leur rang dans la *Généalogie* ci-jointe.

## NOTES

1. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des Pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du roi, et des anciens barons du royaume...*, par le P. Anselme, augustin déchaussé, continuée par du Fourny, revue, corrigée et augmentée par les soins du P. Ange et du P. Simplicien..., 3<sup>e</sup> édit. Paris, 1730, t. VI, p. 239.

2. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, etc.*, t. VIII, p. 825.

3. *Id.*, t. VI, p. 29.

4. Les chroniques de ces divers auteurs figurent dans la *Collection de documents relatifs à l'Histoire de France*, de Guizot, en 28 ou 29 vol.

5. Ouvrage annoté d'après des documents inédits par M. E.-G. Rey (1869).

6. Ce n'est guère, en effet, que vers le temps des Croisades que se constituèrent les noms de famille, à côté des noms de baptême ou des surnoms seuls usités auparavant.

7. Dom Villevieille : *Trésor généalogique*, Vol. 76, Fr. 31959 (Grand ouvrage manuscrit déposé à la Bibliothèque nationale). M. Edmond des Robert, à qui nous devons ce renseignement avec plusieurs autres, n'a pu faire malheureusement à la Bibliothèque nationale, et dans cet ouvrage en particulier, qu'une consultation hâtive et incomplète.

8. On trouve également signalé, vers la fin du treizième siècle et dans la même région, dans d'Hozier (*Armorial général*), à l'article de *Guiscard*, dans un acte se rapportant aux preuves de noblesse de cette famille, du 26 avril 1284, un « G. de Rotbert », qui y figure comme témoin.

Un autre Rotbert, contemporain du précédent, est encore mentionné par M. A. du Bourg dans son *Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse* (Toulouse 1883), p. 548 : « Raymond Rotbert (templier) », qui figure dans la liste des commandeurs du Bastit (Quercy) et qui exerça sa charge de 1276 à 1280.

Ce dernier auteur rapporte aussi (p. 276) une donation faite en novembre 1170 par « Robert, abbé de Saint Michel de Gaillac ».

9. On en jugera par la simple énumération des pages ou articles les concernant dans le *Grand Armorial général de France* : Recueil officiel dressé en vertu de l'Edit de 1696 (34 volumes de Texte et 35 volumes d'Armoiries) par Charles d'Hozier, Juge d'armes ; énumération tirée de l'*Indicateur* de cet ouvrage : Table alphabétique publiée sous la direction de M. Louis Paris (Paris, 1865, 2 vol.) :

« ROBERT.

Bourb., 411, 412.  
 Bourges, 69, 129, 287, 323, 420.  
 Bourg., I<sup>e</sup> V. 275, 322, 441, 524.  
 Bourg., II<sup>e</sup> V. 43, 241, 534, 564.  
 Bret., I, 183, 253, 279, 313, 640, 819, 830 - II<sup>e</sup> V. 416.  
 Champ., 39, 249, 335.  
 Dauph., 168, 169.  
 Fland., 622.  
 Guy, 301, 801.  
 Lyon., 28, 656, 1 044.  
 Montp.-Mont., 244, 620, 767, 1 033.  
 Paris, I., 79, 113, 162, 167, 173, 515, 823, 837, 874, 890, 917, 942, 1 148, 1 149, 1 169, 1 336.  
 Paris, II., 314, 499, 541, 603, 647, 707, 1 051, 1 120.  
 Paris, III., 222, 324, 416, 451, 472, 485, 486, 489, 511.  
 Paris, IV., 34, 35, 36, 198, 775.  
 Picardie., 864.  
 Poitou, 85, 178, 216, 222, 229, 231, 373, 374, 375, 380, 438, 455, 622, 980, 1 154, 1 176, 1 231, 1 233, 1 237, 1 238, 1 240, 1 244, 1 245, 1 517, 1 518.  
 Provence, I, 222, 223, 409, 666, 776, 808, 933, 945, 947, 1 016, 1 397.  
 Id. II, 369, 543, 696.  
 La Rochelle, 140, 158, 255, 366, 375.

Rouen, 686, 785, 843.

Soissons, 462.

Toul.-Mont., 155, 234, 400, 498, 553, 632, 652, 697, 704, 858, 859, 1 076, 1 221, 1 304.

Tours, 307, 1 069, 1 131, 1 144, 1 192, 1 203, 1 211, 1 528.

Versailles, 231.

ROBERT (le). Montp.-Mont., 24. »

10. Qui forme le tome XIII de la *Nouvelle Encyclopédie théologique* publiée par M. l'abbé Migne en 1861 (J.-P. Migne, éditeur, Paris).

11. Ces armes et les suivantes, que nous avons tâché de représenter, figurent sur des planches distinctes, suivant qu'elles s'appliquent à des Robert connus de nous et rentrant dans notre *Généalogie*, ou à des inconnus, dont quelques-uns, au reste, pourraient se rattacher à la famille à notre insu.

12. Ces armes forment sans doute une simple variante de celles qui sont attribuées à « Robert du Châtelet (de), en Champagne » par le *Nobiliaire universel de France* de M. de Saint-Allais, publié vers le commencement de ce siècle et réédité en 1872-1873 (Bachelin-Deflorenne, Paris) : *de gueules à l'aigle d'argent*.

Saint-Allais (t. IV, pp. 217-221) donne de cette famille, qui, dit-il, « tire son origine du midi de la France, et florissait en Béarn, en Quercy et dans les provinces voisines dès le douzième siècle », une généalogie assez détaillée, applicable à une branche particulière « transplantée en Champagne sous le règne de Henri IV », et que nous croyons devoir reproduire succinctement à cause des rapports possibles et même vraisemblables de cette famille et de la nôtre, originaires l'une et l'autre de la même contrée. (V. *Généal.* et Chap. IV).

I. Joachim de Robert, vivait en Béarn, vers l'an 1450.

II. Jean de Robert, seigneur de la Guitardie, eut pour fils :

III. Adam de Robert, seigneur de Villeneuve etc., qui laissa de Marie de la Balme son épouse :

Jean de Robert

Barthélemy, dont l'article suit

Marguerite de Robert

Marie de Robert.

IV. Barthélemy de Robert, seigneur de la Guitardie etc., alla s'établir en Champagne, vers la fin du seizième siècle. Il épousa, le 3 avril 1603, Susanne d'Hennin-Liétard, dont il eut :

V. Philippe de Robert, sieur de Mondigny etc., qui épousa Claude de Namps de la Grange, dont :

François-Louis, qui suit

Robert de Robert.

VI. François-Louis de Robert, sieur de Mondigny etc., ép. le 18 mai 1671 Marie-Bernardine de Frarin de Courmilly, dont :

Trois fils morts au service, etc.

Charles-Akam, qui suit.

VII. Charles-Akam de Robert du Châtelet, 1<sup>er</sup> du nom, ép. le 14 mars 1712 Jeanne Chaussé des Croisettes-de-la-Neuville, dont :

Charles-Akam, q. s.

Jacques-Maximilien, q. s.

Louis-Henri, q. s.

Jean-Baptiste-Louis, q. s.

Bernardine-Charlotte

N. . . , religieuse.

- VIII. Charles-Akam, 2<sup>e</sup> du nom, épousa Elisabeth-Charlotte Comyn, dont :  
Louis-Auguste-Angélique-Jacques-Charles  
Anne-Andrée-Charlotte, mariée à N... Bourcard de Frontville.
- VIII. Jacques-Maximilien ép. en 1785 Marie-Adélaïde Rousseau de Rimogne, dont :  
Louis-Emmanuel-Maximilien, né au Châtelet le 3 oct. 1786  
Ferdinand.
- VIII. Louis-Henri ép. N... Souhin des Tournelles, dont :  
Une fille, alliée à M. le marquis de Saint-Belin.
- VIII. Jean-Baptiste-Louis ép. Claude-Olive de Failly, dont :  
Louis-François-Maximilien, qui ép. Antoinette-Thérèse Méry-le-Duc-la-Tournelle  
Jean-Charles  
Elise  
Félicie, mar. à N... de Failly-de-Champlin  
N...
- Cette famille, croyons-nous, existe encore de nos jours.

13. C'est ici un membre de la famille (V. Chap. II et *Généal.* 6<sup>e</sup> Génér., Art. XIII).

14. D'Hozier, dans son *Armorial général ou Registres de la noblesse de France* (Paris, 1752), blasonne pareillement les armes de cette famille : « d'azur à trois Pattes de Griffon d'or, posées deux et une », et établit sa généalogie depuis « Antoine Robert annobli par Louis XI au mois de juillet 1481 » (II<sup>e</sup> Partie, Registre III). - Ce même blason est attribué à un Robert de Guyenne par Jacques Chevillard le Fils, généalogiste, dans son *Dictionnaire héraldique* (in-12, Paris, 1723, p. 104). La même page du même ouvrage contient un blason en partie semblable, celui de Robert de Courtoux : d'argent à la fasce dentelée de sable accompagnée de trois roses de gueules, coupé d'AZUR A TROIS PATTES DE GRIFFON D'OR (Pl. I, n<sup>o</sup> 6).

Nous nous abstenons de reproduire la généalogie de cette famille, qui, en tant qu'anoblissement, n'a rien de commun avec la nôtre, dont la noblesse est immémoriale (V. Chap. II et V).

15. L'émail de cette pièce, que M. Grandmaison a omis de faire connaître, est de sinople comme celui du sautoir ; nous l'indiquons entre guillemets. - V. *Biblioth. nat., Cabinet des titres : Pièces originales*, vol. 2 501, dossier 56 173 n<sup>o</sup> 22.

16. D'Hozier attribue également ce blason à un autre Robert : Robert du Castard (*Biblioth. nat., Cabinet des titres : Carrés de d'Hozier*, vol. 542).

17. Il figure pareillement, avec les mêmes armes, dans Chevillard (*ouvr. cit.*, p. 163) et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de M. de La Chenaye-Desbois (2<sup>e</sup> édit. Paris, 1778, t. II, pp. 139-140). Seulement ces deux auteurs le placent dans le Quercy et non en Bourgogne.

L'*Armorial général* de J.-B. Rietstap (2<sup>e</sup> édit. Gouda, G. B. van Goor Zonen, 1834) fait, au sujet de ses armes, par mégarde sans doute, les trois pals d'azur.

Suivant La Chenaye, qui a dressé une généalogie de cette famille, dont nous ferons encore un relevé sommaire, « le nom primitif de cette ancienne noblesse était Mure... Elle remonte à Robert de Mure, qui se rendit si célèbre par ses exploits, que son fils Timard quitta le nom de Mure pour prendre celui de Robert, et d'un nom patronimique il en fit celui de sa famille, sous lequel sa postérité a toujours été connue.

Jean Robert, maître des Requêtes, était, en 1289, un des 12 Conseillers du Parlement sous Philippe le Bel. On croit qu'il eut pour fils :

Gui Robert, premier évêque de Montauban, sous le pape Jean XXII ; et Adhémar Robert, évêque de Lisieux, puis Archevêque de Sens, et Cardinal en 1342, dont le neveu, Pierre Robert, fut doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, Chanoine de Paris, maître des Requêtes, Trésorier des Finances sous Charles VI. »

I. Pierre Robert, Baron de Lignerac (« ancienne Baronnie dans la Marche Limousine »), auquel seulement commence une filiation suivie, et qui vivait sous Charles VII, ép. Marguerite de Cosnac, dont :

II. Charles, qui ép. Philippe de Pelagrue, dame de Puy-Gensac, dont :

III. François, chevalier de l'Ordre du Roi en 1571, décédé en 1613, qui eut de Catherine d'Hautefort, sa seconde femme :

IV. Edme, qui ép. le 24 avril 1597 Gabrielle de Levis, dont :

V. François, qui ép. Marie d'Espinchal, dont :

VI. N..., déc. en janvier 1704, qui ép. Jeanne de Reilhac, dont :

VII. Joseph, Brigadier des armées du Roi en 1702, déc. le 13 mai 1733, qui ép. Marie-Charlotte de Tubières-de-Grimoard-de-Pestel-de-Levis, déc. le 7 mars 1741, dont :

VIII. Charles-Joseph, déc. le 15 décembre 1741, qui ép. le 18 août 1732 Marie-Françoise de Broglie, dont :

IX. Achille-Joseph, qui ép. le 4 mars 1760 Marie-Odetta de Levis-Châteaumorand, déc. en 1766,

IX. et Charles-François-Marie, né le 13 septembre 1737, marié.

Nous ignorons si cette famille existe encore.

18. Il figure avec les mêmes armes dans l'*Armorial* de Rietstap.

En donnant le blason de ce Robert, qui rentre, comme celui de Guyenne et Gascogne, dans notre *Généalogie* (V. Chap. II et *Généal.*, 7<sup>e</sup> Génér., art. XIII), M. Grandmaison a voulu déterminer, croyons-nous, non pas précisément son blason particulier, qui est différent et que nous ferons connaître ailleurs, mais le blason originel de la famille (V. Chap. V).

(Paul) de Robert-Termes, bien que placé ici dans le Vivarais, était originaire du diocèse de Saint-Pons (Hérault), comme on le verra par son jugement de maintenue en la noblesse ci-dessous rapporté (V. Ch. II). - Il y avait, au reste, dans le Vivarais, et dans le diocèse de Viviers, une famille de Robert dont trois représentants, « Saint Ange Robert Dumolard, seigneur de Châteauneuf, Verdun et Roubin, Baillif d'Epée des Comtes de Tournon et Chalancon, Inspecteur des régiments de milice Bourgeoise des pays de Vivarais et de Velay », et ses deux fils « André Robert de Châteauneuf, capitaine d'une compagnie franche de fusiliers, aussi baillif d'Epée etc... », et « Jacques Robert de Châteauneuf, docteur es droits », obtinrent leur maintenue de l'intendant du Languedoc Nicolas de Lamoignon de Bâville le 9 décembre 1717. - Arch. départ. de l'Ardèche : Jugement de maintenue des précédents, n<sup>o</sup> 161 bis.

19. D'Hozier : *Armorial général*, vol. XIV : Toulouse-Montauban, et Blasons coloriés correspondants (*Biblioth. nat.*).

20. Les armoiries figurent encore ici sur des planches distinctes, suivant qu'elles sont ou non applicables à des membres de la famille.

Une pierre commémorative scellée à l'entrée du Pavillon Charpy, Faculté de Médecine de Toulouse, par décision des capitouls de 1686.

Présent : Carolus de Robert. - Cette pierre se trouvait encore vers 1968 sur le mur du Muséum d'Histoire Naturelle, cour d'entrée du théâtre Sorano, mais ne s'y trouve plus en 1972. Elle a été supprimée ou déplacée...

Nous mentionnerons ici que le nobiliaire toulousain, Inventaire général des titres probants de noblesse et de dignités nobiliaires par Alphonse Brémond, tome II, pp. 345-346, signale *huit* Robert capitouls ou conseillers au parlement de 1214 à 1559.

21. Membre de la famille. C'est le même que celui de Guyenne et Gascogne de Grandmaison (V. ci-dessus et 6<sup>e</sup> Génér. Art. XIII).

22. On remarquera le rapport de ces armes avec celles de Charles de Robert, ancien capitoul.

23. Membre de la famille (V. Chap. II et *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. XXIV).

24. Ces armes sont peintes inversement : *d'or embrassé à dextre de gueules* (Pl. I, n° 12).

25. Le croissant est peint : *d'or* (Pl. II, n° 13).

26. Membre de la famille (V. Chap. II et *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. XVIII). Ses armes ne figurent pas dans les Blasons coloriés. On remarquera leur rapport avec celles de Michel de Robert sieur de Biros.

27. Membre de la famille comme le précédent. Ce sont deux frères (V. Chap. II et *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. XIX).

28. Ses armes ne figurent pas non plus dans les Blasons coloriés.

29. Membre de la famille (V. Chap. II et *Généal.* 5<sup>e</sup> Génér. Art. I).

30. Ce Robert-ci et les quatre suivants ont leurs armes peintes dans les Blasons coloriés sans qu'elles soient blasonnées dans le Texte de l'*Armorial*.

31. V. *Généal.* 8 Génér. Art. XII

32. V. Chap. II et *Généal.* 8<sup>e</sup> Génér. Art. XII. Le cachet peint porte une *barre* au lieu d'une *bande* (Pl. V, n° 5). Nous reviendrons sur ce point au chapitre des *Armoiries*.

## CHAPITRE II

### La Famille ; ses Titres.

Des sept Robert signalés ci-dessus comme appartenant à la famille le premier, dont le nom *distinctif*<sup>1</sup> se trouve omis dans le tableau de Grandmaison mais figure dans celui de d'Hozier, est : Jean de Robert-Laroque<sup>2</sup> (V. *Généal.* 6<sup>e</sup> Génér. Art. XIII). Son jugement de maintenue en la noblesse, rendu par Le Pelletier de la Houssaye, intendant de la Généralité de Montauban, est du 30 décembre 1698<sup>3</sup>.

Le second, pour lequel c'est le prénom qui est omis : Paul de Robert-Termes (V. 7<sup>e</sup> Génér. Art. XIII), maintenu par Claude Bazin de Bezons, intendant du Languedoc, le 10 ou le 18 décembre 1670<sup>4</sup>.

Le troisième : Michel de Robert-Biros (V. 7<sup>e</sup> Génér. Art. XXIV), maintenu par Le Pelletier le 12 août 1698<sup>5</sup>.

Le quatrième : Pierre de Robert-Campredon (V. 7<sup>e</sup> Génér. Art. XVIII), maintenu par le même le 20 septembre 1698<sup>6</sup>.

Le cinquième : Louis de Robert-Lavalette, frère du précédent (V. 7<sup>e</sup> Génér. Art. XIX), maintenu par le même jugement.

Le sixième est une femme : Marie de Robert, fille de Raymond de Robert-Betbèze, femme de César de Grenier-Sarraute (V. 5<sup>e</sup> Génér. Art. I).

Le septième dont le prénom est omis par d'Hozier : Nicolas des Robert (V. 8<sup>e</sup> Génér. Art. XII), le fils de l'immigré lorrain déjà mentionné à la fin du chapitre précédent : Jean-François de Robert-Talibert (V. 7<sup>e</sup> Génér. Art. XIV), frère de Paul de Robert-Termes, maintenu en même temps que ce dernier par le jugement précité<sup>7</sup>.

Ces divers représentants de la famille vivaient, disons-nous vers la fin du dix-septième siècle et le commencement du dix-huitième. Il est inutile de nous étendre ici plus longuement sur leur compte, car ils rentrent tous, encore une fois, dans

la *Généalogie* ci-jointe, où l'on trouvera, à leurs noms respectifs, de plus amples détails.

Ce ne sont pas, au reste, les seuls membres de la famille que nous connaissions à cette date, loin de là; car notre arbre généalogique, qui remonte beaucoup plus haut et embrasse une période de près de cinq siècles, comprend, dès le seizième siècle, plusieurs branches, très développées déjà à la fin du dix-septième; de telle sorte que les quelques Robert dénommés ci-dessus ne forment qu'une minime partie de leurs nombreux rameaux.

Voici, entre beaucoup d'autres, ceux qui, à notre connaissance, obtinrent comme les précédents la confirmation de leurs titres à l'occasion de la Vérification *générale* entreprise en 1666 et continuée durant plus d'un demi-siècle :

- Paul et Pierre de Robert-Boscapel, frères Charles de Robert-Laroque fils de Paul, et Jacques de Robert-Fraissinet, leur neveu (V. 5<sup>e</sup> Génér. Art. V, VI et VII), maintenus par Bezons le 4 ou le 10 décembre 1670<sup>9</sup>.

- Jacob de Robert-Bartaragna (V. 8<sup>e</sup> Génér. Art. VII), maintenu par Le Pelletier le 22 août 1698<sup>10</sup>.

- François de Robert-Saint-Polit et Annet de Robert-Lasserre, dits frères par erreur (V. 5<sup>e</sup> Génér. Art. II et 6<sup>e</sup> Génér. Art. II), maintenus par le même le 7 décembre 1698<sup>11</sup>.

- Alexandre de Robert-Labourdasse, Louis de Robert-Lagrange, Jacques de Robert-Laroque, fils de Vital et frères de Jean de Robert-Laroque (V. 6<sup>e</sup> Génér. Art. XIII); maintenus avec ce dernier par le même jugement du 30 décembre 1698.

- Jean-Baptiste de Robert-Lanauze (V. 6<sup>e</sup> Génér. Art. XIII), frère des précédents, maintenu par Le Gendre, intendant de la Généralité de Montauban, 1<sup>er</sup> avril 1702.

- Jean de Robert-Lanoguière (V. 7<sup>e</sup> Génér. Art. XI), maintenu le 26 novembre 1699<sup>12</sup> par Le Pelletier.

Nous pourrions joindre encore à ceux-là :

- Jean de Robert-Montauriol, fils de Biros (V. 8<sup>e</sup> Génér. Art. XXI), car le « Nobiliaire toulousain » signale parmi les maintenues de 1698 de Le Pelletier, celle d'une Robert-Montauriol (sans prénom).

Plusieurs autres virent leurs titres soumis à la même vérification, pour lesquels nous n'avons pas trouvé de maintenue. C'est ainsi que Vital de Robert et son fils aîné François de Robert-Lalauze (V. 6<sup>e</sup> Génér. Art. XIII) furent gratifiés d'un

jugement de condamnation, l'un le 1<sup>er</sup> juin 1666 et l'autre à une date qui nous échappe, sans avoir pu obtenir que nous sachions, de jugement rectificatif subséquent<sup>13</sup>, (alors que les cinq fils de Vital que nous venons de citer, eurent leur maintenue); Jean de Robert-Lapeirière (V. 5<sup>e</sup> Génér. Art. IV) eut un jugement pareil, rendu contre lui le 20 janvier 1668<sup>14</sup>; Abraham de Robert (V. 6<sup>e</sup> Génér. Art. IX) fut assigné devant Bezons le 24 août suivant, assignation dont nous ignorons les suites<sup>15</sup>; Jacob de Robert-Garils (V. 6<sup>e</sup> Génér. Art. IV) fit vers la fin de la même année sa Production à Montpellier<sup>16</sup>, devant Alexandre de Belleguise, subdélégué de l'Intendant, comme il appert à la fois d'un acte notarié<sup>17</sup> et des archives familiales<sup>18</sup>, sans que nous en connaissions le résultat; que Baltazard de Robert-Saint-Palavy (V. 7<sup>e</sup> Génér. Art. XXIII) eut un jugement de défaut rendu contre lui le 29 avril 1700, suivant la Production faite par lui, en tant qu'opposant à ce jugement: Production qui, au demeurant, renfermait entre autres pièces une maintenue particulière du Marquis de Montpezat, du 22 juillet 1676, en faveur de son père Lajeuzan et de son oncle Elie (V. 6<sup>e</sup> Génér. Art. XIV<sup>19</sup> et 5<sup>e</sup> Génér. Art. XIV).

A ces Robert, qui rentrent tous dans la *Généalogie*, il faut en ajouter deux autres: « Jean de Robert, cadet des Verriers », du « diocèse d'Allet », maintenu le 7 oct. 1669<sup>20</sup> « comme noble avant avoir travaillé aux Verrières » et « Jean de Robert, sieur de Segalla et de Causse (V. 5<sup>e</sup> Génér. Art. X), natif de la Bruguière, diocèse de Castres »<sup>21</sup>, « capitaine au régiment royal »<sup>22</sup> dont les titres furent confirmés en mars 1670, le 7 suivant d'Aubaïs, le 17, date la plus probable, suivant le Catalogue de Caux et une troisième Note des Archives départementales de l'Hérault<sup>23</sup>. La maintenue de ce dernier donne lieu à une remarque au sujet de la confirmation de ses titres. De quels titres? De ses lettres d'anoblissement. Lettres toutes récentes, de « septembre 1665 ». Voilà qui est curieux: un capitaine reniant la vieille noblesse de sa famille pour s'épargner sans doute les soucis d'une procédure ou pour plaire au roi et obtenir ses faveurs. Il faut avec cela, des armoiries nouvelles et compliquées. Les voici, d'après le « Certificat du héraut d'armes »: une croix d'or, accompagnée au 1 et 4 d'argent au chêne de sinople fruité d'or au chef d'argent, chargé d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles d'or qui est de Robert au 2 et 3 de gueule au lion d'or, qui est de Balbaria.

Le timbre d'assier orné d'or, le bourlé et les lambrequins d'or, d'argent, de gueules, d'azur et de sinople, les supports

deux lions d'or lampassés de gueules, posés sur une terrasse de sinople, cimier un bras armé d'argent tenant une espée du même, la garde d'or.

Communiqué par A. de Cazenove (Saint-Quirin), « ce ne sont guère là les armoiries de la famille ! » C'est nous qui soulignons.

## NOTES

1. V. *Généal.* note 17.

2. Ou *la Roque*. Les noms dans la composition desquels entre l'article, tels que celui-ci et d'autres comme la Valette, la Bastide, la Prade, la Bessède, la Serre, etc., peuvent s'écrire indifféremment en deux mots ou en un seul. Nous adopterons habituellement la seconde forme.

3. Biblioth. nat. Cabin. des tit. *Pièces originales*, Vol. 2501, Dossier 56 173 et Biblioth. nat. Manuscrits, Nobiliaire de Montauban et d'Auch, élection de Lomagne, t. III, fol. 903, fonds français n° 32 297. - Nous pourrions relever ce jugement de Le Pelletier, que nous avons entre les mains, à titre de modèle de maintenue; si nous ne le faisons pas, c'est pour éviter un double emploi, car nous en relèverons tout à l'heure un pareil, rendu par le même commissaire royal.

4. Biblioth. nat. Cabin. des tit. *Nouveau d'Hozier*, Carton 138, Dossier 6 623. - Une double remarque est ici nécessaire, relativement au nom et à la date. En ce qui regarde le nom, on le trouve, pour sa seconde partie, écrit indifféremment soit en un seul mot : *Delterme*, soit en deux : *del Terme* et *de Terme* ou *Termes*; et quant à la date, elle demeure pour nous incertaine, la copie du jugement déposée à la Bibliothèque nationale et transcrite ci-après portant à la fois le 10 et le 18 : le 10 au bas de l'acte et en tête le 18. Une *Note* des Archives départementales de l'Hérault : C. 1828 et le *Catalogue général des gentilshommes de la province de Languedoc dont les titres de noblesse ont été remis devant Monsieur de Bezons* d'Henry de Caux (Pezenas, Jean Martel, 1676), catalogue dressé au moment de cette vérification et mentionnant le jugement à deux reprises (pp. 66 et 81) donnent la dernière date, qui est la plus probable, comme prise plus près des sources; et la première se trouve à la fois dans les *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France* du marquis d'Aubaïs (Paris 1759, t. II, p. 250), dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc*, de Louis de la Roque (Montpellier et Paris 1860, t. I, p. 427), et dans le *Nobiliaire toulousain* d'Alphonse Brémont (Toulouse 1863, t. II, p. 345).

Voici ce jugement - c'est, disons-nous, une copie, en tête de laquelle il y a une omission concernant le nom et la qualité de Bezons, que nous avons cru devoir rétablir, sinon en entier du moins partiellement, entre parenthèses :

« Du 18 déc. 1670

Copié sur une expedition en papier delivrée en 1703

(Claude Bazin seigneur de Bezons, intendant de Justice Police et Finance de la province de Languedoc)

Entre Nobles Paul de Robert sieur del Terme et Jean François de Robert sieur de Talibert frères, du diocèse de St Pons, demandeurs par requête en retractement du jugement par nous rendu le premier octobre mil six cent soixante huit et à ce qu'ils soient maintenus en leur qualité de nobles d'une part et le procureur du Roi en la commission et M<sup>e</sup> Alexandre Belleguise chargé par sa Majesté de la poursuite et de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse en la Province de Languedoc d'autre

Vu ladite Requête avec notre Ordonnance au pied par laquelle les suppliants sont reçus à produire de nouveau

Jugement par nous rendu le premier octobre mil six cent soixante huit par lequel lesdits Robert sont déclarés usurpateurs du titre de noblesse et condamnés à trois cents livres d'amende chacun

La Declaration de sa Majesté et l'arrêt de son Conseil des 24<sup>e</sup> déc. 1661 et 24<sup>e</sup> mai 1667

La Procuracy par eux faite à M<sup>e</sup> Jean Lajasse Procureur pour se présenter et soutenir leurs qualités de nobles

Généalogie et armes desdits Robert

Testament de noble Pierre de Robert sieur de Terme par lequel il institue ses héritiers nobles Paul et Jean François de Robert ses enfans en date du 20 oct. 1666

Mariage dudit Pierre de Robert fils de feu noble Jaques de Robert avec demoiselle Marguerite de Riols en date du 9 mai 1633

Mariage de noble Jaques de Robert fils de feu noble Sebastien de Robert avec demoiselle Marie de Jacques en date du 1<sup>er</sup> mai 1598

Mariage de noble Sebastien de Robert avec demoiselle Françoise de Landrette en date du 25 novembre 1555

Transaction passée entre ledit noble Sebastien de Robert, Guillaume et Antoine Robert, frères, à raison de la succession des biens de noble Germain de Robert leur père, décédé ab intestat en date du 11 avril 1562.

Jugement de declaration de noblesse par nous rendu le 4 déc. 1670 en faveur de nobles Paul de Robert, Pierre de Robert, sieurs de Boscapel, frères, et autres de la famille; dans le vu duquel il est fait mention du testament de noble Amiel de Robert, par lequel il institue héritiers nobles Jean, Gaillard, Bertrand et Germain Robert ses enfans en date du 30 déc. 1542

Invantaires et continuations des deffendeurs

Contredits dudit Belleguise

Conclusions du Procureur du Roi en la commission

Où le rapport du sieur Bernard commissaire à ce député

Tout considéré

Nous intendant susdit par jugement souverain et en dernier ressort à l'avis des officiers par nous pris au nombre de l'Ordonnance, retractant notre précédent jugement dudit jour premier octobre 1668 avons déclaré et déclarons ledit Paul de Robert sieur de Terme et Jean François de Robert sieur de Talibert avoir satisfait à la déclaration de sa Majesté et arrêt de son Conseil et en ce faisant justifié de leur qualité de noble, ordonné et ordonnons que tant eux que leur postérité née et à naître en légitime mariage jouiront des privilèges de noblesse tant et



si longtemps qu'ils vivront noblement et ne feront actes dérogeans à noblesse et à cet effet il en sera fait mention dans le catalogue des nobles de la Province de Languedoc

Fait à Montpellier le 10 déc. 1670

Bazin signé à l'original.

Extrait de son original estant dans les archives du domaine du Roi de la Province de Languedoc, près la Cour des Comptes Aides et Finances de Montpellier et collationé par nous soussigné garde des archives  
Ce 10 nov. 1703

(Signé) Dardelet »

Il convient d'observer que ce jugement de maintenue mentionne un jugement négatif antérieur. Cela tient à ce que les gentilshommes verriers, tous protestants et persécutés comme tels, étaient souvent, sur ce chapitre comme sur beaucoup d'autres, victimes d'injustices de la part des agents du pouvoir qui leur suscitaient des difficultés ou les condamnaient comme usurpateurs de noblesse, quitte à annuler ensuite la condamnation par un jugement rectificatif ; on en verra plusieurs exemples dans la suite.

5. Arch. départ. de Tarn-et-Garonne : *Pays de Foix*, Art. 301 t Bibl. Nat., Manuscrits, Nobiliaire de Montauban et Auch, t. IV, *Pays de Foix*, fol. 1421 et 1422, Fonds français n° 32 298. - La Production de Biros renfermait un jugement de messire Jean-François de Trémolet de Bucelly, marquis de Montpezat, lieutenant-général des armées du roi en Languedoc, capitaine-viguier et gouverneur de Sommières (Gard), en date du 7 septembre 1675, qui le déclare « noble et issu de noble race, et ordonne qu'il sera mis au catalogue de ceux qui ont droit de jouir des privilèges et immunités accordées aux gentilshommes exerçant l'art de verrerie ».

Les gentilshommes verriers jouissaient, en effet, autrefois de certains privilèges attachés à leur industrie, privilèges dont le gouverneur de Sommières était le conservateur-né. Et comme leur industrie même était basée sur leur noblesse (V. Chap. IV et VI), leur maintenue de privilèges donnait lieu de sa part à des maintenues *particulières* de noblesse différant des maintenues générales en ce que en plus des privilèges de noblesse maintenus à tous les nobles, et aux verriers eux-mêmes en tant que nobles, elles maintiennent en même temps ces derniers dans les privilèges et immunités ou concessions à eux accordés par les rois de France, en tant que verriers.

Voici, à titre de spécimen de ces sortes de maintenues, à la place de celle d'un Robert, qu'il nous a été impossible de nous procurer dans son intégralité, celle d'un Verbizier, obtenue le 12 octobre 1753 :

« (Parchemin)

(Cachet de la Généralité de Montauban)

François-Raymond-Joseph de Narbonne-Pelet Vicomte de Narbonne Lieutenant Général des Armées du Roy Capitaine Viguiier et Gouverneur des Ville Château et Viguerie de Sommières juge Conservateur des privilèges des Sieurs Gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie en la province de Languedoc, Comté de Foix Haute et Basse Guienne et entier ressort de la Cour de Parlement de Toulouse Commissaire général né, vérificateur de leurs titres de Noblesse

Veul l'ordonnance par nous rendue le quatorze septembre 1751, portant la Convocation d'une assemblée générale de tous les Sieurs Gentilshommes exerçant led. Art de Verrerie dans nôtre département à la diligence de Noble de Sarrat et pour remettre leurs titres de Noblesse et être par nous procédé à la vérification d'iceux, la Comparution faite

devant nous par Noble Pierre de Verbisier sieur de Coustaut habitant du pas de la Mandre Jurisdiction de Ste Croix Diocèse de Rieux, la production par luy fournie des titres de sa famille pour être jugés, Concistant premièrement en un Jugement rendu par M. le Marquis de Montpezat cy devant Viguiier et Gouverneur des Ville Château et Viguerie de Sommières du septième juillet mil six cens soixante seize par lequel Jacques de Verbizier Sieur du Sablon est déclaré Noble et dans lequel Jacques de Verbizier Sieur du Pot de Leu est cité en qualité de Noble étant de la même famille, le Contract de Mariage de Noble Jacques de Verbizier du dix septembre 1738 par lequel il est prouvé qu'il est fils dud. Noble Jacques de Verbizier Sieur du Sablon, Le Testament de Noble Jacques de Verbisier sieur du Pot de Leu cité dans le susd. Jugement du vingt sixième Janvier mil sept cens vingt cinq dans lequel il est justifié que ledit Pierre de Verbizier produisant est son fils, les Conclusions du Procureur du Roy en ladite Viguerie de Sommières et Ouy les Sieurs de Montauriol et de l'Eschard Sindics en la Comté de Foix.

Nousdit Viguiier et Gouverneur de l'avis des Gradués par nous appelés au désir de l'ordonnance Avons dit et déclaré les titres dud. Pierre de Verbizier bons et valables et icelluy être véritablement Noble et sorti de Noble race et lignée et Comme tel l'avons maintenu et gardé pour ce qui nous concerne aux droits et prérogatives et prééminences de Noblesse pour en jouir luy et ses descendants tant qu'ils vivront Noblement, ensemble des privilèges et concessions accordés aux Sieurs Gentilshommes exerçant l'art et science de Verrerie et autres qui leur ont été donnés par nos Roys faisant deffences à toutes personnes de à celuy donner aucun trouble ny empêchement à peine de mille livres d'amende, ayant led. Sieur de Verbizier retiré les susd. titres.

Donné à Sommières le Douze Octobre mil Sept Cent Cinquante trois  
Le V. De Narbonne Pelet (V. Pl. XII, n° 3)  
Par mondit Seigneur

Niel secrétaire. » - *Papiers de famille*

de M. Numa de Verbizier-Pot-de-Leu (V. *Général*. 11<sup>e</sup> Génér. Art XIX), qui a bien voulu nous communiquer cette pièce.

6. Arch. départ. de Tarn-et-Gar. : *Lomagne*, et Bibl. nat. Manuscrits : Nobiliaire de Montauban et d'Auch, t. IV, élection de Comeng, fol. 1 205, 1 206, fonds français n° 32 298.

7. Ce jugement fut confirmé dans la suite, pour les descendants de Talibert fixés en Lorraine et en Champagne, par les intendants de ces provinces : à Metz le 19 juillet 1740 par M. de Creil, et à Châlons le 4 octobre 1749 par M. Caze de la Bove. - *Papiers de famille*.

8. Commencée en 1666 à l'instigation de Colbert et suspendue en 1674 à cause des guerres, cette vérification de titres fut reprise en 1696 et se continua encore au siècle suivant.

9. Le 4 suivant la mention de cette maintenue renfermée dans le premier jugement précité, dans d'Aubaïs, de la Roque et Brémond ; et le 10, date la plus vraisemblable, suivant le *Catalogue* de Caux (p. 36) et une nouvelle *Note* des Arch. départ. de l'Hérault : C. 1828, qui, pour le dire en passant, modifient le nom de *Fraissinet* en celui de *Faisonet*.

10. Il nous a paru bon de relever encore ce jugement de maintenue, qui diffère du précédent d'une part par l'établissement de la filiation, fait en sens inverse et suivant une autre formule, d'autre part par l'absence de la mention relative à un jugement négatif antérieur, et qui forme ainsi, comme nous le disions tout à l'heure, un modèle nouveau des documents de ce genre.

Nous avons cru également utile de placer sous les yeux du lecteur, à titre de spécimen, l'Inventaire de la production faite en vue du Jugement à obtenir :

« Pays de Foix - Art. 388

Produisant

Jacob de Robert sieur de Bartaragna

25 juillet 1690 :

Contract de mariage de Noble Jacob de Robert sieur de Bartaragna fils de Noble François de Robert sieur de Laprade et de feue damoiselle Françoise de Grenier passé pardevant Paul Grillon notaire royal de La Bastide de Sérou.

26 mai 1673 :

Inventaire fait après le décès de Jacob de Robert sieur des Garils habitant des Bordes à la réquisition de Nobles François, Jean et Clovis de Robert ses fils pardevant Paul Anglade notaire royal du Mas d'Azil.

28 août 1659 :

Contract de mariage de Noble François de Robert fils de Noble Jacob sieur des Garils et de feue damoiselle Peyronne Dupeyrat avec Damoiselle Françoise de Granier passé pardevant Dupias notaire royal des Bordes.

29 mars et jours suivants 1646 :

Inventaire fait après le décès de Noble François de Robert capitaine à la requête de Jacob de Robert sieur de Garils son fils faisant pour et au nom de Noble Pierre de Robert et de damoiselle Gabrielle de Robert ses frères au préalable interrogée Damoiselle Peyronne de Robert veuve dudit Robert capitaine.

15 octobre 1628 :

Transaction passée entre Noble Jacob de Robert et Damoiselle Peyronne de Peyrat mariés à l'avis entr'autres de Noble François de Robert sieur de Garils père dudit Jacob d'une part et Noble Pierre de Peyrat père et beau-père pardevant Dupias notaire royal et expédiée par Anglade notaire des Bordes.

10 décembre 1596 :

Contract de mariage de Noble François de Robert fils de Noble Raymond de Robert et de Damoiselle Marguerite de Grenier habitant du lieu de Garils avec Damoiselle Roze de Montporcet passé pardevant François Alciat notaire royal de Labastide de Séron.

10 aoust 1561 :

Contract de mariage de Noble Raymond de Robert de la paroisse de Gabre avec damoiselle Marguerite de Granier passé pardevant Alciat dont la minute est produite.

30 juillet 1559 :

Contract de mariage de Noble Catherine Robert, fille à Noble Bertrand de Robert et de Noble Jeanne Astelles habitant quand vivait de Garils assistée de Noble Jeanne Astelles sa mère, de Jean, Raymond et Guillaume Robert ses frères avec Joseph de Nat passé pardevant Alciat notaire de Labastide. »

Arch. départ. de Tarn-et-Garonne.

(Cachet de la Généralité de Montauban)

« Félix le Pelletier chevalier seigneur de la houssaye con<sup>er</sup> du Roy en ses conseils M<sup>e</sup> des requetes ordinaire de son hostel, Intendant de justice police et finance en la generalite de Montauban

Entre Charles de la cour de Beauval chargé de l'exécution de la Declaration du Roy du quatre septembre mil six cent quatre vingt seize contre les Usurpateurs du titre de Noblesse demandeur aux fins de l'arrest du conseil rendu led. jour pour l'exécution de lad. Declaration suivant l'exploit d'assignaon donnée en consequence ce vingt quatre fevrier mil six cent quatre vingt dix huit d'une part.

Et Noble Jacob de Robert sieur de Bartaragna deffendeur d'autre part

Veule lesd. Declaration du Roy, arrest du conseil et exploit d'assignaon. Contrat de Mariage de Noble Catherine Robert avec Joseph de Nat par lequel il paroist qu'elle estoit fille de Bertrand Robert qualifié Noble et de Noble Jeanne Adcelles et que Raymond Robert estoit son frere passé pardevant notaire le trente juillet mil cinq cent cinquante neuf. Contrat de Mariage dud. Raymond Robert qualifié Noble avec demoiselle Marguerite Granier passé pardevant notaire le dix aoust mil cinq cent soixante un. Autre Contrat de Mariage de François de Robert avec demoiselle Rose de Montpourcet dans lequel il est qualifié Noble et fils dud. Noble Raymond de Robert et de lad. Marguerite de Granier passé pardevant notaire le dix decembre mil cinq cent quatre vingt seize. Transaction passée pardevant notaire le quinze octobre mil six cent vingt huit Entre Jacob Robert qualifié Noble et demoiselle Peyronne de Peyrat sa femme d'une part et Noble Pierre de Peyrat pere de lad. Peyronne d'autre part laquelle il paroist que led. Jacob Robert estoit fils dud. François. Inventaire fait a la requete dud. Jacob de Robert des effets dud. Noble François de Robert son pere du vingt neuf mars et autres jours suivants de l'année mil six cent quarente six. Contrat de Mariage de François de Robert qualifié Noble avec demoiselle Françoise de Grenier par lequel il paroist qu'il estoit fils dud. Noble Jacob de Robert et de lad. demoiselle Peyronne de Peyrat passé pardevant notaire le vingt huit aoust mil six cent cinquante neuf. Inventaire fait des effets dud. Jacob de Robert a la requete dud. Noble François de Robert et de ses frères du vingt six may mil six cent soixante treize. Contrat de Mariage de Jacob de Robert sieur de Bartaragna produisant avec Damoiselle Jeanne de Granier dans lequel il est qualifié Noble et fils dud. Noble François de Robert et demoiselle Françoise de Granier passé pardevant Paul Grillon notaire de la bastide de Seron le vingt cinq juillet mil six cent quatre vingt dix. Inventaire de production faite pardevant Nous des titres et pieces cy dessus. Consentement du procur. dud. de la cour de Beauval a la decharge de lad. assignation. Conclusions du procur. du Roy, Tout considere

Nous Intendant et commissaire susd. avons maintenu et gardé led. Jacob de Robert sieur de Bartaragna en la qualité de Noble, Ordonnons qu'il jouira ensemble ses successeurs Enfans et posterité nait et a naistre en legitime mariage de tous les privileges honneurs et exemptions dont jouissent les gentilshommes du Royaume tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte derogeant, Faisons deffences aud. de la cour de Beauval et tous autres de les y troubler a peine de cinq cents livres d'amande et de tous dépens dommages et interets, et en consequence que led. Jacob de Robert sera compris dans l'Estat qui sera par Nous envoyé à sa Majesté pour y avoir égard en faisant le Catalogue des veritables nobles de la province. Fait a Montauban le vingt deux aoust mil six cent quatre vingt dix huit.

Le Pelletier de la Houssaye (V. Pl. XII, n° 5)

Par Monseigneur  
Olivier

Le vingt quatrieme aoust 1698 par moi premier huissier audiancier sousigné siniffié à M<sup>e</sup> Merigot procureur de M<sup>e</sup> Charles Lacour de Beau-

val Et luy ay baillé coppie en parlant au sieur Vernhie son commis dans son bureau

Reynal. » - *Papiers de famille*.

11. *Papiers de famille* et Bibli. nat. Manuscrits : Nobiliaire de Montauban et Auch, t. IV, *Pays de Foix*, folio 1441-1444, Fonds français n° 32.298.

12. Cette date, figurant au dos de l'Inventaire de la Production de Lanoguière (Arch. départ. de Tarn-et-Gar. : *Comenge*, 2<sup>e</sup> rolle, Art. 305) est reportée en sept. (même jour) par le *Nobiliaire toulousain*, qui applique en outre la maintenue au père, « la Bastide », aussi bien qu'au fils, « la Noguière ».

13. Biblioth. nat., etc. « *Ordonnance du 30 décembre 1698* » : Mainte-nue de Jean de Robert-Laroque et frères, mentionnant ces condamnations.

14. *Papiers de famille*.

15. *Idem*.

16. Nous espérons trouver dans les archives de cette ville, qui fut, avant Montauban, le siège de notre Vérification de titres, les documents y relatifs ; mais la presque totalité de ces documents, brûlés à la Révolution, a disparu.

17. Acte retenu aux Bordes le 3 décembre par M<sup>e</sup> Anglade, notaire du Mas.

18. On voit, dans ces *Papiers de famille*, que la Production même de Garils servit plus tard à son petit-fils Bartaragna devant Le Pelletier. Les pièces qui la composent, en effet, portent au dos, indépendamment de la désignation de l'acte, une double suscription avec des lettres de marque diverses correspondant aux deux procédures ; d'abord :

« Pour Noble Jacob de Robert Contre M<sup>e</sup> Alexandre de Belleguise et le procur. du Roi en la Comion », puis : « Pour Noble Jacob de Robert sieur de Bartaragna ».

19. Arch. départ. de Tarn-et-Gar. : *Villefranche*, Art. 245.

Voilà tout ce que nous avons pu découvrir, concernant la famille, sur cette fameuse recherche de noblesse de Louis XIV, qui, soit dit ici en passant, loin d'être toujours guidée par le souci de maintenir pur un corps de la nation, fut trop souvent l'occasion d'injustices et de fa-veurs, ainsi que s'en plaint l'intendant du Languedoc lui-même, Lamoignon de Bâville (*Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc*), cité par M. E. Roschach dans ses *Etudes historiques sur la province de Lan-guedoc* (t. XIII, p. 694 de l'*Histoire générale de Languedoc*, par Devic et Vaissette, Toulouse, Edouard Privat, éditeur, 1877).

Saint-Palavy fut finalement maintenu le 18 décembre 1700 par Le Gendre, intendant de la Généralité de Montauban ; Bibl. Nat., Manus-crits, Nobiliaire de Montauban et d'Auch, t. III, Election de Villefran-che de Rouergue, folio 395-397, Fonds français n° 32 296.

20. Henry de Caux : *ouvr. cit.*, p. 567 et archives de l'Hérault 1828.

21. Id. *ibidem*, p. 36.

22. Marquis d'Aubaïs : *ouvr. cit.*, t. III, p. 16.

23. C. 1828.

### CHAPITRE III

## Sa Généalogie.

Cette généalogie, dont quelques éléments figurent déjà dans les ouvrages précités du marquis d'Aubaïs et de Louis de la Roque<sup>1</sup>, embrasse une période de quatre siècles. La filiation y est marquée, d'une génération à l'autre, par un numérotage de correspondance permettant de suivre facilement l'ascendance ou la descendance pour chaque branche de la famille. Nous aurions aimé néanmoins la représenter en un tableau synoptique ; mai son développement considérable ne nous l'a pas permis.

Les deux premiers représentants « connus » : Amiel et Nico-las, frères, étaient originaires de Revel où le père était fixé dès la première moitié du quinzième siècle. La première ver-rierie particulière des fils était située dans le diocèse de La-vaur, à Rieutort, paroisse de Couffinhal. Cet établissement semble avoir été géré d'abord par Nicolas, qui le vend ensuite à Amiel pour retourner chez son père à Revel. Par la suite, Amiel, tout en gardant ces biens affermés en 1476 à un bour-geois de Lautrec, quitte à son tour quelques temps après la verrerie, et va rejoindre son frère.

« En 1476, Fortanier Daure, de Lautrec, seigneur de Lamo-the et de Vénac, lieutenant de Jean de Foix reconnaît tenir certains biens situés dans le diocèse de Lavaur, de Noble Ame-lius de Robert « veyrierio » de Revel. Ces biens sont situés dans la paroisse de Saint-André de Coffinal, au lieu dit Rieu-tort, ou la Verrière, près du ruisseau de Rieutort, biens acquis de Nicolas de Robert de Revel »<sup>2</sup>.

Nous connaissions Amiel, dont la descendance a été établie dans la 1<sup>e</sup> édition 1899. Nous n'avons que cette donnée sur Nicolas, mais elle nous suffit pour nous faire voir en lui un frère d'Amiel. Les descendants, tous nés vers la fin du quin-zième siècle ou le commencement du seizième sont les quatre fils d'Amiel : Jean, Gaillard, Bertrand, Germain et les fils de

Nicolas : François, Jean, Pierre, autre Jean. Un seul du groupe, un autre nommé Jean, est d'une génération après, c'est un fils du dernier Jean et un neveu des autres.

Ce groupe de verriers, à cause de la dispersion inhérente à leur industrie, a couvert de ses établissements pendant quatre siècles, du quinzième au dix-neuvième, tout le sud-ouest de la France.

Essaimant sans cesse, ils ont pris toutes les directions, mais leurs centres principaux ont été après Revel, les quartiers de la Montagne Noire et du Comté de Foix, d'où ils ont rayonné de tous côtés : Haut et Bas Languedoc, Haute et Basse Guyenne, Quercy, Rouergue, Armagnac et Lomagne et le long de la chaîne des Pyrénées : Comté de Foix, Couserans et Comminge<sup>3</sup>.

Revenons à nos deux « verriers » de Revel ; que firent-ils là, revenus de Rieutort ? Il est vraisemblable qu'ils travaillèrent encore à la verrerie paternelle, placée soit à Revel même, soit à ses abords<sup>4</sup>.

Mais leur séjour n'y fut pas long : Nicolas et Amiel se séparent, sans doute après la mort de leur père.

Nicolas va fonder dans le diocèse de Mirepoix la verrerie de Peyre-Traoucado<sup>5</sup>, la plus ancienne de la région, qui aura bientôt sa filiale des Garils.

Amiel s'en retourne dans son ancien quartier, non à Rieutort même que nous ne trouvons plus mentionné mais à Arfons (toujours dans le diocèse de Lavaur), où il fonde de son côté la verrerie de ce nom, la plus ancienne et la plus célèbre de cette contrée avec Moussans, située sur le versant occidental de la Montagne Noire, alors que Moussans est sur le versant oriental, et dans le diocèse de Saint-Pons, sur les confins du Tarn et de l'Hérault.

Quatre verreries originelles se sont maintenues longtemps en faisant abstraction des deux premières (Revel et Rieutort).

Ce sont celles de :

- ARFONS et MOUSSANS qui eurent de nombreuses filiales dans la Montagne Noire ;

- PEYRE-TRAUCADE, GAJA-LA-SELVE, les GARILS et GABRE qui en eurent pareillement dans les Pyrénées.

Bien que nous plaçant ici au point de vue uniquement généalogique, nous ne mentionnons guère les deux autres famil-

les verrières Grenier et Verbizier ; il est constant que ces familles et la nôtre se sont suivies généralement partout dans leurs pérégrinations, et qu'elles ont travaillé toujours ensemble dans leurs établissements successifs.

Encore une observation que nous croyons utile, avant d'entreprendre la généalogie : des centres verriers, remontant à la même date que les nôtres, et primitivement mal connus de nous, mériteraient de faire l'objet d'un travail spécial.

Grâce à la consultation de nombreuses notes, et en particulier celles de M. le Comte de Saint-Saud, nous avons eu la certitude de l'existence de vraies « colonies » en Armagnac, Guyenne, Périgord, Quercy, Rouergue... .

N'y en a-t-il pas eu en Poitou, Saintonge ? puisque nous avons retrouvé un verrier Robert à Maillezais (Vendée). Voir chapitre IV.

On trouvera à la fin de la Généalogie quelques noms de diverses « branches » implantées en des lieux différents.

## PREMIERE GENERATION

N.<sup>6</sup> de Robert<sup>7</sup> dont :

- Amiel de Robert q. s. I
- Nicolas de Robert q. s. II

## DEUXIEME GENERATION

I. Amiel de Robert<sup>8</sup> ép. vers la fin du quinzième siècle  
Heleine Jacquette, dont :

- Jean q. s. I
- Gaillard
- Bertrand q. s. II
- Germain q. s. III

II. Nicolas de Robert ép., vers la même date que son frère,  
N., dont :

- François q. s. IV
- Jean I q. s. V
- Pierre<sup>9</sup>
- Jean II q. s. VI

## TROISIEME GENERATION

I. Jean de Robert<sup>10</sup> ép. le 25 mars 1541 Peyronne d'Escach,  
dont :

- Bertrand
- Jean q. s. I
- Jean-Etienne q. s. II
- Arnaud q. s. III
- François

II. Bertrand de Robert<sup>11</sup> ép. Jeanne Atisselles, dont :  
Raymond q. s. IV  
Jean q. s. V

Guillaume<sup>12</sup>

Catherine, mariée à Joseph de Nat le 30 juillet 1559<sup>13</sup>

III. Germain de Robert<sup>14</sup> ép. N., dont :

- Sébastien q. s. VI
- Guillaume q. s. VII
- Antoine

IV. François de Robert<sup>15</sup> ép. N., dont :

- Sicard
- Pierre q. s. VIII

V. Jean I de Robert ép. Isabeau Escaraguel, dont :

- Pierre q. s. IX
- Catherine
- Françoise

VI. Jean II de Robert, écuyer, ép. Marie de Grenier, dont :

- François q. s. X
- Géraud q. s. XI
- Jean q. s. XII

## QUATRIEME GENERATION

I. Jean de Robert<sup>16</sup> ép. le 1<sup>er</sup> janvier 1596 Marguerite de Boéry, dont :

- Raymond de Robert-Betbèze<sup>17</sup> q. s. I
- François de Robert-Saint-Polit q. s. II
- Jérémie
- Sansom de Robert-Campas q. s. III
- Marguerite, mariée à Raymond de Sarda
- Jeanne, mariée à Bernard Gauzence
- Peyronne, mariée à François de Robert-Garils

II. Jean-Etienne de Robert<sup>18</sup> ép. Antoinette d'Allégret, dont :  
Madeleine, mariée à Jean-Raymond Baurés

III. Arnaud de Robert<sup>19</sup> ép. N., dont :

- Jean de Robert-Lapeirière (ou Lapeyrère) q. s. IV
- Charles de Robert q. s. V
- Paul de Robert-Boscapel q. s. VI

Pierre de Robert-Boscapel q. s. VII  
Isabeau, mar. à Jean de Grenier-Raisin le 11 février 1653  
à Moussans

IV. Raymond de Robert ép. le 10 août 1561<sup>20</sup> Marguerite de  
Grenier, fille de Naudet, d'Arbas en Comminges, dont :  
François de Robert-Garils q. s. VIII  
Cécile de Robert mariée à Jean Cayrol

V. Jean de Robert « capdet », capitaine du « lieu de Gabre »,  
épousa :

1°) en 1560 Jeanne de Grenier, dont :  
Jean de Robert

2°) le 20 avril 1603 Suzanne de Labarthe<sup>21</sup> de Lectoure,  
dont :  
Giles

VI. Sébastien de Robert ép. le 25 novembre 1559 Françoise  
de Landrette, dont :

Jacques q. s. IX

Le premier jugement de maintenue porte 1555 (V. chap. II).

VII. Guillaume<sup>22</sup> de Robert ép. Suzanne de Cabaniël (ou Ca-  
bibel), dont :

Jean

Gabrilie mariée à Guillaume de Grenier<sup>23</sup>

Françoise mariée à Balthazar La Roche de Lagarde-Mire-  
poix

VIII. Pierre de Robert ép. N., dont :

Georges q. s. X

Louis q.s. XI

IX. Pierre de Robert<sup>24</sup>, capitaine d'Arfons, ép. Louise d'Im-  
bert de Valcroze, dont :

Abel de Robert-Combesignières q.s. XII

Abel de Robert-Talibert

Suzanne

Ester

Marie ép. Abel de Coulom (famille verrière)

X. François de Robert<sup>25</sup> ép. le 9 juin 1558 Catherine de Pin-  
garelle, dont :

Jean q.s. XIII

XI. Géraud de Robert<sup>26</sup>, écuyer, ép. le 8 sept. 1558 Judith de  
Bardet, dont :

Daniel q. s. XIV

XII. Jean de Robert<sup>27</sup> ép. Catherine de Casteras, dont :

Sicard q.s. XV

Pontaut

#### CINQUIÈME GÉNÉRATION

I. Raymond de Robert-Betbèze<sup>28</sup> ép. N., dont :

Marie, mariée à César de Grenier-Sarraute

II. François de Robert-Saint-Polit<sup>29</sup> ép. le 13 août 1625 Jean-  
ne de Grenier, dont :

Jean de Robert-Lasrives (?)<sup>30</sup>

Pierre de Robert-Labessède q.s. I

III. Samson de Robert-Campas<sup>31</sup> ép. le 24 septembre 1646  
Françoise de Cortade, dont :

Paul

Jeanne

Judith, mariée à Jean Bertrand

Jean

IV. Jean de Robert-Lapeirière<sup>32</sup> (ou Lapeyrère) ép. Marie de  
Grenier, dont :

Annet de Robert-Lasserre q.s. II

Anne, mariée à Vincent de Traversier de Latour en 1667

Marguerite, mariée à Andrieu Domenc en 1674

V. Charles de Robert<sup>33</sup> ép. le 16 juillet 1634 Anne de Robert,  
dont :

Jacques de Robert-Fraissinet (alias Faisonnet) q. s. II bis

VI. Paul de Robert-Boscapel<sup>34</sup> ép. le 9 janvier 1631 Marie de  
Riols<sup>35</sup>, dont :

Charles de Robert-Laroque q. s. III

VII. Pierre de Robert-Boscapel<sup>36</sup> ép. le 16 octobre 1652 Isa-  
beau Rolland.

VIII. François de Robert-Garils<sup>37</sup>, capitaine, épousa :

1°) le 10 décembre 1596<sup>38</sup> Rose de Montpourcet, dont :

Jacob de Robert-Garils q. s. IV

Pierre de Robert-Lahille q. s. V

Gabrielle

2°) Peyronne de Robert

IX. Jacques de Robert ép. le 1<sup>er</sup> mai 1598 Marie de Jacques, dont :

Pierre de Robert-Termes q. s. VI

Nathanaël de Robert-Cantalauze q. s. VII

X. Georges de Robert ép. le 7 novembre 1587 Diane de Bardin, dont :

Jean de Robrt-Ségalla, capitaine au régiment royal

Sébastien q. s. VIII

Diane

Déc. le 20 mars 1620.

XI. Louis de Robert d'Arfons<sup>39</sup> ép. le 28 août 1594 Marie de Robert, dont :

Abraham de Robert q. s. IX

Etienne de Robert-Combal q. s. X

Guillaume de Robert-Campaurel q. s. XI

XII. Abel de Robert-Combesignières<sup>40</sup> épousa :

1°) le 25 décembre 1613 Marguerite de Rolland, dont :

Jacques de Robert-Larouquette q. s. XII

Jean de Robert-Talibert

Pierre de Robert-Lassaigne

Isabeau, mariée à Pierre Vayssière le 4 juillet 1654

2°) le 13 août 1635 Berthe Cormouls, dont :

Sylvain de Robert-Pratviel

Anne, mariée à Etienne de Bertin<sup>41</sup> le 7 juin 1689

Marthe, mariée à Jacques de Citon en 1691

Marion, mariée à Pierre Pailhous en 1682

Esther, mariée à Abel de Colom le 9 juin 1685

XIII. Jean de Robert<sup>42</sup> ép. le 31 décembre 1596 Marie d'Alrieu, dont :

Vital q. s. XIII

XIV. Daniel de Robert, écuyer<sup>43</sup>, ép. le 7 mars 1614 Rose de Layque, dont :

Maffre de Robert-Lajeuzan q. s. XIV

Elie

Judith

XV. Sicard de Robert<sup>44</sup>, capitaine, ép. le 15 novembre 1592 Françoise de Montaud, dont :

Jacques de Robert-Biros, décédé avant le 11 janvier 1644, date du testament de sa mère

Jean de Robert-Montauriol q. s. XV

#### SIXIEME GENERATION

I. Pierre de Robert-Labessède<sup>45</sup> ép. le 2 mars 1670 Louise de Verbizier-Mortis, dont :

Jean de Robert-Labessède, né le 11 septembre 1681, q. s. I

François de Robert-Saint-Polit

Jean de Robert-Latour

Jean de Robert-Dandirac

François de Robert-Lasrives q. s. II

Anne

Marie

II. Annet de Robert-Lasserre<sup>46</sup> épousa :

1°) le 19 janvier 1663 Judith de Grenier, dont :

Jeanne, mariée à Jean de Grenier-Brisonde le 30 août 1683

2°) le 19 août 1666 Marie de Grenier-Dutaux, dont :

Jean de Robert-Lapeirière q. s. III

Jean de Robert-Lasserre q. s. IV

Paule

Marguerite

II bis. Charles de Robert-Fraissinet ép. N., dont : vers 1681, Jean de Robert-Fraisse q. s. IV bis

III. Charles de Robert-Laroque ép. le 26 avril 1651 Marguerite de Citon, dont :

Henri de Robert-Maussac q. s. V

Paul de Robert-Bélagou q. s. VI

Zabulon de Robert-Labouissière

David de Robert-Lasouque

IV. Jacob de Robert-Garils<sup>47</sup> épousa :

1°) le 15 octobre 1628 Peyronne de Peyrat, dont :

François de Robert-Laprade q. s. VII  
Pierre  
Samson  
Jean de Robert-Gassion q. s. VIII  
Théodora  
Marguerite

2°) Marie de Grenier-Dutaux, dont :

Clovis de Robert-Falga q. s. IX  
Pierre de Robert-Lasnauzes q. s. X  
Jeanne, mariée à Jacques Rosselloty, notaire des Bordes, le 20 juin 1678

V. Pierre de Robert-Lahille ép. le 28 novembre 1628 Marie de Dumas<sup>48</sup>, dont :

Jacob de Robert-Labastide q. s. XI  
Pierre de Robert-Lahille  
Tristan de Robert-Lagarenne q. s. XII  
Charles de Robert-Sarrat, émigré à la Révocation de l'Edit de Nantes  
Isabeau de Robert ép. Jean de Grenier la Lèze  
Françoise  
Jeanne ép. Armand de Grenier-Coustaut le 2 août 1671  
Paule ép. Jean de Grenier-Michonné

VI. Pierre de Robert-Termes<sup>49</sup> ép. le 2 mai 1633 Marguerite de Riols, dont :

Paul de Robert-Termes q. s. XIII  
Jean-François de Robert-Talibert q. s. XIV  
Isabeau ép. Sébastien de Grenier-Raisin

VII. Nathanaël de Robert-Cantalauze<sup>50</sup> épousa :

1°) Cécile de Ricard sans postérité  
Après le décès de sa première femme, il épousa :  
2°) Jeanne de Riols<sup>51</sup>, dont :  
Jean de Robert-Lavergne q. s. XV  
Samuel de Robert-Lagarrigue ép. N. dont Marc qui épousa Catherine de Citon  
Pierre de Robert-Montaut q. s. XVI  
Suzanne ép. Henri de Robert-Maussac le 7 sept. 1687

VIII. Sébastien de Robert<sup>52</sup> ép. Marthe de Barrau, dont :

Pierre de Robert-Lavalette q. s. XVII  
Jacques-François de Robert-Lavilette, déc. le 29 mai 1756

IX. Abraham de Robert<sup>53</sup>, écuyer, natif d'Arfons, ép. le 9 décembre 1641 Gabrielle de Glayel, dont :

Pierre de Robert-Campredon q. s. XVIII  
Louis de Robert-Lavalette q. s. XIX  
Marguerite

X. Etienne de Robert-Combal ép. N., dont :

Isaac de Robert-Boscant, émancipé en 1693

XI. Guillaume de Robert-Campaurel<sup>54</sup> ép. le 11 janvier 1649 Françoise de Riols, dont :

Anne  
Abel de Robert-Lafregeyre q. s. XX  
Marie  
Marthe

XII. Jacques de Robert-Larouquette<sup>55</sup> ép. le 28 avril 1660 Anne de Rouanet, dont :

Jacques de Robert-Termes, 1664, q. s. XXI  
Marquis de Robert-Lassaigne, 1673, dragon au régiment de Valencey  
Alexandre de Robert-Larouquette  
Eléonor  
Jacques de Robert Lautié q. s. XXI bis

XIII. Vital de Robert<sup>56</sup> épousa :

1°) Anne de Grenier le 12 octobre 1648, dont :  
François de Robert-Lalauze  
Jean de Robert-Laroque<sup>57</sup>, bapt. le 27 décembre 1654  
Paul de Robert-Lassalle  
Alexandre de Robert-Labourdasse q. s. XXII  
Louis de Robert-Lagrange, bapt. le 27 février 1663  
Jean-Baptiste de Robert-Lanauze<sup>58</sup>  
2°) Antoinette de Grenier, dont :  
Jacques de Robert-Laroque<sup>59</sup>

XIV. Maffre de Robert-Lajeuzan<sup>60</sup> ép. le 1<sup>er</sup> janvier 1654 Antoinette de Pons, dont :

Baltazard de Robert-Saint-Palavy q. s. XXIII



Marie  
Marguerite  
Françoise  
Guillaumette

XV. Jean de Robert-Montauriol<sup>61</sup> ép. le 13 août 1630 Izabeau de Langlois, dont :

Michel de Robert-Biros q. s. XXIV  
Jean de Robert-Pontet q. s. XXV  
Samson de Robert-Montauriol q. s. XXVI  
Raymond de Robert-Angély q. s. XXVII  
Pierre de Robert-Lasrives<sup>62</sup>  
Gaspard

#### SEPTIEME GENERATION

I. Jean de Robert-Labessède ép. le 5 septembre 1718 Marguerite de Verbizier-Pot-de-Leu, dont :

Marie, née le 6 août 1719  
N., né le 19 janvier 1723  
Vincent, né le 3 décembre 1724  
Jean de Robert-Lespinassière, né le 30 juillet 1726  
Marie, née le 5 janvier 1729, mariée à Joseph de Grenier-Monbac le 5 juillet 1751

II. François de Robert-Lasrives ép. Brandelise de Grenier, dont :

Jean de Robert-Saint-Polit, né le 2 janvier 1713, q. s. I  
Pierre de Robert-Lasrives, né vers 1720, q. s. II  
Jeanne, mariée à Henry de Robert-Bartaragna le 19 août 1744

III. Jean de Robert-Lapeirière<sup>63</sup> ép. le 13 septembre 1724 Françoise de Grenier, dont :

Marie, née le 1<sup>er</sup> août 1725, mariée à Jean de Robert-Hautequère  
Françoise, bapt. le 22 août 1741

IV. Jean de Robert-Lasserre ép. Louise de Grenier, dont :  
Pierre de Robert-Lasserre q. s. III  
Marguerite mariée vers 1750 à Pierre de Grenier-Comevère

Jeanne, décédée le 20 novembre 1783 âgée de 40 ans environ

IV bis. Jean de Robert-Fraisse ép. Geneviève de Sarre, dont :  
vers 1714, Jean-François de Robert du Bosc q. s. IV  
Joseph de Robert du Bosc dit Terme q. s. V  
Anne ép. en 1734 Jean-Baptiste de Grenier-Larpen  
vers 1735, François de Robert-Cantalauze, décédé en 1784  
Jacques de Robert-Fraisse q. s. VI

V. Henri de Robert-Maussac ép. le 7 septembre 1687 Suzanne de Robert-Cantalauze, dont :

Jeanne, mariée à Paul de Robert-Latour, fils de Pierre de Robert-Leiral et de Marguerite de Villa  
Marie ép. Paul de Robert-Leiral en 1718

VI. Paul de Robert-Belagou ép. N., dont :  
Marquis de Robert, né vers 1678

VII. François de Robert-Laprade ép. le 28 août 1659 Françoise de Grenier-Larpen, dont :

Jacob de Robert-Bartaragna q. s. VII

VIII. Jean de Robert-Gassion ép. Jeanne de Robert-Carcoupet, dont quatre garçons et une fille, nés vers 1665, 1669, 1673, 1677, 1679 :

N. de Robert-Léchard (*alias* Leychard ou Leychart) q. s. VIII

IX. Clovis de Robert-Falga<sup>64</sup> ép. Louise de Grenier, d'Arbas en Comminges, dont :

Jean de Robert-Monner, né vers 1675, q. s. IX  
Paul de Robert-Garils, qui mourut sans doute célibataire  
François de Robert-Latourette q. s. X  
Jacques de Robert-Laprade q. s. XI  
N. (une fille), née vers 1677

X. Pierre de Robert-Lasnauzes ép. N. et mourut avant 1680, apparemment sans postérité

XI. Jacob de Robert-Labastide<sup>65</sup> ép. le 26 avril 1676 Anne Damoin, dont :

Jean de Robert-Lanoguière

XII. Tristan de Robert-Lagarenne ép. le 21 juillet 1676 Jeanne de Grenier-Lasablière

XIII. Paul de Robert-Termes<sup>66</sup> ép. le 25 février 1686 Elisabeth de la Roque

Décédé le 16 novembre 1693 à Moussans

XIV. Jean-François de Robert-Talibert<sup>67</sup> ép., à Bonzée-en-Woèvre (diocèse de Verdun), Marie Le Loup, dont douze enfants dont cinq garçons :

Nicolas des Robert q. s. XII

Noël des Robert q. s. XIII

Marguerite, mariée à N. de Daymar de Villé

Angélique, mariée à N. Mulet de la Girouzière, commandant le bataillon de Beauvoisis

Elisabeth, mariée à N. Fiacre, receveur à La Chaussée (Meuse), anobli sous Léopold duc de Lorraine en raison de son mariage avec une fille de gentilhomme<sup>68</sup>

XV. Jean de Robert-Lavergne<sup>69</sup> ép. Marie de Vabre de Rouquines près Lacaune, dont :

Cécile, née le 18 juin 1692

Jean-Jacques, né le 7 mars 1694, ép. N. le 31 août 1727

Pierre, né le 4 mars 1695, décédé le 19 avril 1705

Antoine, né le 3 février 1698, décédé en bas âge

Anne, née le 1<sup>er</sup> mars 1699, ép. le 27 mai 1721 Sébastien de Robert

Marie-Thérèse, née le 1<sup>er</sup> avril 1701

Antoine, né le 31 juillet 1705, décédé peu après

Marie, née le 11 avril 1707

Suzanne, née le 6 septembre 1709

Décédé le 2 novembre 1717.

XVI. Pierre de Robert-Montaut épousa :

1°) Françoise de Robert-Talibert, dont Jeanne née le 29 mars 1698

2°) Anne d'Alquier, dont :

Louis, né le 2 mars 1714

Jean-David-Hilaire, né le 11 janvier 1717, décédé jeune

Anne, née le 18 janvier 1718, ép. le 17 octobre 1741 Jean Robert-Lassalle<sup>70</sup>

Pierre, né le 12 décembre 1720

Thomas-David, né le 3 mars 1723

Pauline, née le 30 janvier 1725

Catherine, née le 1<sup>er</sup> juillet 1727

XVII. Pierre de Robert-Lavalette ép. Catherine de Barbara, dont :

Louis-Mathieu, né le 30 juillet 1716, ép. Calixte de Séverac

Alexis, né le 9 juillet 1718

Marie

XVIII. Pierre de Robert-Campredon<sup>71</sup> épousa :

1°) Marion Dupuy

2°) Delphine de Favart (de Puylaurens), veuve de Marc de Robert-Laroque de Verdalle, dont :

Esther, mariée le 18 août 1712 à Abel de Robert-Lalbarède<sup>72</sup> de Rouairoux

Jacques-François, né le 3 novembre 1697

Abraham de Robert du Bosc q. s. XIV

Louis de Robert-Saint-Jean, né le 28 juin 1705

Joseph-Jean, né en 1715, décédé le 5 mars 1720

XIX. Louis de Robert-Lavalette ép. Olympe de Rivals

XX. Abel de Robert-Lafregeyre<sup>73</sup> épousa :

1°) le 12 septembre 1690 Paule de Grenier-Lagraussette

2°) le 1<sup>er</sup> juillet 1696 Anne de Grenier-Bousquet, dont :

Louis de Robert-Bousquet q. s. XV

Jean-Pierre, bapt. le 7 mars 1699

Jeanne, mariée à Jacques de Grenier-Teulade le 6 août 1722

Françoise, née le 10 mars 1709, mariée à Jacques de Grenier-Lavignasse

XXI. Jacques de Robert-Termes ép. le 21 janvier 1686 Suzanne de Rouanet, veuve 1°) de de Bruy notaire à Saint-Amans ; 2°) de Charles du Bois ; dont :

Jacques de Robert-Termes q. s. XVI

XXI bis. Jacques de Robert-Lautié ép. Marie de Rayssac, dont :

Anne

Pierre de Robert-Lasserre

Pierre de Robert-Laprade

Jean-Jacques de Robert q. s. XVII

Jacques de Robert-Lautié q. s. XVII bis

XXII. Alexandre de Robert-Labourdasse<sup>74</sup> ép. Marguerite Rey, dont :

Jean de Robert-Lagarrigue<sup>75</sup>

Jacques de Robert q. s. XVIII

Marie-Anne, mariée le 17 septembre 1724 « en la maison du Ruisseau, juridiction de Casteron, diocèse et sénéchaussée de Lectoure », à Denis Tuja. M<sup>e</sup> Artignol, notaire.

XXIII. Baltazard de Robert-Saint-Palavy, écuyer<sup>76</sup>, épousa :

1°) le 22 avril 1687, Jeanne de Carayrol, dont :

Nimphoïse q. s. XIX

2°) Anne Calmette, dont :

Antoine q. s. XX

XXIV. Michel de Robert-Biros<sup>77</sup> ép. vers 1670 Paule de Grenier, dont :

Jean de Robert-Montauriol q. s. XXI

Jacques de Robert-Hautequère q. s. XXII

Paule

Marie, mariée à Jacques de Grenier-Tarayla

Isabeau

XXV. Jean de Robert-Pontet ép. Madeleine de Bruguière, dont :

Marie, mariée à David de Grenier-Lalée

Louise

Michel de Robert-Pontet

XXVI. Samson de Robert-Montauriol ép. Anne Maury

Décédé avant le 4 février 1682, apparemment sans postérité

XXVII. Raymond de Robert-Angély ép. le 2 août 1680 Jeanne de Grenier-Dutaux, dont :

Louis de Robert-Angély q. s. XXIII

#### HUITIEME GENERATION

I. Jean de Robert-Saint-Polit<sup>78</sup> ép. le 29 septembre 1746 Anne Lafont, dont :

Pierre de Robert-Saint-Polit q. s. I

Paule, mariée à Jean de Grenier-Monbac le 29 octobre 1777

II. Pierre de Robert-Lasrives épousa :

1°) Madeleine de Grenier-Dalez, dont :

Marie, née le 7 mai 1744, bapt. au Désert le 21 fév. 1746

Jacques, né ou bapt. le 3 juillet 1746

Jeanne, mariée à Jean-Pierre de Robert-Labarthe le 25 septembre 1771

2°) le 23 novembre 1752 Anne de Grenier-Vidalens, dont :  
Pierre de Robert-Roquezel, né le 14 avril 1754, décédé le 31 mai 1793

III. Pierre de Robert-Lasserre ép. le 20 septembre 1766 Elisabeth de Verbizier-Lassalle, dont :

Marguerite, née le 22 août 1767, mariée à Michel de Grenier-Portal, déc. le 10 pluv. an III

Marie, née le 28 décembre 1769, mariée à Simon de Grenier-Belloc le 17 niv. an XII

Jeanne, née le 17 janvier 1773

IV. Jean-François de Robert du Bosc ép. le 23 octobre 1745 Jeanne-Pierrette de Robert-Lavergne, déc. vers 1801, dont :

vers 1747, Jean-Joseph

vers 1751, Thérèse, décédée en 1781

le 6 février 1752, Anne-Dorothee ép. en 1785 Jean-Sébastien de Robert-Laroque dont le 23 mai 1788 Jeanne et le 26 mai 1790 Jacques de Robert

le 6 janvier 1755, Marie-Françoise ép. en 1776 Pierre-Jacques-Etienne de Riols-Fonclare, déc. en 1818

le 23 juin 1757, Jacques-Antoine de Robert du Bosc q. s. II en 1763, Elisabeth

Décédé le 19 juillet 1774 à Moussans

V. Joseph de Robert du Bosc dit Terme ép. Marie de Grenier, dont :

le 12 juin 1742, François

le 13 mars 1750, Marie-Gabrielle

Marguerite ép. le 24 juillet 1776 Jacques-Joseph de Robert-Lautié

VI. Jacques de Robert-Fraisse ép. N., dont :  
Jean-François de Robert-Fraisse q. s. III

VII. Jacob de Robert-Bartaragna<sup>79</sup> ép. le 25 juillet 1690 Jeanne de Grenier, dont entre autres enfants :

Pierre de Robert-Laprade q. s. IV

Henry de Robert-Bartaragna, né le 21 février 1710, q. s. V  
Marie, mariée à Jean de Verbizier-Coustaut, décédée le 18 octobre 1786 âgée de 75 ans

VIII. N. de Robert-Lécharde (*alias* Leychard ou Leychart) ép. N., dont :

Paul de Robert-Lécharde q. s. VI

IX. Jean de Robert-Monner<sup>80</sup> ép. le 4 février 1700 Philippe (*alias* Philiberte) de Grenier, dont :

Pierre de Robert-Garils, né le 3 septembre 1701, q. s. VII

Jean de Robert-Gassion, né le 7 avril 1705

Jean de Robert-Monner, né le 23 novembre 1706, q. s. VIII  
François, jumeau avec le précédent, décédé sans doute jeune  
Elisabeth, née le 24 avril 1708, décédée sans doute jeune

Pauline, née le 14 avril 1710, mariée à Paul de Robert-Biros

Marie, née le 9 mai 1713, mariée à François de Verbizier-Lassalle

Jacques de Robert-Bousquet, né le 4 avril 1718, qui s'expatria, à cause de la persécution religieuse dont toute sa famille et lui-même étaient l'objet à l'occasion des assemblées protestantes du Désert, et mourut sans doute à Turin (enseigne au Régiment de Chablais, Infanterie étrangère, au service du roi de Sardaigne), où il fit, le 29 janvier 1778, son testament, dans lequel il est spécifié qu'« il entend et veut qu'il lui soit fait la sépulture où l'on enterre les protestants du régiment » - *Papiers de famille*.

Jean, né le 4 février 1720

Jeanne, née le 27 juillet 1722, mariée à Charles de Robert-Pontiès le 19 mai 1743

Octave, né le 2 janvier 1724, condamné aux galères pour cause de religion le 5 février 1746, avec plusieurs autres gentilshommes verriers, et mort la même année à la peine à Marseille, avec une grande résignation, d'après une lettre d'un de ses nombreux compagnons d'infortune : « Un de ces messieurs du Comté de Foix mourut le mois passé, un jeune homme de 22 à 23 ans, étant fort résolu à la mort. » - *Bull. hist. et litt. de la Soc. de l'Hist. du Protest. franç.* : année 1880, n° 8.

X. François de Robert-Latourette ép. le 29 novembre 1700 Madeleine de Donnès, dont :

Jacques, bapt. le 19 février 1707

Martre, née le 8 octobre 1708, déc. le 17 septembre 1712

Françoise, née le 16 décembre 1710, mariée à N.

Louis de Robert-Latourette, décédé sans postérité le 28 octobre 1787

Jean-François de Robert-Labarthe q. s. IX

Jeanne-Marie, née le 23 mai 1723, mariée à François de Grenier-Lajonquière le 6 août 1743

Benoît, né le 13 décembre 1724, déc. le 16 novembre 1727

XI. Jacques de Robert-Laprade épousa Jeanne de Grenier, dont :

Marie, née en 1721, décédée le 2 octobre 1724

Thérèse, décédée le 26 septembre 1723

Jacques, bapt. le 18 mai 1723, décédé le 11 septembre

Jean de Robert-Laprade, né le 7 octobre 1725, q. s. X

Paul, jumeau avec le précédent, décédé le 10 octobre 1725

Jean de Robert-Lassagne, né le 30 mai 1728, q. s. XI

XII. Nicolas des Robert<sup>81</sup> épousa Catherine Gobert d'Escouviers, dont :

Jean-Baptiste, né à Lonwy, q. s. XII

Louis-Joseph, né le 13 juin 1702, décédé le 21 avril 1760, à

Pékin, supérieur des Jésuites et mandarin de 3<sup>e</sup> classe<sup>82</sup>

Louis-Benoît, né le 7 février 1705 à Montmédy, q. s. XIII

Marie, chanoinesse à Tiffertange (Luxembourg)

Jeanne-Catherine, mariée en 1721 à Ulric de Frederik, capitaine aux gardes suisses d'Hessy

Marie-Nicole, mariée à H. d'Argens, off. d'infanterie

XIII. Noël des Robert<sup>83</sup> ép. le 3 mars 1696, à Sedan, Louise de Beaumont, fille de Dominique-Suzanne de B. major de Sedan, dont :

François des Robert-Rochefort, né le 23 novembre 1702, q. s. XIV

N. mariée à N. marquis de Montgon

XIV. Abraham de Robert-Dubosc ép. le 12 août 1732 Claudine de Bouvillard, dont :

Pierre-Frédéric de Robert-Dubosc, décédé célibataire à Sorèze le 21 août 1779

- Jean-Jacques, né le 2 novembre 1734  
 Marie-Jacquette, née le 21 novembre 1735  
 Louis-François de Robert-Campredon, né le 28 septembre 1738, q. s. XV  
 Jeanne, née le 2 novembre 1739, mariée le 15 juin 1762 à Philippe Favart de Puylaurens, off. d'infanterie, déc. le 10 février 1813  
 Louise, née le 23 juillet 1741  
 Jean de Robert-Campredon, né en 1745, q. s. XVI
- XV. Louis de Robert-Bousquet ép. le 5 août 1722 Elisabeth de Grenier-Dalez, dont :  
 Henry de Robert-Bousquet, né vers 1728, décédé célibataire le 10 brumaire an VII  
 Paul de Robert-Lafrégeyre q. s. XVII  
 Jean de Robert-Lassagne, né vers 1740, déc. célib. en 1821  
 Jeanne, mariée à Pierre de Grenier-Dalez le 5 avril 1768
- XVI. Jacques de Robert-Termes ép. Marie du Laur de la Caussade, dont :  
 Marc de Robert-Lalagade q. s. XVIII  
 Marie-Anne
- XVII. Jean-Jacques de Robert ép. en 1715 Cécile de Robert dont :  
 Anne-Magdeleine  
 Cécile  
 Anne-Cécile  
 Marie ép. Pierre-François de GrenierLapeyre, dont une fille ép. J. Soult notaire à Saint-Amans  
 Marie-Florence, née le 22 octobre 1724
- XVII bis. Jacques de Robert-Lautié ép. le 24 avril 1728 à Lacaine Marie-Anne de Viguié de la Fouliettes, déc. en 1754, dont :  
 Cécile ép. le 10 octobre 1742 Marc de Robert-Lalagade  
 Etienne de Robert-Lautié, né le 14 février 1729, q. s. XIX  
 Jeanne, née en 1731, décédée en 1734  
 Jacques-Joseph de Robert, né en 1733, q. s. XX  
 Etienne-François de Robert, né en 1735, q. s. XXI  
 Marie-Françoise, née en 1739  
 Pierre-Jean de Robert-Labarthe, né le 2 mars 1740, q. s. XXI bis  
 Louis de Robert, né le 11 janvier 1745, q. s. XXII

- XVIII. Jacques de Robert-Labourdasse ép. à Saint-Sardos, le 25 octobre 1724, Marie Amade, dont :  
 Jean de Robert, écuyer, q. s. XXIII
- XIX. Nimphoïse de Robert-Saint-Palavy ép. le 21 mars 1736 Claire Dalo (verrière de Cuniac), dont :  
 Jean-Baptiste, né le 15 avril 1738, q. s. XXIV  
 Jean-Antoine q. s. XXV
- XX. Antoine de Robert-Saint-Palavy ép. Françoise Delpesch de Frayssinet, fille d'un procureur du roi de Najac, dont :  
 Joseph de Robert, sieur de Frayssinet, près Lunac, q. s. XXVI
- XXI. Jean de Robert-Montauriol<sup>84</sup> épousa :  
 1°) Marguerite de Grenier, dont :  
 Marie, née le 20 mars 1709, ép. Pierre de Grenier-Latour  
 Jean de Robert-Montauriol, né le 15 janvier 1712, q. s. XXVII  
 Jean de Robert-Labarthe q. s. XXVIII  
 Madeleine, née le 16 mai 1716  
 2°) Marguerite de Reusse
- XXII. Jacques de Robert-Hautequère ép. Anne de Grenier-Vidalens, dont :  
 Paul de Robert-Biros, né le 13 avril 1707, q. s. XXIX  
 Jeanne, mariée à Jean de Robert-Monner le 28 juin 1741  
 Jean de Robert-Hautequère q. s. XXX  
 Charles de Robert-Pontiès q. s. XXXI  
 Marie de Robert-Hautequère
- XXIII. Louis de Robert-Angély ép. Marie-Jeanne de Grenier, dont :  
 Jean de Robert-Angély, né le 6 novembre 1720, q. s. XXXII  
 Jean-Louis de Robert-Cabanac, né le 5 novembre 1722, q. s. XXXIII  
 Elisabeth (*alias* Isabelle), née le 21 février 1725, ép. en 1745 Henry de Grenier-Lechard  
 Jean-Baptiste, né le 9 février 1727  
 Paul, né le 23 mars 1729  
 Marie, née le 18 septembre 1737  
 François, né le 4 septembre 1739, sieur de Pontet  
 Françoise, née le 3 mai 1741

## NEUVIÈME GÉNÉRATION

I. Pierre de Robert-Saint-Polit ép. le 5 juin 1770 Marie-Marthe Lantois, et déc., croyons-nous, sans postérité

II. Jacques Antoine de Robert du Bosc ép. le 13 février 1770 Marie de Riols-Fonclare, dont :

Rose-Louise

Jeanne

Jacques-Antoine-François de Robert du Bosc, né le 4 juin 1779, q. s. I

Julie

Pierre de Robert du Bosc

Philippine

Clotilde

Jean-François, né le 18 avril 1785

Alexandrine

Décédé en 1825.

III. Jean-François de Robert-Fraisse ép. en 1790 Rose de Riols-Fonclare, déc. en 1837, dont :

Philippine, célibataire

Marie-Rose, née le 6 février 1791

Pierre de Robert-Fraisse dit Virgile, né en 1799, q. s. II

Sébastien

IV. Pierre de Robert-Laprade ép. Marie Durrieu, dont :

Jean de Robert-Vergé q. s. III

Marie, née vers 1740, mariée à Pierre de Grenier-Souloumiac le 10 septembre 1769, décédée le 2 février 1816

N., mariée à N. Saint-Polit

Décédé le 30 avril 1767, âgé d'environ 78 ans

V. Henry de Robert-Bartaragna ép. le 19 août 1744 Jeanne de Robert-Lasrives, dont :

Paule, née vers 1745, mariée à Pierre Lafont le 21 janvier 1771, décédée le 1<sup>er</sup> février 1820

Jean-Paul, né vers 1750

Anne, née le 5 juillet 1757, bapt. le 18 août

Décédé le 12 brumaire an III.

VI. Paul de Robert-Lécharde

VII. Pierre de Robert-Garils ép. le 29 mai 1725 Marie de Grenier, dont :

Simon de Robert-Lavernière, né le 31 juillet 1726, q. s. IV

Paul de Robert-Garils, né le 19 mai 1730, q. s. V

Pierre de Robert-Bousquet, né le 8 février 1734, q. s. VI

Pauline, née vers 1742, mariée à Jean de Robert-Lassagne, décédée le 18 août 1822

Jean, né le 23 mars 1745

Marie, née le 21 juin 1747, mar. à Jean de Robert-Laprade

Marion, mariée le 17 août 1766 à Paul de Verbizier-Saint-

Paul, qui fut la mère du général du même nom et qui,

décédée le 8 juin 1826, fut ensevelie à Poudelaye

Décédé en 1758 ou au commencement de 1759. Sa femme était morte avant lui.

VIII. Jean de Robert-Monner ép. le 28 juin 1741 Jeanne de Robert-Hautequère, dont :

Pauline, née le 14 septembre 1744, mariée à Pierre de Robert-Bousquet le 5 juillet 1764, décédée à l'âge de 80 ans

Paul de Robert-Monner, né le 13 février 1746, décédé sans

doute jeune.

François de Robert-Monner, né le 29 sept. 1747, q. s. VII

Marie, mariée à Jean de Verbizier-Lassalle en 1766, décé-

dée le 21 fructidor an V

André, né le 24 janvier 1751

IX. Jean-François de Robert-Labarthe ép. Madon Gouzy, dont :

Jean-François-Baptiste de Robert-Labarthe q. s. VIII

X. Jean de Robert-Laprade épousa :

1°) Marie de Robert-Garils

2°) Marguerite de Verbizier-Montredon le 19 juillet 1766

Décédé le 13 octobre 1819, âgé de 91 ans, sans laisser de postérité. Sa seconde femme était décédée le 13 frimaire an XIII.

XI. Jean de Robert-Lassagne ép. Pauline de Robert-Garils et déc. sans postérité le 24 germ. an XII.

XII. Jean-Baptiste des Robert<sup>85</sup> ép. le 5 septembre 1730 Anne-Françoise Soucelier, dont :

Catherine-Antoinette, née le 13 mars 1732 à Thionville, décédée à Metz

Louis-Henry, né le 18 janvier 1734 à Montmédy  
 Nicolas, né le 18 août 1735  
 Louis-Joseph, jumeau avec le précédent, q. s. IX  
 Marie, née le 1<sup>er</sup> janvier 1737  
 Elisabeth, née le 28 août 1740  
 Marie-Agnès, mariée à Nicolas de Golberg le 6 mars 1774  
 Décédé le 3 octobre 1747 à Longwy.

XIII. Louis-Benoît des Robert<sup>86</sup> ép. Marie-Agnès de Wendel d'Hayange, dont :

François des Robert-Lomerange, né le 2 février 1766 à Sierck, q. s. X  
 Anne-Jeanne-Marie-Gabrielle, mariée à Pierre-Remy Seranville comte de Bellerose, lieutenant-colonel du régiment de chasseurs de Picardie, chevalier de Saint-Louis

XIV. François des Robert-Rochefort<sup>87</sup> épousa

1° le 28 juillet 1738 Jeanne de Wendel, décédée sans postérité le 17 février 1739 à Metz ;

2° le 10 novembre 1741 Marguerite Andry, fille d'Antoine-Christophe A. capitaine d'infanterie, décédée à Metz, dont : N., mort quelque temps après sa mère ;

3° le 14 avril 1744, à Rethel, Charlotte-Françoise de Brodart, dont :

Louis-François, décédé sans postérité à Metz  
 Jean-Baptiste Nicolas, né à Rethel le 24 juin 1745, q. s. XI  
 Charlotte-Françoise, mariée à Prosper Tyrant de Flavigny en 1770

XV. Louis-François de Robert-Campredon<sup>88</sup> ép. le 10 mai 1778 Elisabeth de Bouvillard, cousine germaine, dont trois garçons et deux filles dont l'aîné est mort en Autriche, les autres à Revel :

Raymonde, née le 2 février 1779  
 Jean, né le 12 août 1781  
 Jeanne, née le 1<sup>er</sup> novembre 1782  
 Philippe-Louis, né le 3 décembre 1784  
 Antoine-Alexandre, né le 7 décembre 1792

XVI. Jean de Robert-Campredon ép. le 5 mai 1781 Madeleine de Falc de Pebertou (*alias* Pechperton), fille de messire Marc-Antoine de Falc de Pebertou, capit. d'infanterie, dont :

Antoine-Alexandre de Robert-Campredon, né le 16 mars 1782, q. s. XII  
 Louise de Robert  
 Décédé à Poudis.

XVII. Paul de Robert-Lafrégeyre ép. le 2 mai 1761 Jeanne de Grenier-Labourdette, dont :

Louis de Robert-Lafrégeyre q. s. XIII  
 Charlotte, née le 2 juillet 1768, mariée à Pierre de Robert-Gassion le 4 août 1789, décédée le 16 juillet 1850  
 Henriette, mariée à Jean-Paul de Verbizier-Verbizier le 15 août 1787, décédée le 12 septembre 1835  
 Elisabeth, née le 8 octobre 1772, mariée à N. de Verbizier

XVIII. Marc de Robert-Lalagade ép. le 10 août 1742 Cécile de Robert-Lautié, dont :

Marc de Robert-Lalagade, bapt. le 24 mars 1743 (parrain Marc de Robert-Larouquette, marraine Marie de Robert femme de Pierre de Grenier-Larpen), q. s. XIV  
 Marie-Anne-Angélique, bapt. en 1752 (parrain Jacques du Laur, marraine Françoise d'Auxillon), mariée à Jean-Pierre Calvet<sup>89</sup> veuf de Anne Calas puis de Marguerite du Laur de la Caussade  
 Joseph-Gabriel, bapt. le 7 avril 1752 (parrain Joseph-Gabriel de Bonnefous, sieur de Ladevèze, marraine Françoise du Laur de la Caussade)

XIX. Etienne de Robert-Lautié ép. N., dont :

Jacques de Robert ép. le 4 juin 1771 Marie de Grenier

XX. Jacques-Joseph de Robert ép. N. de Robert-Lavergne, dont :

Jacques-Joseph de Robert-Lautié q. s. XV

XXI. Etienne-François de Robert ép. Elisabeth-Madeleine Coulon, dont :

Jean-Jacques-Etienne, né le 27 avril 1751, q. s. XVI  
 Jean-Etienne, né le 15 juillet 1760  
 Jacques, né le 4 octobre 1769, décédé le 12 juillet 1777

XXI bis. Pierre-Jean de Robert-Labarthe ép. en 1769 Rose de Grenier, dont :

Fulgence-Rose, née en 1773, décédée le 12 septembre 1789

XXII. Louis de Robert ép. le 5 mars 1765 Thérèse de Grenier-Larpen, dont :

Jean-Pierre-François et Marie, nés le 12 avril 1765

Marie-Thérèse, née en 1767

Jean-Louis, né le 1<sup>er</sup> février 1770, q. s. XVII

Jean-Marie-Joseph, né en 1772, q. s. XVIII

Elisabeth, née en 1776

XXIII. Jean de Robert-Labourdasse ép. Anne Davach de Tèze, dont :

Françoise, mariée à N. de Mauléon

Catherine

Jeanne, décédée le 19 avril 1822

XXIV. Jean-Baptiste de Robert-Reilhac (la Datigue, commune de Saint-Cirq, canton de Requista) ép. en 1782 Marianne Marlier, dont :

Jean-Baptiste-Maurice q. s. XIX

Jean-Pierre décédé sans postérité

XXV. Jean-Antoine de Robert-Lédergues, 1746 fixé à la verrerie du Clapier en Rouergue, ép. à Lédergues Françoise Masol, dont :

Jean-Pierre, sieur de la Fortèze, 1788-1828

XXVI. Joseph de Robert, sieur de Freyssinet (Lunac), ép. N., dont :

Marie-Joseph-Victor, juge à la Salvetat, hérita de sa tante

Mme de Roffinhac, née de Morlon, le château de Loupiac

Victor-Philippe q. s. XX

XXVII. Jean de Robert-Montauriol ép. Paule de Brun, dont :

Jean de Robert-Montauriol q. s. XXI

XXVIII. Jean-Pierre de Robert-Labarthe ép. Anne de Grenier, dont :

Jean-Pierre de Robert-Labarthe, né vers 1730, q. s. XXII

XXIX. Paul de Robert-Biros ép. Pauline de Robert-Monner. Décédé sans postérité.

XXX. Jean de Robert-Hautequère ép. Marie de Robert-Lapeirière, dont :

Paul de Robert-Hautequère, né vers 1751, q. s. XXIII

Thoinette, née le 2 novembre 1754

Jean de Robert-Pontet, né le 30 août 1759, q. s. XXIV

XXXI. Charles de Robert-Pontiès ép. le 19 juin 1743 Jeanne de Robert-Monner, dont :

Paul de Robert-Biros q. s. XXV

Jean de Robert-Pontiès q. s. XXVI

XXXII. Jean de Robert-Angély ép. le 12 mai 1758 Catherine de Grenier, dont :

Guillaume, né le 30 octobre 1761

Marie-Anne, bapt. le 18 septembre 1764 à la Verrerie de Hautserre d'Albigeois

XXXIII. Jean-Louis de Robert-Cabanac<sup>90</sup> ép. Marie-Jeanne de Montagnès, dont :

Marie-Jeanne, mariée à Simon de Grenier-Bousquet, maître de la Verrerie de Hautserre, 31 janvier 1787

Louis de Robert-Cabanac q. s. XXVII

## DIXIEME GENERATION

I. Jacques-Antoine-François de Robert-Bosc ép. Jeanne de Riols de Fonclare, dont :

Jean-François de Robert du Bosc dit Termes q. s. I

Etienne de Robert

II. Pierre de Robert-Fraisse dit Virgile ép. Jeanne Guirand, dont :

Pierre de Robert-Fraisse, dit Frayson, q. s. II

Siméon

III. Jean de Robert-Vergé ép. le 29 juin 1782 Elisabeth de Grenier-Monbac, dont :

Marie, née le 9 avril 1784, décédée le 7 septembre 1786

Joseph de Robert-Vergé, né le 18 avril 1787, décédé célibataire à l'armée<sup>91</sup>

Paule, née le 8 mars 1788, mariée à François de Robert-Bousquet

Marie, mariée à Jean de Robert-Bousquet



IV. Simon de Robert-Lavernière ép. Jeanne de Verbizier-Campet, dont :

Joseph de Robert-Lavernière, né vers 1755, q. s. III

Jeanne, mariée à François de Robert-Monner le 20 juillet 1778

Pauline, née vers 1763, mariée à Jean-Paul de Grenier-Labourdette, décédée le 6 avril 1835 à 72 ans

V. Paul de Robert-Garils<sup>92</sup> ép. le 17 septembre 1753 Suzanne Roger (*alias* Rougé), dont :

Marie, née le 8 septembre 1754, mariée à Jean de Grenier-Labourdette le 7 septembre 1785, décédée le 29 nov. 1816

Jeanne-Marie, née en 1756, décédée célibataire le 21 nov. 1836, connue sous le nom de « Mademoiselle Tellet »

Pierre de Robert-Gassion, né le 12 mars 1758, q. s. IV

Jean de Robert-Garils, né le 29 juillet 1761, q. s. V

Jean-Paul de Robert-Falga, né vers 1763, q. s. VI

Pierre de Robert-Lécharde, né le 11 juin 1769, décédé célibataire le 10 novembre 1843<sup>93</sup>

VI. Pierre de Robert-Bousquet ép. le 5 juillet 1764 Pauline de Robert-Monner, dont :

François de Robert-Bousquet, né le 13 avril 1765, q. s. VII

Pierre de Robert-Lécharde, né le 23 novembre 1766, décédé sans doute jeune

Paul de Robert-Bousquet, né le 3 août 1768, décédé le 10 février 1770

Jean de Robert-Lassagne, né le 2 novembre 1770, q. s. VIII

Marie, née le 22 décembre 1772, mariée à Louis de Robert-Lafrégeyre le 30 octobre 1789, décédée le 9 mai 1849

Jeanne-Marie, née le 9 mai 1775, mariée à Pierre de Robert-Monner

Joseph de Robert-Bousquet, né le 14 sept. 1777, q. s. IX

Pauline, née le 21 août 1781, mariée à Jean-Paul de Grenier-Latour le 12 fruct. an IX, décédé le 29 juillet 1821

Décédé le 17 septembre 1810.

VII. François de Robert-Monner ép. le 29 juillet 1778 Jeanne de Robert-Lavernière, dont :

Octave de Robert-Monner, né le 2 janvier 1784, décédé sans doute jeune

Paule, née le 27 septembre 1784

Joseph de Robert-Monner, décédé sans doute jeune

Marguerite, née le 19 avril 1787, mariée à Joseph de Robert-Bousquet

Marie, née le 10 juin 1789

Pierre de Robert-Monner, né le 5 décembre 1790, q. s. X  
Décédé le 12 septembre an II.

VIII. Jean-François-Baptiste de Robert-Labarthe épousa le 2 août 1779 Marie-Anne de Martres de la Gaillarde, dont :

Françoise, née en 1781, décédée sans doute célibataire

Jean-Louis de Robert-Labarthe, né en 1782, décédé jeune

Paul de Robert-Labarthe, né le 9 janvier 1786, q. s. XI

François de Robert-Labarthe, né le 9 décembre 1787, décédé jeune

Jeanne-Marie, née le 25 août 1789, mariée à Ambroise Cours le 10 avril 1806

Décédé le 8 janvier 1809.

IX. Louis-Joseph des Robert<sup>94</sup> ép. le 5 juin 1770 Marie-Balbe de Caldaguès, dont :

Charles-Antoine, né à Bergues à Saint-Vinox (Flandre) le 7 janvier 1774<sup>95</sup>, q. s. XII

Décédé à Metz le 26 décembre 1826.

X. François des Robert-Lomerange<sup>96</sup> ép. le 24 août 1796 Catherine Bourcke, dont :

François-Philippe, né à la Martinique, q. s. XIII

XI. Jean-Baptiste-Nicolas des Robert vicomte de Maisoncelles, seigneur de Moyauumont<sup>97</sup>, ép. à Oger-sur-Aisne (Ardennes) Anne-Charlotte de Châtillon, fille de messire François de C. seigneur baron d'Oger et de dame Elisabeth Canelle, dont :

Elisabeth-Marie-Françoise, née le 14 décembre 1769, mar. à N. de Champeaux officier de cavalerie, décédée en Allemagne

Charles-Paterne, né le 15 avril 1771, décédé en Allemagne en 1793

Louis-François-Narcisse, né le 29 octobre 1772, q. s. XIV

XII. Antoine-Alexandre de Robert-Campredon<sup>98</sup> ép. le 1<sup>er</sup> mai 1817 Jeanne-Rose Barthès, dont :

Félix de Robert-Campredon, né en 1818, q. s. XV

Aglaë, née le 20 juillet 1825, mariée à Charles Bernadou  
Décédé en 1871 à Poudis (Puylaurens).

XIII. Louis de Robert-Lafrégeyre ép. le 30 octobre 1789 Marie de Robert-Bousquet, dont :

Jean, né le 7 décembre 1790, q. s. XVI

François, né le 22 fruct. an II, q. s. XVII

Henriette, née le 4 juillet 1792, mariée à François de Verbizier-Sablon le 9 juillet 1809

Henri, né le 17 flor. an V q. s. XVIII

Paule, née le 11 frim. an VIII

Jean-Paul, né le 27 brumaire an XI, q. s. XIX

Pauline, née le 3 vend. an XIV, mar. à Joseph de Robert-Bousquet le 21 octobre 1825

Décédé le 22 mars 1817. Sa femme mourut le 9 mai 1849.

XIV. Marc de Robert-Lalagade épousa :

1°) Jeanne Rambaud, dont :

François, né en 1775

Marcelin, né le 2 mai 1779

2°) Catherine de Villa, dont :

Jean-Jacques-Gustin, né le 20 juin 1784, q. s. XX

XV. Jacques-Joseph de Robert-Lautié ép. le 24 juillet 1776 à Moussans Marguerite de Robert-Termes, dont :

Jacques-Etienne, né le 4 mars 1777

XVI. Jean-Jacques-Etienne de Robert ép. Françoise de Robert, dont :

Joseph de Robert

XVII. Jean-Louis de Robert ép. Marie Sénégas, dont :

N. de Robert, dit Monner, q. s. XXI

Louis-Jérôme de Robert-Bousquet, né en 1806, q. s. XXII

XVIII. Jean-Marie-Joseph de Robert épousa Marie Molinié, dont :

Elie q. s. XXIII

Joachim q. s. XXIV

Joseph

Rosalie

Jeanne ép. en 1824 Jean-Joseph de Riols-Fonclare

XIX. Jean-Baptiste-Maurice de Robert-Lédergues, 1785-1844, ép. en 1815 Françoise Azam, dont :

Jean-Baptiste de Robert-Lédergues q. s. XXV

Jean-Pierre de Robert-Lédergues, bapt. à Lédergues, q. s. XXVI

Auguste, décédé célibataire

Jean-François, né en 1824, décédé à Aubin, q. s. XXVII

Louis de Robert-Lédergues q. s. XXVIII

XX. Victor-Philippe de Robert-Loupiac ép. N., dont :

Henry-Denis, notaire, q. s. XXIX

XXI. Jean de Robert-Montauriol ép. le 22 juin 1757 Marie Rosseloty

Décédé le 1<sup>er</sup> juin 1807, âgé de 76 ans.

XXII. Jean-Pierre de Robert-Labarthe ép. le 25 septembre 1771 Jeanne de Robert-Lasrives, dont :

Jean-Pierre de Robert-Montal, né le 2 août 1772, q. s. XXX

Pierre de Robert-Labarthe, né le 4 février 1774, q. s. XXXI

Jeanne (dite Barthète), née le 6 mars 1776, mariée à Jean

Faure le 23 fruct. an IX

Décédé le 13 octobre 1781.

XXIII. Paul de Robert-Hautequère ép. le 13 août 1786 Marie de Grenier-Monbac, dont :

Joseph de Robert-Hautequère, né le 6 mai 1787, qui suit XXXII

Jeanne-Marie, née le 8 mars 1788, mariée à Jean de Grenier-Rieutailhol le 21 oct. 1821, décédée le 23 oct. 1851

Jean de Robert-Hautequère, né le 25 avril 1792, qui suit XXXIII

Elisabeth, née le 6 vendém. an V, décédée célibataire le

16 octobre 1852

Décédé le 9 juin 1813. Sa femme mourut le 14 août 1822.

XXIV. Jean de Robert-Pontet ép. le 12 mars 1793 Suzanne de Grenier-Duclaux, dont :

Jeanne-Marie, née le 8 mess. an II, mariée à Jean de Grenier-Lacoste le 5 juin 1813, décédée le 11 juillet 1827

Paul de Robert-Pontet, né le 9 frim. an V, décédé célibataire le 11 octobre 1854

Marguerite, née le 5 vend. an VIII, célibataire

Elisabeth, née le 6 niv. an X, décédée le 6 vend. an XII

Décédé le 17 février 1832. Sa femme était morte le 7 mars 1820.

XXV. Paul de Robert-Biros ép. le 26 déc. 1771 Gabrielle Vergé, dont :

Suzanne, née le 13 septembre 1780, mariée à Paul Boubila le 10 fruct. an VIII, décédée le 23 flor. an XIII

Françoise, née le 9 mars 1785, mariée à Jean Pons, décédée le 13 janvier 1852, âgée de 75 ans

Elisabeth-Rosalie, née le 31 juillet 1787, mariée à Jean-Paul Marc, décédée le 8 janvier 1844, âgée de 60 ans

Jeanne, mariée à Etienne Respaud, décédée le 12 novembre 1872, âgée de 75 ans

Jean-Paul-François-Auguste de Robert-Biros, jumeau avec Jeanne, q. s. XXXIV

XXVI. Jean de Robert-Pontiès ép. le 15 août 1769 Catherine de Grenier-Laplane, dont :

Paul, né le 1<sup>er</sup> avril 1771, décédé le 7 janvier 1772

Jeanne, née le 10 novembre 1772, mariée à Jean de Grenier-Rochet, décédé le 27 mars 1840

François de Robert-Pontiès, né le 11 avril 1774, décédé célibataire le 17 mars 1840

Marie, née le 10 mars 1776, décédée célibataire le 27 mars 1837

Gabrielle, née le 13 février 1779, mariée à François de Robert-Lafrégeyre le 31 octobre 1816, décédée le 20 janvier 1855

XXVII. Louis de Robert-Cabanac ép. le 26 janvier 1787, mariage à Bruniquel, Cécile Lafourest, dont :

Vincent de Robert-Cabanac, né le 26 mars 1788, baptisé à Puygailhard

#### ONZIEME GENERATION

I. Jean-François de Robert du Bosc dit Termes ép. en 1826 N. de Riols-Fonclare, dont :

Victorine

Prosper-Jacques-Antoine de Robert-Termes q. s. I

Théodore de Robert du Bosc q. s. II

Adèle

Auguste-Sébastien de Robert du Bosc q. s. III

II. Pierre de Robert-Fraisse dit Frayson ép. en janvier 1866 Emilie de Robert-Bousquet, dont :

Sylvain

Julien

III. Joseph de Robert-Lavernière ép. le 18 avril 1784 Marguerite de Verbizier-Saint-Paul, née le 15 février 1769 (sœur du général Paul de Verbizier-Saint-Paul), dont :

Eléonore, née le 11 avril 1789, mariée à François Vergé le 10 février 1812

Décédé le 10 janvier 1826, âgé de 70 ans. Sa femme mourut le 22 avril 1851.

IV. Pierre de Robert-Gassion ép. le 4 août 1789 Charlotte de Robert-Lafrégeyre, dont :

Henriette, née le 26 mai 1790, mariée à Jean-Pierre de Robert-Montal le 7 juillet 1811, décédée le 15 juillet 1873

Marie, née le 27 mai 1793, mariée à François de Grenier-Montazer le 3 août 1815, décédée le 8 septembre 1886

Sophie-Jeanne, née le 4 frim. an V, mariée à Pierre de Robert-Labarthe le 16 juin 1825, décédée le 24 mars 1874

Louis<sup>99</sup>, né le 9 mess. an IX, q. s. IV

Décédé le 4 juillet 1816.

V. Jean de Robert-Garils<sup>100</sup> ép. le 12 fruct. an V Jeanne Dutilh, dont :

Jeanne-Marie-Caroline, née le 11 mess. an VI, mariée à Simon de Verbizier-Latreyte le 9 juillet 1813, décédée le 29 juin 1815

Jean-Paul-André, né le 21 fruct. an VII, q. s. V

Décédé le 23 flor. an VII.

VI. Jean-Paul de Robert-Falga<sup>101</sup> ép. Jeanne de Verbizier-Saint-Paul, née le 27 février 1774 (sœur du général), dont :

Marguerite, née le 5 pluviose an VI, décédée le 21 nivôse an VIII

Joseph-Samuel, né le 13 pluviose an VIII, décédé le 26 octobre 1819

VII. François de Robert-Bousquet épousa :

1°) le 20 juillet 1788 Catherine de Greniez-Dalez, dont :

Paule-Pierrette, dite Pauline, née le 29 novembre 1789, mariée à Elie Faure le 17 mai 1819, décédée le 4 juin 1848

Jeanne, née le 10 octobre 1790, mariée à Jean-Pierre de Robert-Lassagne le 29 mai 1813, décédée le 31 janvier 1839

Henriette, née le 26 mai 1793, décédée célibataire le 25 février 1870

Jean, né le 6 vend. an IV, q. s. VI

Pierre, né le 9 frim. an VI, q. s. VII

Joseph, né le 14 germ. an VIII, q. s. VIII

Jeanne-Marie, née le 28 mess. an XI, mariée à Pierre de Robert-Monner le 1<sup>er</sup> août 1828, décédée le 11 sept. 1879

Célestine-Catherine, née le 6 niv. an XIV, mariée à Jean de Grenier-Fajal le 2 août 1823, décédée le 4 nov. 1889

Victor, né le 22 mars 1808, q. s. IX

Alexandre, né le 1<sup>er</sup> mai 1814, q. s. X

2<sup>o</sup>) Paule de Robert-Vergé, dont :

Catherine-Elisabeth, dite Adèle, née le 7 octobre 1817, mariée à Joseph de Grenier-Fajal dit Bousquas en 1833

Pauline, dite Léonide, née le 9 octobre 1820, mariée à Simon de Grenier-Fajal vers 1836, décédée le 20 oct. 1897

Décédé le 8 décembre 1820. Sa première femme était morte le 30 octobre 1814.

VIII. Jean de Robert-Lassagne ép. le 29 septembre 1794 Pauline de Grenier-Latour, dont :

Pierre, né le 11 août 1792, q. s. XI

Jean-Pierre, né le 11 octobre 1793, q. s. XII

Décédé le 10 février 1826. Sa femme mourut le 13 janvier 1833, âgée de 62 ans.

IX. Joseph de Robert-Bousquet ép. le 27 septembre 1810 Marguerite de Robert-Monner, dont :

Eugène-Pierre, né le 16 janvier 1812, décédé célibataire le 10 janvier 1857

Marguerite-Zélie, née le 4 août 1813, mariée à André Duran, décédée le 15 janvier 1880

Marie, née le 29 juillet 1820, mariée à Samuel de Robert-Lafrégeyre le 29 juillet 1841, décédée le 25 juillet 1858

Décédé le 18 janvier 1846.

X. Pierre de Robert-Monner ép. le 1<sup>er</sup> août 1828 Jeanne-Marie de Robert-Bousquet, dont :

Lydie-Marguerite, née le 23 juin 1829, mariée à Joël de Robert-Lafrégeyre le 6 novembre 1847, décédée le 17 octobre 1857

Joseph-Benjamin, né en 1832, décédé le 7 octobre 1838  
Décédé le 16 mai 1863.

XI. Paul de Robert-Labarthe<sup>102</sup> ép. en 1837 Virginie-Charlotte-Irma d'Armengaud, dont :

Marie-Albanie-Zénaïde-Colarie-Sylvie-Clémentine, née le 13 février 1841, décédée jeune

Gaëtan-Lonès-Alexandre-Paul, né le 25 juillet 1846, décédé jeune

XII. Charles-Antoine des Robert<sup>103</sup> ép. le 2 flor. an X, au château de Spada près de Saint-Mihiel (ancien duché de Bar) Louise-Béatrix baronne de Malvoisin, dont :

Louis-Aimé, né à Spada en 1804, décédé sans postérité à Metz en 1853<sup>104</sup>

Raymond, né à Spada en 1805, q. s. XIII

Melchior-Adolphe, né à Spada le 21 janvier 1806, q. s. XIV  
Décédé à Metz en 1846.

XIII. François-Philippe des Robert<sup>105</sup> ép. en 1842 M. L. de Cools, dont :

Geneviève, mariée à Mahé de la Villéglé, commissaire de la marine, chevalier de la Légion d'honneur

XIV. Louis-François-Narcisse des Robert épousa :

1<sup>o</sup>) N. Aubé de Bracquemont

2<sup>o</sup>) Joséphine Roustan de Golberg remariée à Adrien de Cabannes à Metz, décédée à Nancy en février 1894

Décédé sans postérité à Reims en 1859, chevalier de Saint-Louis et du Lys.

XV. Jean-Félix de Robert-Campredon ép. Louise-Amélie Rey fille de Jean-Pierre-Antoine, baron Rey, dont :

Maurice de Robert-Campredon q. s. XV

Madeleine, célibataire, décédée à Puylaurens

Jeanne, mariée à Edouard Widman, décédée au Vésinet en 1911

Décédé en 1881, directeur des constructions navales à Indret (Loire-Atlantique).

XVI. Jean de Robert-Lafrégeyre ép. le 8 septembre 1823 Elisabeth dite Pauline de Grenier-Niger, dont :

François-Joël, né le 9 mars 1825, q. s. XVI

Henriette-Clarisse, née le 24 fév. 1827, déc. le 20 janv. 1828  
 Henri-Nathan, né le 18 mai 1832, décédé célibat. en 1900

Paul-Eugène, né le 22 novembre 1825, q. s. XVII

Charlotte-Aline, née le 9 décembre 1837, déc. le 22 mars  
 1893

Louis-Joseph, né le 24 mai 1840, q. s. XVIII

Décédé le 30 novembre 1851. Sa femme mourut le 10 décembre 1876.

XVII. François de Robert-Lafrégeyre ép. le 31 octobre 1816  
 Gabrielle de Robert-Pontiès, dont :

Nina-Polydore, mariée à Jean de Verbizier, décédée en 1881  
 Marie-Alzire, née le 14 avril 1819, mariée à Victor Quinard,  
 décédée le 13 août 1854

Henri-Daniel, née le 26 novembre 1820, q. s. XIX

Déjanire, n. le 19 novembre 1823, déc. le 29 décembre 1839

Décédé le 16 juillet 1878, maire de Mercenac, Chevalier de  
 la Légion d'Honneur le 13 mars 1818.

XVIII. Henri de Robert-Lafrégeyre ép. Charlotte de Ver-  
 bizier-Verbizier, le 17 frim. an VIII, dont :

Jean-Samuel, né le 14 mars 1822, q. s. XX

Adair, né le 18 septembre 1823, q. s. XXI

François, né le 29 décembre 1825, q. s. XXII

Marie-Bélina, née le 18 mars 1829, mariée le 12 août 1850  
 à Jean-Pierre-Clovis-Philidor de Robert-Garils, décédée  
 le 23 janvier 1898

Philémon, né le 1<sup>er</sup> janvier 1832, décédé le 9 octobre 1833

Philémon, né le 10 avril 1835, q. s. XXIII

Décédé le 11 octobre 1878. Sa femme mourut le 13 déc. 1882.

XIX. Jean-Paul de Robert-Lafrégeyre ép. le 25 septembre  
 1827 Jeanne-Constance de Verbizier-Coustaut, dont :

Urbain, né le 29 mai 1829, q. s. XXIV

Philippe, né le 17 mars 1834, q. s. XXV

Décédé le 13 décembre 1835. Sa femme se remaria avec Jean  
 de Verbizier-Pot-de-Leu, dont :

Numa, né le 27 octobre 1842, décédé le 22 janvier 1907

XX. Jean-Jacques-Gustin de Robert-Lalagade ép. Marie-Rose  
 de Robert-Lagarrigue

XXI. N. de Robert dit Monner ép. N., dont :

Jules-Léon-Timothee q. s. XXVI

XXII. Louis-Jérôme de Robert-Bousquet ép. Elisabeth Cau-  
 quil, dont :

Louis-Sylvain, né en 1847

Louis, né en 1852, q. s. XXVII

Victorine, ép. Louis Molinié

Adélaïde, ép. Gustave de Riols-Fonclare

Emilie, ép. Pierre de Robert-Fraisse

Antoinette, ép. Angély de Robert

Séraphin, ép. Victorine Galinié

Octavie, ép. Louis Cauquil

XXIII. Elie de Robert ép. N., dont :

Angély de Robert q. s. XXVIII

XXIV. Joachim de Robert épousa Marie-Anne-Louise Gros,  
 dont :

Urbain q. s. XXVIII bis

Marie-Louise-Zélia ép. le 8 février 1866 François Cauquil

XXV. Jean-Baptiste de Robert-Lédergues ép. N., dont :

Eugénie, née à Aubin, décédée en 1931

XXVI. Jean-Pierre de Robert-Lédergues, 1788-1828, épousa  
 Alexandrine Cochy de Moncan des Bris, commune de la Selve,  
 dont six enfants : cinq fils et une fille :

Jean-Gabriel, né en 1815, décédé en 1878

Louis, décédé en 1883 célibataire

XXVII. Jean-François de Robert-Lédergues ép. Henriette  
 Bousquet, dont :

Louis de Robert, né le 5 mars 1871, q. s. XXIX

XXVIII. Louis de Robert-Lédergues ép. N., dont :

2 filles religieuses

XXIX. Henri-Denys de Robert-Loupiac ép. N., dont :

Joseph, conseiller général, maire de Najac et notaire,  
 q. s. XXX

Décédé en 1917.

XXX. Jean-Pierre de Robert-Montal ép. Henriette de Robert-  
 Gassion, le 7 juillet 1811, dont :

Pierre-Adolphe, né le 22 avril 1812, q. s. XXXI

Clotilde, née le 30 juillet 1818, ép. le 8 mai 1840 Victor Fauré  
Décédé le 20 oct. 1848. Sa femme mourut le 15 juillet 1873.

XXXI. Pierre de Robert-Labarthe épousa :

1°) le 4 nov. 1812, Catherine-Françoise Peyrat, dont :

Philibert, né le 15 janvier 1814, q. s. XXXII

2°) le 16 juin 1825, Sophie-Jeanne de Robert-Gassion,  
dont :

Jules, né le 20 juillet 1829, q. s. XXXIII

Décédé le 9 mars 1840. Sa première femme était morte le 19 mai 1824.

XXXII. Joseph de Robert-Hautequère ép. le 7 avril 1817 Elisabeth Faure, dont :

Jean, né le 30 août 1818, décédé le 5 septembre

Jean, né le 5 octobre 1819, décédé le 22 avril 1831

Elisabeth, née le 1<sup>er</sup> février 1822, mariée :

1) à Théodore Vergé le 7 octobre 1838

2) à Achille de Verbizier-Coustaud, le 20 mars 1847

Décédé le 14 mars 1828. Sa femme mourut le 1<sup>er</sup> février 1832.

XXXIII. Jean de Robert-Hautequère ép. le 10 août 1834 Elisabeth, dite Julie, de Grenier-Martou, dont :

Paul, né le 21 mai 1836, célibataire, décédé le 30 nov. 1909

Ezéchiel, dit Achille, né le 29 mars 1838, q. s. XXXIV

Lérie, dite Lydie, née le 13 juin 1839, mariée à Pierre Chevry le 3 mars 1882

Alix, née le 9 octobre 1842, mariée à Jean Fauroux le 15 février 1880

Hermany, née le 14 janvier 1845, mariée à Adolphe Delpla Bélanie-Victorine, née le 13 avril 1848, mariée à Denis Comenge le 9 mars 1882

Adélaïde, née le 9 septembre 1851, mariée à Pierre Bonnefille

Décédé le 30 mars 1856. Sa femme mourut le 18 sept. 1879.

XXXIV. Jean-Paul-François-Auguste de Robert-Biros ép. le 28 février 1813 Jeanne-Marie-Catherine Boubila, dont :

Jean-Elie, né le 15 septembre 1814, q. s. XXXV

Jean, né le 18 mai 1818, célibataire

Auguste, né le 9 décembre 1820

Paul, né le 7 février 1822, décédé le 15

Joséphine, née le 27 janvier 1823, décédée le 7 sept. 1833

Catherine, née le 20 juin 1828, mariée à François Vergé  
Décédé le 3 juillet 1860, âgé de 75 ans.

## DOUZIÈME GÉNÉRATION

I. Prosper-Jacques-Antoine de Robert-Termes ép. Claire de Robert-Laroque, dont :

Tanoïde

Hermance

Victorine

Ferdinand

Armand de Robert du Bosc, ép. Aline N. dont 3 filles

II. Théodore de Robert du Bosc ép. Rose Cauquil, dont :

Eugénie, ép. N.

Philippe, mort jeune

Albanie

Rosine, ép. N. de Robert-Fraisse

III. Auguste-Sébastien de Robert du Bosc ép. Rosalie dite Clotilde Galinié, dont :

Wilhelmine

1 fille

Léon

IV. Louis de Robert-Gassion ép. le 25 octobre 1832 Françoise-Julie Durrieu, dont :

Pierre-Clovis, né le 8 avril 1835, décédé le 1<sup>er</sup> juillet 1849

Charlotte-Anaïs-Aglaré, née le 28 juin 1840, décédée le 25 décembre 1859

Décédé le 12 septembre 1847.

V. Jean-Paul-André de Robert-Garils ép. le 31 juillet 1825 Delphine Durrieu, dont :

Jean-Clovis, né le 25 mai 1826, décédé le 6 septembre

Jean-Pierre-Clovis-Philidor, né le 11 mai 1828, q. s. I

Louis-Napoléon-Oscar, né le 13 novembre 1832, q. s. II

Célonide-Caroline, dite Célanire, née le 18 octobre 1835, mariée à François de Robert-Lafrégeyre le 9 octobre 1855, décédée le 7 janvier 1921

Décédé le 29 décembre 1865. Sa femme mourut le 16 janvier 1867.

VI. Jean de Robert-Bousquet ép. Marie de Robert-Vergé, dont :

Hortense, née le 5 avril 1817, mariée à Pierre, dit Adolphe, de Robert-Montal, le 8 septembre 1840, décédée le 7 novembre 1903

Jean, né le 31 décembre 1819, q. s. III

VII. Pierre de Robert-Bousquet ép. le 29 décembre Marie de Grenier-Rochet, dont :

Eugénie-Jeanne, née le 17 mai 1824, mariée à Jean Balsente le 21 mars 1842, décédée vers 1896

Elisa, née le 1<sup>er</sup> juillet 1827, mariée à Théophile de Robert-Bousquet le 31 août 1851, décédée le 23 janvier 1892

Décédé le 2 juin 1829.

VIII. Joseph de Robert-Bousquet ép. le 21 octobre 1825 Pauline de Robert-Lafrégeyre, dont :

Théophile, né le 27 avril 1828, q. s. IV

Jeanne-Lucie, née le 4 juin 1832, mariée à Paul-Eugène de Robert-Lafrégeyre le 4 octobre 1856, décédée le 2 février 1874

Marie-Anaïs, née le 31 juillet 1834, décédée le 25 juin 1904

Nina-Alix, née le 29 décembre 1836, dont :

Gaspard, né le 25 mars 1863, q. s. IV bis

Mariée à Epiphane Lottin le 11 octobre 1883

Henry-Philippe, né le 27 janvier 1843, célibataire

Lucie-Adélina, née le 5 septembre 1848, décédée le 20 janvier 1855

Décédé le 28 décembre 1871. Sa femme mourut le 12 février 1873.

IX. Victor de Robert-Bousquet ép. N. Dagain, dont :

Victorine-Emilie, mariée à Michel-Hippolyte Pons, décédée le 25 juillet 1914

X. Alexandre de Robert-Bousquet ép. le 2 septembre 1842 Françoise-Catherine, dite Henriette, Boubila, dont :

Hortense-Clara, née le 12 octobre 1843, mariée à François-Alcédalis Comminges le 29 août 1871

Léopold, né le 30 juin 1846, q. s. V

Elize, née le 25 juin 1849, mariée à Pierre Guiraud le 1<sup>er</sup> octobre 1880, décédée le 28 octobre 1916

Anna, née le 11 septembre 1851, décédée célibataire le 14 novembre 1907

Edmond-Frédéric-Bertrand, né le 27 juillet 1855, q. s. VI

Aspasie, n. le 15 juillet 1859, décédée célibataire

Rubain-Georges-Doris-Gustave, né le 15 août 1864, q. s. VII

Décédé le 11 janvier 1882. Sa femme est morte le 6 février 1905 à Lavielle (Camarade).

XI. Pierre de Robert-Lassagne ép. Marguerite-Lucile Gardel, dont :

Sophie-Lisma, née le 4 mai 1814, mariée à Paul de Grenier-Labourdette

Paul-Auguste, né le 21 octobre 1816

Pauline-Adélaïde, née le 20 novembre 1818, mariée à Pierre Siadous, décédée le 22 juin 1897

XII. Jean-Pierre de Robert-Lassagne épousa le 29 mai 1813 Jeanne de Robert-Bousquet, dont :

Ulysse-François, né le 24 avril 1816, q. s. VIII

Pauline-Zélanide, née le 27 mars 1819, mariée à Jean de Verbizier-Latrete le 12 mars 1853, décédée le 20 avril 1859

Marie-Angélique, née le 15 avril 1822, mariée à Jean-Jacques Dagain le 6 mai 1841, décédée le 28 février 1894

Erina, née le 24 novembre 1825, mariée à Jean de Robert-Bousquet le 27 décembre 1844, décédée le 27 avril 1898

Emile, décédé à l'âge de 21 ans

Décédé le 28 octobre 1873. Sa femme était morte le 31 janvier 1839.

XIII. Raymond des Robert épousa :

1°) vers 1836 Marie-Thérèse de Marion, dont :

Olivier, décédé jeune

Valentine, décédée jeune

Charles-Arthur, né à Metz en 1839, q. s. IX

2°) en 1853 Marie Charuel, dont :

Marie-Raymond-Adolphe, né à Metz en 1854, q. s. X

Décédé en 1854, conseiller à la Cour d'appel de Metz. Sa seconde femme est morte le 12 octobre 1909 dans sa 81<sup>e</sup> année.

XIV. Melchior-Adolphe des Robert, élève de Saint-Cyr, officier démissionnaire au moment de son mariage, ép. le 27 sept.

1834 Sophie-Henriette Possel, fille de Barthélemy P. receveur général de la Moselle, dont :

Caroline, née en 1835, décédée à l'âge de 19 ans

Louis-Emile-Ferdinand, né le 4 septembre 1836, q. s. XI

Raymond-Maurice, né à Metz le 23 avril 1838, q. s. XII

Marie-Thérèse-Louise, née à Metz le 23 juillet 1839, mariée à Gabriel baron Piat de Braux, décédé en juin 1894

Décédé à Metz le 3 novembre 1865.

XV. Maurice de Robert Campredon ép. le 27 décembre 1870  
Jenny Bernadou (cousine germaine), dont :

Roger, q. s. XIII

Antoinette, ép. le général Charles Curie

XVI. François-Joël de Robert-Lafrégeyre ép. le 6 novembre 1847  
Lydie-Marguerite de Robert Monner, dont :

Louis, né le 4 août 1848, décédé le 16 décembre 1849

Pierre-Daniel, né le 14 juillet 1850, q. s. XIV

Jean-Félix-Benjamin, né le 24 janvier 1852, q. s. XV

Décédé le 15 avril 1908. Sa femme était morte le 17 octobre 1857.

XVII. Paul-Eugène de Robert-Lafrégeyre, épousa :  
1°) le 4 octobre 1856, Jeanne-Lucile de Robert-Bousquet, dont :

Clarisse-Lydie-Alix, née le 24 janvier 1860, décédée en 1868  
Ariste-Joël, né le 16 juillet 1864, q. s. XVI

Firmin-René-Marius, né le 3 septembre 1868, décédé en septembre 1869

Marius-Théophile-René, né le 1<sup>er</sup> septembre 1871, décédé en 1873

2°) Hélène-Wilhelmine Lamsfus, dont :

Marthe-Elisabeth-Ernestine, née le 12 novembre 1879

Décédé le 5 décembre 1912. Sa première femme était morte en février 1874.

XVIII. Louis-Joseph de Robert-Lafrégeyre ép. le 17 novembre 1863  
Félicie Lautré, dont :

Eva-Camille-Pauline, née le 12 janv. 1865, mariée à Edouard Lombrail le 24 mai 1883

XIX. Henry-Daniel de Robert-Lafrégeyre ép. le 29 juin 1848  
Adelina-Joséphine-Suzanne Vergé, dont :

Nelly-Gabrielle-Dorothee, née en 1849, décédée le 28 juillet 1859

Marie-Mathilde, née le 8 janvier 1851, mariée le 3 septembre 1881 à Enrique-Abundo de Tiendah

Marie-Sara, née le 13 décembre 1852, mariée le 25 janvier 1878 à Saint-Cyr Cambefort

Gabrielle-Adelina, née le 9 octobre 1858, mariée le 4 mars 1881 à Charles Curchod

Décédé le 2 décembre 1872. Sa femme était morte le 22 février 1870.

XX. Jean-Samuel de Robert-Lafrégeyre ép. le 29 juillet 1841  
Marie de Robert-Bousquet, dont :

Adèle-Octavie, née le 15 mai 1842, décédée célibataire

Henry-Ferdinand, né le 19 novembre 1843, décédé le 9 janvier 1845

Louis-Théodore, né le 22 octobre 1845, q. s. XVII

Louise-Béline, née le 27 février 1847, décédée en 1896

Céline, née le 24 février 1848, décédée le 27 juillet 1873

Henry-Armand, né le 30 août 1850, q. s. XVIII

Charles, né le 30 septembre 1852

Auguste-Edmond, né le 3 juillet 1856, célibataire

Décédé le 31 décembre 1874. Sa femme était morte le 25 juillet 1858.

XXI. Adair de Robert-Lafrégeyre ép. le 12 février 1853  
Félicie dite Gemina de Grenier-Labourdette, dont :

Henri, né le 12 décembre 1853, q. s. XIX

Maria, née le 8 septembre 1855, ép. François-Jules de Verbizier-Verbizier le 30 août 1879

Ernest, né le 6 février 1858, q. s. XX

Marie-Lydie, née le 26 mai 1860, décédée célibataire le 8 juin 1911

Adolphe-Clément, né le 18 décembre 1862, q. s. XXI

Décédé le 18 septembre 1890. Sa femme, née le 24 avril 1828, est décédée le 29 mai 1912.

XXII. François de Robert-Lafrégeyre ép. le 9 octobre 1855  
Célonide-Caroline dite Célanire de Robert-Garils, dont :

Gaston-Henri, né le 25 octobre 1857, célibataire

Berthe, née le 13 mai 1859, ép. Frédéric Dagain le 19 janvier 1878, décédée le 4 juin 1901

Frank-Léo, né le 26 mai 1861, q. s. XXII



Natalie-Lucile, née le 2 juin 1864, ép. le 19 octobre 1887  
 Louis-Ernest-Alcédalis Piquemal  
 Léontine-Julia, jumelle avec la précédente, ép. le 19 mars  
 1888 Amédée Piquemal  
 Adrien-Auguste, né le 10 mai 1868, q. s. XXIII  
 Décédé le 5 février 1878.

XXIII. Philémon de Robert-Lafrégeyre ép. le 11 juillet 1861  
 Sophie-Jeanne-Clémentine Bez, dont :  
 Emile-Gustave-Fernand, né le 17 mai 1862, q. s. XXIV  
 Augusta-Charlotte-Sara-Alice, née le 23 septembre 1865,  
 mariée à Achille Corneil le 15 août 1885  
 Décédé le 15 avril 1868.

XXIV. Urbain de Robert-Lafrégeyre ép. le 2 septembre 1856  
 Céline Andrieux, dont :  
 Alice, née le 27 septembre 1857, ép. Paul Cabrol en 1876  
 Mathilde, née en 1861, décédée le 25 septembre 1864  
 Charles-Jean-Paul, né le 25 juin 1865, q. s. XXV  
 Micheline, née le 29 décembre 1873, décédée le 8 juillet  
 1882  
 Décédé le 7 juillet 1916. Sa femme était morte le 19 mars  
 1914.

XXV. Philippe de Robert-Lafrégeyre ép. le 17 février 1872  
 Caroline-Jenny Massy, dont :  
 Hélène-Rosa, née le 22 décembre 1872, ép. Auguste Des-  
 brousses le 10 septembre 1895  
 Jenny, née le 11 octobre 1874, ép. Lucien Chabaud en 1899  
 Décédé le 9 septembre 1917.

XXVI. Jules-Léon-Timothée de Robert, dit Monner, ép. N.,  
 dont :  
 Edouard de Robert q. s. XXVI

XXVII. Louis de Robert ép. Anne Imant, dont :  
 Adrien-Angel-Louis, né en 1879  
 Henry-Camille, né en 1883

XXVIII. Angély de Robert ép. Antoinette de Robert-Bous-  
 quet, dont :  
 Elie de Robert q. s. XXVII

XXVIII bis. Urbain de Robert-Lautié ép. Irma de Riols-Fon-  
 clare

XXIX. Louis de Robert-Lédergues ép. Jeanne Humbert  
 Romancier - Prix Fémina  
 Décédé à Sannois en 1937 sans postérité.

XXX. Joseph de Robert-Loupiac ép. N., dont une fille ma-  
 riée à M. Deleris à Villefranche

XXXI. Pierre, dit Adolphe, de Robert-Montal ép. le 8 sep-  
 tembre 1840 Hortense de Robert-Bousquet, dont :  
 Aristide, né le 14 juin 1841, q. s. XXVIII  
 Jean, dit Abel, né le 9 juillet 1844, q. s. XXIX  
 Hyacinthe-Samuel, né le 4 février 1853, décédé le 1<sup>er</sup> sep-  
 tembre 1859  
 Décédé le 1<sup>er</sup> décembre 1871. Sa femme est morte le 7 novem-  
 bre 1903.

XXXII. Philibert de Robert-Labarthe ép. le 21 février 1846  
 Jeanne, dite Almazine, Gouazé, dont :  
 Pierre-Jules-Fulbert, né le 2 novembre 1847, décédé le 17  
 mars 1848  
 Pierre-François-Fulbert, né le 31 janvier 1849, q. s. XXX  
 Pierre-Urbain, né le 14 mai 1852, q. s. XXXI  
 Décédé le 19 février 1903.

XXXIII. Jules de Robert-Labarthe épousa :  
 1<sup>o</sup>) le 14 septembre 1855 Marie-Céline de Grenier-Lalée, dont :  
 Edouard-Philibert, né le 3 juin 1857, q. s. XXXII  
 Arthur-Albert-Hosmann, né le 2 octobre 1859, q. s. XXXIII  
 Sophie-Amilie-Julia, née le 10 novembre 1862, décédée le 21  
 2<sup>o</sup>) en décembre 1875 Zulima Benoît, décédée sans postérité  
 Décédé le 18 mars 1903.

XXXIV. Ezéchiel, dit Achille, de Robert-Hautequère ép. le  
 1<sup>er</sup> juillet 1868 Marie-Anaïs Clément, dont :  
 Louis, né le 28 juin 1870, q. s. XXXIV  
 Alphonse, né le 26 janvier 1873, q. s. XXXV  
 Emile, né le 17 juillet 1875, q. s. XXXVI  
 Félicie-Marie-Gabrielle, née le 23 janvier 1878, mariée le  
 15 juillet 1902 à François Compagnon, décédée à Pau,  
 enterrée aux Bordes

Décédé le 2 novembre 1879. Sa femme mourut le 25 mars 1883. Tous deux à Alès.

XXXV. Jean-Elie de Robert-Biros épousa :

1°) le 6 août 1836 Suzanne-Marie Dumas, dont :

Jacques-Polydore-Hippolyte, né le 1<sup>er</sup> juin 1839, qui suit  
XXXVII

Auguste, né le 11 mars 1841, décédé célibataire le 30 juillet 1871

2°) le 25 février 1847 Jeanne, dite Rose, Vergé, dont :

Jean, né le 31 décembre 1848, décédé le 6 juillet 1849

Jean, né le 11 novembre 1850, décédé le 10 décembre 1869

François, né le 4 novembre 1855, q. s. XXXVIII

Jean-Paul, né le 1<sup>er</sup> décembre 1862, décédé le 17

Décédé le 13 décembre 1869. Sa première femme était morte le 28 avril 1842.

#### TREIZIEME GENERATION

I. Jean-Pierre-Clovis-Philidor de Robert-Garils ép. le 12 août 1850 Marie-Béline de Robert-Lafrégeyre, dont :

Louis-Oscar-Elisée, né le 2 septembre 1851, q. s. I

Henri-Alfred, né le 26 avril 1853, q. s. I bis

Marie-Héloïse-Hélène, née le 16 décembre 1854, décédée le 20 septembre 1858

Zélia-Dora, née le 24 octobre 1856, décédée le 27 oct. 1857

Louise-Zélia, née le 6 octobre 1859, décédée le 15 août 1862

Zélia-Delphine, née le 17 mars 1862, mariée à Louis-Joseph de Grenier-Rieutailhol le 26 octobre 1895

Auguste-Zacharie, né le 1<sup>er</sup> juillet 1864, décédé le 28

Décédé le 3 janvier 1922. Sa femme était morte le 23 janvier 1898.

II. Louis-Napoléon-Oscar de Robert-Garils ép. le 28 mai 1856 Louise-Caroline-Dorothee Abadie, dont :

Marie-Andrienne-Lucile, née le 25 mars 1858, mariée à Samuel Monnier le 8 avril 1885

Paul-Jean, né le 20 juin 1860, q. s. II

Emile, né le 20 mars 1862, q. s. III

Marguerite-Louise, née le 11 décembre 1871

Décédé le 18 avril 1879. Sa femme est morte le 28 mars 1916

III. Jean de Robert-Bousquet ép. le 27 décembre 1844 Erina de Robert-Lassagne, dont :

Ariston, né le 19 août 1848, décédé le 29 novembre 1873

Pierre-Roussel, né le 21 avril 1851, q. s. IV

Marie-Noëmie, née le 18 février 1853, mariée à Alexis Pinon le 3 septembre 1886, décédée en 1888

Edmond, né le 22 juillet 1856, q. s. V

Emma-Caroline, née le 25 décembre 1859, mariée à Ernest Minault le 5 janvier 1887, décédée le 20 mars 1890

Décédé en 1873. Sa femme mourut le 27 avril 1898.

IV. Théophile de Robert-Bousquet ép. le 31 août 1851 Elisa de Robert-Bousquet, dont :

Louis-Adrien, né le 13 janvier 1856, q. s. VI

Lucile-Philicie, née le 19 décembre 1857, mariée à Henri de Robert-Lafrégeyre le 29 novembre 1887, décédée le 27 août 1902

Nelson-Joseph-Timothee, né le 16 novembre 1859

Paulin-Elisée-Maurice, né le 23 octobre 1861, q. s. VII

Paul-Auguste, né le 20 décembre 1862, q. s. VIII

Numa-Agénor, né le 5 mars 1864, décédé le 24 août

Gustave-Henri, jumeau avec le précédent, décédé le 30 novembre 1879

Joseph. . .

Décédé le 23 juin 1909 à Pointis. Sa femme mourut le 23 janvier 1892 à Bordeaux.

IV bis. Gaspard de Robert-Bousquet ép. le 13 février 1886 Clémentine Lottin, dont :

André, né le 10 septembre 1886, décédé le 25 septembre 1968

Alice, née le 12 juin 1893, ép. le 9 septembre 1926 Henri Gimat

Décédé le 5 février 1963.

X V. Léopold de Robert-Bousquet ép. le 3 octobre 1878 Marie-Bélonie Vergé, dont :

Emile-Alexandre, né le 5 novembre 1879, décédée le 4 juin 1880

Emile-Julien-Alexis, né le 21 février 1881, q. s. IX

X Hélène-Aurélien, née le 26 février 1883, mariée à Pierre Begon le 8 janvier 1905

Henriette, née le 19 octobre 1884, mariée à Pierre-Paul Begon le 15 juillet 1907

Emilienne, née le 3 décembre 1885, mariée à François-Siméon-Ferdinand Commengé le 31 décembre 1910

Roger, né le 21 novembre 1887, décédé le 24 mai 1888

Clémence, née le 20 mai 1891, décédée le 10 septembre

Gabrielle-Julienne, née le 22 août 1893

Gustave, né le 18 février 1896, q. s. X

Décédé le 16 juillet 1924. Sa femme mourut le 24 août 1927.

VI. Edmond-Frédéric-Bertrand de Robetr-Bousquet épousa :

1°) le 23 décembre 1892 Lydie Berlouin, décédée le 23 décembre 1918 ;

2°) Elisa-Louise Castagné, décédée vers 1950

VII. Rubain-Georges-Doris-Gustave de Robert-Bousquet ép. le 1<sup>er</sup> octobre 1889 Cécile Chapeau, dont :

Eva, décédée jeune

Gustave, né le 5 juillet 1891, décédé le 30 juillet 1893

Décédé le 2 janvier 1892. Sa femme mourut le 21 janvier 1894.

VIII. Ulysse-François de Robert-Lassagne ép. le 22 décembre 1842 Jeanne-Marie de Verbizier-Latrete, dont :

Elvia-Jenny, née le 1<sup>er</sup> septembre 1844, mariée à Cyrille Massat le 31 octobre 1874, décédée le 16 mars 1914

Zélonide-Mélanie, née le 23 juillet 1846, décédée jeune

Emilien-Paul, né le 27 août 1848, décédé le 5 octobre 1854

Maurice-Emile, né le 3 décembre 1850, décédé célibataire le 21 avril 1898

Irma, née le 25 février 1853, décédée le 3 février 1854

Norbert-Aimé, né le 5 février 1855, décédé le 25 fév. 1858

IX. Charles-Arthur des Robert épousa :

1°) vers 1861 Stéphanie de Caix de Rambures, décédée sans postérité en avril 1871

2°) le 30 avril 1872 Marie Huchet de la Bédoyère, dont : Frédéric, né le 26 février 1873, q. s. XI

Blanche, née le 27 février 1874, décédée jeune

Blanche-Thérèse, née le 23 janvier 1875, décédée le 31 juillet 1881

Thérèse, née le 23 avril 1877

Louis, né en 1879, q. s. XII

Elisabeth, née le 12 juillet 1881

Décédé le 21 avril 1907.

X. Marie-Raymond-Adolphe des Robert

XI. Louis-Emile-Ferdinand des Robert ép. le 15 mars 1873 Camille-Marie-Valentine de Lauris-Castellane, dont :

Henri-Joseph-Adolphe, né le 17 mars 1874, q. s. XIII

Paul-Albert-Adolphe, né le 1<sup>er</sup> janvier 1876, q. s. XIV  
Décédé le 9 mai 1910.

XII. Raymond-Maurice des Robert ép. le 24 janvier 1876 Marie de Golberg, dont :

Jehan, né en 1876, décédé en 1877

Louis-Marie-Joseph-Edmond-Pierre, né le 25 mai 1878, q. s. XV

Noémie-Catherine-Marie-Antoinette, née le 25 novembre 1881

Décédé le 6 septembre 1910. Sa femme est morte le 3 février 1908.

XIII. Roger de Robert-Campredon, sans postérité

XIV. Pierre-Daniel de Robert-Lafrégeyre ép. le 2 novembre 1875 Joséphine-Catherine-Elise Siadous, dont :

Marie-Marguerite-Lydie, mariée à Georges Massat

Laure-Geneviève-Pauline, mariée à Martin Dubost

XV. Jean-Félix-Benjamin de Robert-Lafrégeyre ép. le 26 mai 1879 Marie-Eudoxie Nègre, dont :

Marcel-François-Félix, né le 20 mars 1888, marié à Léontine Géraud

Charles-Francis né le 10 mai 1890

Décédé le 28 octobre 1907.

XVI. Ariste-Joël de Robert-Lafrégeyre ép. le 27 juin 1891 Pauline-Christine Vignaux, dont :

Lucie-Hélène-Marie, née le 26 mars 1892, décédée le 28 janvier 1894

Paul-Eugène-Gaston, né le 22 février 1894 ép. Hélène Maujean

Marthe-Germaine-Eva, née le 2 novembre 1896, ép. Boué

Angèle, née le 23 mai 1899, mariée à Charles Beauron

Guillaume-Jean, né le 6 avril 1906, q. s. XVI

Roger-Eugène, né le 5 avril 1913, décédé le 5 avril 1919

XVII. Louis-Théodore de Robert-Lafrégeyre ép. le 16 mars 1893 à Gensac Eva Fouignet, dont :

Alice, décédée en 1970, célibataire  
Décédé le 16 mars 1899 à Gensac (Gironde).

XVIII. Henry-Armand de Robert-Lafrégeyre ép. en Angleterre Suzy Brown, dont :

Ketty  
Merry  
Décédé en Angleterre.

XIX. Henri de Robert-Lafrégeyre ép. le 29 novembre 1887  
Lucile-Philicie de Robert-Bousquet, dont :

René, né le 22 septembre 1890, décédé le 5 août 1893  
Lucien, né le 19 août 1894, décédé au Maroc le 7 août 1914  
André, né le 14 avril 1897, q. s. XVII  
Décédé en 1917. Sa femme était morte le 27 août 1902.

XX. Ernest de Robert-Lafrégeyre ép. en 1879 Hélène Lambert, dont :

Ernestine-Marguerite-Félicie, née le 6 septembre 1880, mariée au Brésil, à Sao-Paulo, à Antonio-José Correa  
Henri-Ernest, né le 10 janvier 1882, q. s. XVIII  
Frank-Gaston, né le 2 décembre 1886, décédé le 9 mai 1890

XXI. Adolphe-Clément de Robert-Lafrégeyre ép. le 26 mai 1891 Jeanne-Suzanne Latreille, dont :

Marguerite, née le 17 mars 1892, mariée à Sao-Paulo à Benito Garcia Passos, décédée à Sao-Paulo en 1954

XXII. Frank-Léo de Robert-Lafrégeyre ép. le 17 février 1891 Zélie-Caroline Guichou  
Décédé le 16 octobre 1927.

XXIII. Adrien-Auguste de Robert-Lafrégeyre ép. le 26 octobre 1896 Jeanne-Antoinette Coulon, dont :

Marcel-Louis-Jean, né le 30 août 1897, q. s. XIX  
Paul-Francis, né le 28 juillet 1901, q. s. XX  
Yvonne-Adrienne, née le 29 novembre 1904, mariée à Jean Cabanac le 28 juillet 1928

XXIV. Emile-Gustave-Fernand de Robert-Lafrégeyre ép. :

1°) Emilie Wauthier le 23 septembre 1885  
2°) Marthe-Elisabeth-Ernestine de Robert-Lafrégeyre

XXV. Charles-Jean-Paul de Robert-Lafrégeyre ép. en mai 1899 Berthe Nonis, dont :  
Jacqueline, née le 28 juillet 1906

XXVI. Edouard de Robert, dit Monner, ép. Marie-Louise Naudy, dont :  
Roger de Robert q. s. XXI

XXVII. Elie de Robert ép. N., dont une fille

XXVIII. Aristide de Robert-Montal ép. le 11 janvier 1870  
Marie-Jeanne Livie Bellet, dont :

Sara, née le 26 novembre 1870, marié à François-Julien-Henri Sigismond Berger le 8 octobre 1898  
Rachel-Louise, née le 6 décembre 1872, mariée le 26 septembre 1892 à Léonce-Zacharie Piquemal  
Samuel-Henri, né le 28 décembre 1875, q. s. XXII  
Auguste-Adolphe, né le 16 janvier 1878, décédé en Afrique à In Salah au cours d'une expédition des tirailleurs sahariens - le 7 juin 1901

XXIX. Jean, dit Abel, de Robert-Montal ép. le 10 juillet 1873  
Rebecca-Anne Barouyer, dont :

Léa-Jeanne, née le 11 mai 1874  
Elisée-Adolphe, né le 18 septembre 1877, q. s. XXIII  
Benjamin-Nephtali, né le 9 décembre 1879, q. s. XXIV  
Marguerite-Marcelle, née le 28 septembre 1893, ép. Charadin

XXX. Pierre-François-Fulbert de Robert-Labarthe ép. le 18 novembre 1873 Denise-Isabelle Brugueyrolles, dont :

Anita-Eloïse, née le 16 juillet 1875, mariée à Gustave Baumadier  
Raoul-Pierre, né le 22 mars 1878, q.s. XXV  
Prisca-Anne-Charlotte, née le 6 juillet 1879

XXXI. Pierre-Urbain de Robert-Labarthe ép. le 12 février 1880 Lucy-Eugénie Schlœsing, dont :

Pierre-Adolphe-Samuel, né le 20 mars 1881, décédé le 22 mai 1882

XXXII. Edouard-Philibert de Robert-Labarthe ép. le 4 janvier 1894 Adèle-Joaquina Lamsfus y Fernandez, dont :

Jean-Henri, né le 15 février 1913

XXXIII. Arthur-Albert-Hosmann de Robert-Labarthe ép. le 2 septembre 1890 Jane Bones, dont :

Roger, né le 27 novembre 1891, q. s. XXVI  
 Edouard, né le 11 février 1893, q. s. XXVII  
 Paul, né le 7 octobre 1894, q. s. XXVIII  
 René, né le 19 juillet 1896, q. s. XXIX  
 Charles, né le 16 juillet 1900, q. s. XXX  
 André, né le 18 juin 1904  
 Lucie-Florence, née le 9 novembre 1908  
 Décédé le 11 mars 1918.

XXXIV. Louis de Robert-Hautequère ép. Clémence Monsinjean en 1900, sans postérité

XXXV. Alphonse de Robert-Hautequère ép. le 1<sup>er</sup> mai 1897 Marie Berlou décédée sans postérité

XXXVI. Emile de Robert-Hautequère ép. le 21 décembre 1899 Jeanne-Pierrette Vernay, dont :

Louis-Benoît, né le 25 octobre 1900, q. s. XXXI  
 Gabrielle, née le 29 juillet 1902, décédée le 18 août 1903  
 Marie-Anaïs, née le 12 octobre 1903, ép. le 25 octobre 1925  
 Antoine-Marius Levet  
 Claudia-Antoinette, née le 23 mai 1905, ép. le 15 novembre 1932 Louis Vérine  
 Alphonse-Clément, né le 8 août 1906, décédé le 21 août  
 Alphonse-Louis, né le 16 février 1908, q. s. XXXII  
 Germaine, née le 31 décembre 1909, ép. le 27 octobre 1949  
 Antoine Dupin

XXXVII. Jacques-Polydore-Hippolyte de Robert-Biros ép. le 21 décembre 1871 Marie Berdou, dont :

Madeleine, née le 3 décembre 1872, décédée le 1<sup>er</sup> mars 1890  
 Julie, née le 27 juin 1875, décédée le 29 juillet 1876  
 François, né le 27 septembre 1877, décédé le 2 mai 1879  
 Lydie-Adrienne, née le 17 novembre 1881, mariée à Henri Rougalle

XXXVIII. François de Robert-Biros ép. Anne Pons, dont :  
 Jean-Elie, né le 14 juin 1884, q. s. XXXIII

## QUATORZIEME GENERATION

I. Louis-Oscar-Elisée de Robert-Garils, auteur de l'ouvrage, n'a pas « continué » la famille de Robert, mais l'a « établie » dans son passé comme il aimait à le dire lui-même.  
 Décédé en 1928.

I bis. Henri-Alfred de Robert-Garils ép. le 24 oct. 1895 Madeleine-Adélina Fines, dont :  
 Lydie-Marie, née le 7 août 1896  
 Paule-Marguerite-Dora, née le 28 décembre 1898, ép. le 23 février 1925 Siegfried-Eugène Robert Planchon  
 Mathilde-Zélia-Eugénie-Bélina, née le 27 janvier 1901, ép. Lucien Martin le 2 septembre 1927  
 Hélène-Delphine, née le 14 novembre 1902  
 Décédé le 24 décembre 1912 et sa femme le 23 mai 1929.

II. Paul-Jean de Robert-Garils ép. le 23 avril 1891 Marcelle Mauser, sans postérité  
 Décédé en janvier 1945

III. Emile de Robert-Garils épousa :  
 1°) Marguerite Lamothe, dont :  
 Marie-Jean-Louis-Justin-Roger, né le 15 oct. 1888, q. s. I  
 René, décédé  
 2°) Berthe-Sophie Desbuisson, sans postérité  
 Décédé le 24 novembre 1936.

IV. Pierre-Roussel de Robert-Bousquet ép. le 27 août 1877 Marie-Thérèse Guichené, dont :  
 Paul-Raoul, né le 27 juin 1878, décédé jeune  
 Emma-Marie-Noémy-Julienne, née le 26 août 1879, décédée jeune  
 Marguerite-Isaure-Aimée-Eva, née le 22 septembre 1882, mariée à Edgar Royère en 1904  
 Raoul-Gabriel, né le 26 février 1888, décédé jeune  
 Herbert-Henri-Ernest, né le 14 juillet 1890, décédé jeune

V. Edmond de Robert-Bousquet ép. le 2 avril 1887 Hélène Vieljeux, dont :  
 Marcelle, née le 16 janvier 1888  
 Adrienne-Erina, née le 4 décembre 1888, décédée jeune

Alphonse, né le 7 août 1890, décédé jeune  
 Samuel, né le 22 février 1893, q. s. II  
 Adrien-Ariston, né le 3 août 1895, q. s. III  
 Clément-Jean, né le 30 septembre 1898, q. s. IV  
 Yvonne-Angèle, née le 7 avril 1902, mariée à Gaston De-  
 lert à Alès  
 Décédé le 29 septembre 1915.

VI. Louis-Adrien de Robert-Bousquet ép. le 29 septembre  
 1894 Lydie Malignan, dont :  
 Louis-Théophile, né le 17 novembre 1897, q. s. V  
 Lydie, née le 15 avril 1903, mariée en 1933 à Roger Becuwe

VII. Paulin-Elisée-Maurice de Robert-Bousquet ép. le 5 jan-  
 vier 1892 Marie, dite Gémina, Cadix-Montségur, dont :  
 Yvonne, née le 16 février 1893, mariée à Edouard Nover-  
 raz  
 Germaine, née le 10 octobre 1894, mariée à Georges Spre-  
 cher  
 Isabelle, née le 20 novembre 1895, mariée à Pierre-Roger  
 Martin  
 Francis, né le 12 février 1898, q. s. VI  
 Marguerite, née le 21 septembre 1903, mariée à Charles  
 Rousseau  
 Jean, né le 28 avril 1906, q. s. VII

VIII. Paul-Aguste de Robert-Bousquet ép. le 15 mai 1895  
 Céline Kissel, dont :  
 Magdeleine-Lucy, née le 12 mars 1896  
 Georges-Daniel-Alphonse, né le 14 déc. 1898, q. s. VIII

IX. Emile-Julien-Alexis de Robert-Bousquet ép. le 26 avril  
 avril 1905 Henriette Lefèvre, dont :  
 Rolande, mariée à Sebault  
 Jeanne, mariée à Henri Bussière

X. Gustave de Robert-Bousquet épousa le 11 octobre 1919  
 Yvonne Machicot, dont :  
 Ginette, née le 14 juillet 1920, mariée à Laurent Maumus  
 Henriette-Simone, née le 13 juin 1925, mariée à Jean-Paul  
 Thiry

XI. Frédéric des Robert  
 Décédé le 14 avril 1948 sans postérité.

XII. Louis des Robert  
 Décédé le 2 juin 1943 sans postérité.

XIII. Henri-Joseph-Adolphe des Robert, né le 17 mars 1874,  
 ép. le 8 avril 1912 Jeanne Candelon, sans postérité  
 Décédé le 16 septembre 1925 et sa femme le 9 novembre 1954

XIV. Paul-Albert-Adolphe des Robert, né le 1<sup>er</sup> janvier 1876,  
 ép. le 28 mai 1902 Hélène Delherm de Novital, dont :  
 Marie-Antoinette, née le 11 juin 1903  
 Gabrielle-Valentine, née le 4 juin 1904  
 Henri-Jean, né le 16 août 1905, q. s. IX  
 Suzanne-Marie-Yvonne, née le 21 mars 1907  
 Pierre-Marie-Georges, né le 26 octobre 1909, q. s. X  
 Anne-Marie-Nicole, née le 24 mars 1913  
 Jacques-Edouard, né le 17 juillet 1916, q. s. XI

XV. Louis-Marie-Joseph-Edmond-Pierre des Robert ép. le  
 16 janvier 1908 Marie-Marguerite-Josèphe de Joybert, dont :  
 Philippe-Marie-Adolphe, né le 15 octobre 1909, q. s. XII  
 Marie-Noémie-Emilie-Jeanne, née le 1<sup>er</sup> février 1911, décé-  
 dée le 26 janvier 1920  
 Noël-Paul-Gaston-Maurice, né le 26 décembre 1913, q. s.  
 XIII  
 Anne-Marie-Antoinette, née le 8 juin 1916  
 Françoise-Marie-Louise-Henriette, née le 5 septembre 1917  
 Marie-Hélène-Gabrielle, née le 11 août 1922  
 Décédé le 12 juillet 1955.

XVI. Guillaume-Jean de Robert-Lafrégeyre ép. Germaine-  
 Joséphine Carrus, dont :  
 Roger-Joël, né le 16 décembre 1935, q. s. XIV  
 Gaston-Jean-Pierre, né le 2 janvier 1939, q. s. XV

XVII. André de Robert-Lafrégeyre ép. Clotilde N., dont :  
 Andrée, née en 1915, mariée à N. (2 enfants)  
 Décédé en 1915.

XVIII. Henri-Ernest de Robert-Lafrégeyre épousa à Buenos-  
 Ayres N., sans postérité.

XIX. Marcel-Louis-Jean de Robert-Lafrégeyre épousa :  
 1<sup>o</sup>) Jeanne Burckhardt, dont :  
 Simone, née le 1<sup>er</sup> avril 1926, ép. Guy Aubert

Jean-Francis, né le 20 avril 1928, q. s. XVI  
 Jacqueline, née en 1929, ép. Roger Navet  
 2°) Madeleine Carol, sans postérité

XX. Paul-Francis de Robert-Lafrégeyre épousa :

1°) Yvonne Cot, dont :  
 Pierre, né le 11 juillet 1926, q. s. XVII  
 Raymond, né le 26 août 1927, q. s. XVIII  
 2°) Alice Sahuc, dont :  
 Anne-Marie, née le 12 décembre 1947  
 Michel, né le 26 février 1949, q. s. XIX  
 Catherine, née le 22 février 1951, mariée le 25 mars 1972 à  
 Emmanuel Sandoval  
 Elisabeth, née le 30 mai 1955

XXI. Roger de Robert ép. Yvonne Eno, dont :

XXII. Samuel-Henri de Robert-Montal ép. Malzy Boubila,  
 dont :

Etienne, né en 1930, q. s. XX

XXIII. Elisée-Adolphe de Robert-Montal ép. le 4 mai 1907  
 Elisabeth, dite Adélaïde Fauroux, dont :

Abel-Jean-Adrien, né le 5 mars 1908, q. s. XXI

XXIV. Benjamin-Nephtali de Robert-Montal ép. le 28 juin  
 1907 Adèle Rouch, dont :

Pauline, née le 1<sup>er</sup> juillet 1908, mariée à Abel de Robert-  
 Montal son cousin  
 Simone, née le 30 janvier 1914

XXV. Raoul-Pierre de Robert-Labarthe ép. le 12 mars 1913  
 Adèle Franc, dont :

Henri, q. s. XXII  
 Denise ép. Henri Dubreuil  
 Frank q. s. XXIII  
 Madeleine ép. Jean Lafore

XXVI. Roger de Robert-Labarthe ép. le 16 octobre 1919 Ma-  
 rinette de Verbizier, dont :

Edouard, né le 13 octobre 1920, q. s. XXIV  
 Décédé le 3 juin 1970.

XXVII. Edouard de Robert-Labarthe, Ecole Normale Supé-  
 rieure, mort pour la France en 1914

XXVIII. Paul de Robert-Labarthe ép. le 6 juin 1922 Louise  
 de Grenier-Latour, dont :

Hélène, née le 15 juin 1923, mariée à Jésus-Raphaël Sotto  
 en mars 1952  
 France, née le 24 novembre 1924  
 Jacques, né le 16 mai 1926, q. s. XXV  
 Philippe, né le 14 décembre 1938, q. s. XXVI

XXIX. René de Robert-Labarthe ép. Jeanne Richard le 3  
 juillet 1920, dont :

Marie, née le 15 janvier 1922, ép. René Gondran  
 Jacqueline, née le 8 mai 1923, ép. Jacques Vidal

XXX. Charles de Robert-Labarthe ép. le 5 novembre 1935  
 Yvonne Dorne, dont :

Guy, né le 7 juin 1938, q. s. XXVII

XXXI. Louis-Benoît de Robert-Hautequère ép. le 13 mai  
 1929 Denise Garnier, dont :

Paul-Louis, né le 23 décembre 1930, q. s. XXVIII  
 Yves, né le 5 mai 1935, q. s. XXIX  
 Jean, né le 4 mai 1944, q. s. XXX  
 Décédé le 26 novembre 1962.

XXXII. Alphonse-Louis-Clément de Robert-Hautequère ép. le  
 le 2 septembre 1933 Madeleine Bayon, dont :

Danièle-Marie-Josèphe, née le 18 mai 1934, ép. le 7 juillet  
 1958 Pedro Torrens  
 Michèle, née le 2 mars 1944, ép. le 3 juin 1969 François  
 Blanquet  
 Josiane, jumelle avec la précédente

XXXIII. Jean Elie de Robert-Biros ép. le 30 décembre 1906  
 Marie Léontine Gaychet, dont :

Emilienne, née le 14 juillet 1907, mariée le 25 octobre  
 1926 à Samuel Saint-Paulit  
 tué aux Armées le 1<sup>er</sup> septembre 1914.

## QUINZIEME GENERATION

I. Marie-Jean-Louis-Justin-Roger de Robert-Garils ép. le 31 juillet 1937 Jeanne-Louise Lefèvre, sans postérité.

II. Samuel de Robert-Bousquet ép. Charlotte Moline, sans postérité.

III. Adrien-Ariston de Robert-Bousquet ép. le 17 juillet 1920 Lucienne Huguet, dont :

Maurice-Edmond, né le 5 juillet 1922, q. s. I

Lucette-Louise, née le 30 juillet 1925, ép. Raymond Osty le 2 décembre 1943

Jacques-Adrien, né le 24 octobre 1930, q. s. II

Pierre-Lucien, né le 12 décembre 1932, q. s. III

Eliane-Edmée, née le 28 avril 1936, ép. le 8 décembre 1956 Samuel Fuster

Suzy-Hélène, née le 9 mai 1937, ép. le 28 avril 1956 Jacques Fuster

Jean-Claude, né le 30 juillet 1939, q. s. IV

Georges-Guy, né le 30 décembre 1940, décédé le 20 mars 1941

IV. Clément-Jean de Robert-Bousquet ép. le 4 novembre 1922 Alice Cardenoux, dont :

Simone, née le 24 septembre 1923, ép. Jean Travier le 16 avril 1955

Jean-Elie, né le 11 mai 1925, q. s. V

André-Edmond, né le 26 novembre 1927, q. s. VI

Jacqueline-Hélène, née le 26 octobre 1934, ép. Elie Travier le 12 mai 1956

V. Louis-Théophile de Robert-Bousquet ép. le 27 août 1927 Emilie Pagès, dont :

Monique, née le 18 décembre 1928, ép. le 5 avril 1952 Jean Ricard

Jacques, né le 21 février 1930, q. s. VII

Henri, né le 7 avril 1934, q. s. VIII

VI. Francis de Robert-Bousquet ép. en juin 1930 Lucie Frisart, dont :

Michel, décédé sans postérité

VII. Jean de Robert-Bousquet

VIII. Georges-Daniel-Alphonse de Robert-Bousquet, célibataire, décédé en 1953

IX. Henri-Jean des Robert

Décédé le 12 décembre 1962, sans postérité.

X. Pierre-Marie-Georges des Robert ép. le 19 septembre 1946 Elisabeth de Montesson, dont :

Jean-François, né le 16 juillet 1947, q. s. IX

Dominique, né le 29 janvier 1949, q. s. X

Marie-Hélène, née le 25 février 1950

Bruno, né le 1<sup>er</sup> juillet 1953, q. s. XI

Yves, né le 3 juillet 1955, q. s. XII

Thierry, né le 18 juillet 1958, q. s. XIII

XI. Jacques-Edouard des Robert ép. le 3 avril 1956 Françoise Lecroix

XII. Philippe-Marie-Adolphe des Robert ép. le 30 avril 1946 Annie Aimeran, dont :

Marc, né le 3 mai 1947, q. s. XIV

François, né le 30 mars 1948, q. s. XV

Anne, née le 8 mai 1951

XIII. Noël-Paul-Gaston-Maurice des Robert ép. le 21 juin 1939 Monique de Milleville, fille du vicomte Marcel de Milleville et d'Antoinette Bisson de la Roque, dont :

Bernard, né le 28 mai 1940, q. s. XVI

Alain, né le 20 décembre 1941, q. s. XVII

Marie, dite Myriam, née le 2 août 1943

Brigitte, née le 8 avril 1945

Sabine, née le 17 septembre 1946

Christine, née le 13 août 1950

XIV. Roger-Joël de Robert-Lafrégeyre

XV. Gaston-Jean-Pierre de Robert-Lafrégeyre

XVI. Jean-François de Robert-Lafrégeyre ép. le 2 juillet 1955 Nicole Sayous, dont :

Olivier, né le 27 janvier 1957, q. s.

Guillaume, né le 12 mai 1958, q. s.

XVII. Pierre de Robert-Lafrégeyre ép. le 18 juin 1949 Marie-Louise Simonnet, dont :



Françoise, née le 11 novembre 1949, ép. le 26 juin 1971  
 Michel Panthène  
 Philippe, né le 10 novembre 1950, q. s.  
 Isabelle, née le 15 avril 1955

XVIII. Raymond de Robert-Lafrégeyre ép. le 23 décembre  
 1951 Françoise Deshons, dont :  
 Gilles, né le 2 janvier 1953, q. s.  
 Anne, née le 26 octobre 1955  
 Sylvie, née le 28 avril 1957

XIX. Michel-André-Daniel de Robert-Lafrégeyre

XX. Etienne de Robert-Montal ép. Marie-Madeleine-Cécile  
 Escary

XXI. Abel-Jean-Adrien de Robert-Montal ép. le 22 mai 1934  
 Pauline de Robert-Montal, dont :  
 Henri, né le 12 novembre 1935, q. s.  
 Pierre, né le 6 avril 1941, q. s.  
 Marthe, née le 5 juin 1949, ép. le 5 juillet 1969 Jean-Claude  
 Caris

XXII. Henri de Robert-Labarthe ép. Jeanne Chassambéné,  
 sans postérité

XXIII. Frank de Robert-Labarthe ép. le 16 juillet 1942 Ma-  
 deleine Boulitrop, sans postérité

XXIV. Edouard de Robert-Labarthe ép. le 28 septembre  
 1947 Christa Wagner, dont :  
 Anne-Marie, née le 7 octobre 1950, ép. le 7 octobre 1972  
 Jean-Jacques Diestch  
 Véronique, née le 13 septembre 1959

XXV. Jacques de Robert-Labarthe ép. le 10 septembre 1949  
 Edmée Buffardel, dont :  
 Pierre, né le 15 janvier 1951, q. s.  
 Anne, née le 9 janvier 1953  
 Martine, née le 6 janvier 1954  
 Claire, née le 12 décembre 1956  
 François, né le 17 décembre 1959, q. s.  
 Bruno, né le 27 janvier 1963, q. s.

XXVI. Philippe de Robert-Labarthe ép. le 1<sup>er</sup> avril 1963 Au-  
 rette Siméon, dont :  
 Pascale, née le 16 janvier 1964  
 Olivier, né le 7 décembre 1965, q. s.

XXVII. Guy de Robert-Labarthe ép. le 10 juillet 1971 Hélène  
 Giran

XXVIII. Paul-Louis de Robert-Hautequère ép. le 3 avril 1961  
 Anne-Marie Brassart, dont :  
 Prève, née le 6 juin 1962  
 Anne, née le 18 octobre 1964  
 Xavier, né le 27 août 1966, q. s.  
 Sophie, née le 25 novembre 1967

XXIX. Yves de Robert-Hautequère ép. le 11 juillet 1964  
 Louison Rival, dont :  
 Laurence, née le 19 juin 1965  
 Isabelle, née le 22 février 1967  
 Louis, né et décédé le 8 avril 1969  
 Philippe, né le 2 octobre 1971, q. s.

XXX. Jean de Robert-Hautequère ép. le 6 avril 1972 Mireille  
 Collard, dont :  
 Loïc de Robert-Hautequère, né le 23 septembre 1972, q. s.

## SEIZIEME GENERATION

I. Maurice-Edmond de Robert-Bousquet ép. le 5 juillet 1945  
 Josiane Heliette, dont :  
 Ghislaine, née le 23 février 1946, ép. Marcel Miraucourt  
 Christiane, née le 9 mai 1947, ép. Mirco Rizzo  
 Mireille, née le 1<sup>er</sup> août 1949, ép. Guy Varinot  
 Arlette, née le 1<sup>er</sup> septembre 1950  
 Francis, né le 6 juin 1954, q. s.  
 Sa femme est décédée le 3 avril 1965.

II. Jacques-Adrien de Robert-Bousquet ép. le 28 décembre  
 1950 Evelyne Metge, dont :  
 Jean-Paul-Ariston, né le 22 avril 1953, q. s.

Jacques-Robert, né le 2 décembre 1954, q. s.  
 Annie-Evelyne, née le 2 décembre 1954  
 Denis, né le 1<sup>er</sup> août 1957, q. s.

III. Pierre de Robert-Bousquet ép. le 20 décembre 1958 Jossette Roussel, dont :

Jean-Marc, né le 8 décembre 1960, q. s.  
 Christophe, né le 12 février 1969, q. s.

IV. Jean-Claude de Robert-Bousquet ép. Jeannine Vergne, dont :

David, né le 2 mars 1967, q. s.  
 Hélène, née le 4 novembre 1968

V. Jean-Elie de Robert-Bousquet ép. le 26 avril 1952 Elisabeth Canet, dont :

Renée, née le 9 octobre 1951  
 Christian, né le 9 mars 1953, q. s.  
 Alain, né le 9 juillet 1954, q. s.  
 Jacques, né le 7 mars 1956, q. s.  
 Jean-Claude, né le 18 novembre 1958, q. s.  
 Sylvie, née le 14 janvier 1960  
 Marc, né le 11 mai 1961, q. s.  
 Michèle, née le 29 août 1964  
 Décédé le 5 mai 1968.

VI. André de Robert-Bousquet ép. le 9 avril 1949 Raymonde Deleuze, dont :

Myriam-Andrée, née le 24 avril 1950  
 Maryse-Hélène, née le 18 mai 1952  
 Hélène-Nadine, née le 24 septembre 1953

VII. Jacques de Robert-Bousquet ép. le 21 mars 1959 Lucie Tourne, dont :

Christophe-Jacques, né le 17 janvier 1962, q. s.  
 Cédric, né le 10 avril 1964, q. s.  
 Axel, né le 24 juillet 1970, q. s.

VIII. Henry de Robert-Bousquet ép. le 28 février 1959 Françoise Zuccarelli, dont :

Agnès, née le 7 mars 1961  
 Sophie, née le 24 mars 1962  
 Lisa, née le 8 juin 1968

IX. Jean-François des Robert

X. Dominique des Robert

XI. Bruno des Robert

XII. Yves des Robert

XIII. Thierry des Robert

XIV. Marc des Robert ép. le 24 février 1968 Monique Bovay, dont :

Amélie, née le 20 août 1968

XV. François des Robert

XVI. Bernard des Robert ép. le 30 avril 1966 Véronique Le Poultré, dont :

Philippe, né le 4 mai 1967, q. s.

XVII. Alain des Robert ép. le 12 novembre 1966 Anne Boliowski, dont :

Ludovic né, le 14 novembre 1967, q. s.  
 Sophie  
 Clotilde

Olivier de Robert-Lafrégeyre

Guillaume de Robert-Lafrégeyre

Philippe de Robert-Lafrégeyre

Gilles de Robert-Lafrégeyre

Henri de Robert-Montal ép. le 26 août 1961 Inge Thilmann, dont :

Christiane, née le 24 mars 1963  
 Jean-Pierre, né le 24 novembre 1972, q. s.

Pierre de Robert-Montal ép. le 29 mars 1969 Denise Cabet, dont :

Kathy-Mary, née le 8 avril 1970

Pierre de Robert-Labarthe  
 François de Robert-Labarthe  
 Bruno de Robert-Labarthe  
 Olivier de Robert-Labarthe  
 Xavier de Robert-Hautequère  
 Philippe de Robert-Hautequère  
 Loïc de Robert-Hautequère

## DIX-SEPTIEME GENERATION

Francis de Robert-Bousquet  
 Jean-Paul-Ariston de Robert-Bousquet  
 Jacques de Robert-Bousquet  
 Denis de Robert-Bousquet  
 Jean-Marc de Robert-Bousquet  
 Christophe de Robert-Bousquet  
 David de Robert-Bousquet  
 Christian de Robert-Bousquet ép. le 26 août 1972 Thérèse-  
 Claudine Méric, dont :  
     Stéphan, né le 27 février 1973  
 Alain de Robert-Bousquet  
 Jacques de Robert-Bousquet  
 Jean-Claude de Robert-Bousquet

Marc de Robert-Bousquet  
 Christophe-Jacques de Robert-Bousquet  
 Cédric de Robert-Bousquet  
 Axel de Robert-Bousquet  
 Philippe des Robert  
 Ludovic des Robert  
 Jean-Pierre de Robert-Montal

Nous arrêtons ici cette généalogie, sans la fermer, laissant aux intéressés le soin de la poursuivre, en inscrivant, au fur et à mesure des événements, leur état civil dans les espaces vides qui précèdent ou les pages blanches qui suivent, ménagés à ce dessein et destinés à servir de registre de famille.

- Quelques pages  
blanches pour les  
notes des lecteurs -

Ainsi qu'on a pu le remarquer, il manque certainement bien des chaînons à cette chaîne pourtant déjà longue des Robert. C'est là un défaut inhérent aux généalogies, qui sont rarement complètes. D'ailleurs, est-il besoin de le dire ? nous ne nous sommes jamais flattés de l'espoir d'établir toute la postérité et nous devons nous estimer heureux du modeste résultat de nos recherches, étant données les difficultés de toute sorte qu'il nous a fallu surmonter. Nous avons connu, il est vrai, beaucoup d'autres représentants de la famille, mais le grand embarras était de les encadrer ; aussi faut-il nous contenter à leur égard d'une simple mention, tels les LAFABREGUE, les NAUBARRE, les LAPARTIDE, les LAQUERETTE, les LAGRAULHET, les d'ALBRET, les LATEILHADE, les LAPRUNE, les LAJONQUIERE (Pierre de Robert-Lajonquière, fils de François de Robert-Lautier et de damoiselle Marquise de Chabernac, décédés avant 1699, demeurant à Fourtou, diocèse de Narbonne, épouse Marie de Grenier), les FONCLARE, dont André de Robert-Fonclare était un frère de Pierre de Robert-Lajonquière, les FONFREDE, les PRADEBOST, les LASSALLE, les LACHARDONNIERE, les BROUZET, les SAINT-PAUL, les SAINT-FELIX (Barthélémy-Maurice de Robert, seigneur de Saint-Félix, assista à l'assemblée de la noblesse convoquée à Castelnaudary en 1789 - *Nobiliaire toulousain de Brémond*, t. II, p. 346), les VALLES, les BEROSGUEN, les DESPLATS, les VILLARS, les LAMOULINE, les des GALIERS (François de Robert des Galiers était vers 1660 un des associés de la verrerie de Gourgues).

Quelques autres ROBERT méritent une observation particulière. Il s'agit d'une famille, établie à Pamiers au dix-septième siècle, n'ayant pas embrassé la Réforme, et comptant même parmi ses membres trois chanoines. Elle occupait une situation assez élevée, et eut beaucoup à souffrir de la part des Réformés, qui dévastèrent ses propriétés dans la dernière période des guerres de religion. Antoine de ROBERT-FICHES, docteur et avocat en la Cour, qui se maria mais paraît n'avoir eu que des filles, avait quatre frères : Roger, chanoine à la cathédrale de Carcassonne ; François, chanoine à la cathédrale de Pamiers ; Charles, chanoine également à Pamiers ; et autre Charles. Le 15 juin 1621, sa propriété de Fiches, située aux environs de la ville (le château de Fiches fait aujourd'hui partie de la commune de Verniolle) fut saccagée par le baron de Léran, chef des Réformés dans le Pays de Foix, qui fit en même temps prisonniers deux de ses frères : le chanoine Charles et Charles Fiches, rançonnés plus tard à 4 000 livres (Arch. départ. de l'Ariège : Fonds de l'Evêché de Pamiers, n°

101, Cahier n° 8). Charles de Robert-Fiches épousa vers 1640 Anne-Louise de LABARTHE de CASSIGNAN, dont : Roger de ROBERT-FONTANES et François de ROBERT-LASSERRE. Fontanes épousa en 1666 Isabeau de FABRE, fille de Guillaume de Fabre, conseiller du roi et receveur des tailles du diocèse de Narbonne.

Une sœur de Fiches et des chanoines, Jeanne avait épousé vers 1630 Jean de PRETIANNE de FONTFREDE. Un membre de cette famille figure au nombre des consuls de Pamiers en 1660 (M.-J. de Lahondes, Annales de Pamiers). Ces Robert, au demeurant, semblent n'avoir habité cette ville que d'une façon transitoire ; ils n'y comptent plus, en tout cas, de représentant depuis longtemps ; le dernier fut sans doute Jean-François de Robert-Fiches qui laissa son héritage, vers le commencement du dix-huitième siècle, aux familles de LABARTHE, de FLURIAN d'IDRAC-LATAPIE et de SERS (Inventaire sommaire des Archives Départementales de l'Ariège, antérieures à 1790, p° 189, B. 153 - 1715, 6 mai).

C'est apparemment cette famille qui a donné son nom à une promenade de la ville le « Cours Robert ». Son blason, sculpté au-dessus d'une vieille porte de la cathédrale est maintenant indéchiffrable, par suite de l'usure de la pierre.

Voici, comme nous l'indiquions au début du chapitre, quelques noms de verriers relevés parmi tant d'autres et qui ont exercé leur art dans le Sud-Ouest.

#### Dans le BAZADAIS

Le 20 février 1572 : vente par Pierre Robert, écuyer, maître de la verrerie de Castelnau-de-Cernès, à Pierre Bourbon, marchand, demeurant à Bordeaux, de 20 grosses 1/2 de verres blancs bons marchands, bien assortis, à la mode de Bordeaux.

Le 22 février 1593 : baptême à Villandraut de Jeanne de Robert, fille de Pierre de Robert, écuyer, et de Catherine Berthier.

En 1692 : contrat de mariage dans la paroisse de Briolet, juridiction de Courtmont en Bazadais, domicile de noble François de Robert, écuyer, sieur de Romefort, entre noble Jacob de Grenier, écuyer, sieur de la Molette, habitant au marquisat de Grignols d'une part, et Jacqueline de Robert, demoiselle fille dudit sieur de Robert et de feu Marie Paupaille d'autre part.

Le 26 septembre 1724 : mariage à Preignac entre Simon de Grenier, sieur de Champrai, et Marguerite de Claustre.

Le 17 novembre 1772 : mariage à Bazas entre Jean-Antonie Dumyrat de la Housse, écuyer, fils de feu Pierre conseiller au Parlement et de Marie-Françoise Baret, d'une part, et Marie-Michelle de Grenier, fille de feu Joseph de Grenier, ancien mousquetaire du roi, et d'Anne-Marie de Guichaner, d'autre part.

Le 11 février 1782 : mariage à Préchac entre Jean-Antoine de Noyers, écuyer, et Marie de Verbizier.

Le 25 juin 1785 : mariage entre François de Robert-Dessaux, employé aux Fermes du roi, commandant la division à cheval de Villandraut, et Marie Coulom, fille d'Antoine Coulom de la Garrigue, écuyer, verrier.

#### BORDELAIS

Le 26 janvier 1553 : procès pendant au Parlement de Bordeaux au sujet de la succession de noble de Robert, sieur de Romefort, réglé par un arbitrage.

Le 3 octobre 1622 : à Castelnau-de-Médoc, baptême de Pierre Robert, fils de Jean, écuyer, sieur de Lassale, et de Jeanne de Puet.

Le 15 juin 1688 : à la Tresne, baptême de Pierre, fils de Pierre Lancelot et de Catherine de Robert.

En 1716 : mariage à La Tourne entre Toussaint de Fresquet, écuyer, fils de feu Blaise de Fresquet et d'Isabeau de Lachaise, et Anne-Marie de Grenier, fille de feu Henri de Grenier, écuyer, et de Catherine Vanthelon.

Le 14 mars 1788 : mariage à Tabanac entre Louis Armand de Grenier-Taudias, fils de Jacques Raymond vicomte du Giron, grand chef de la Division des Armées Navales du Roi, et de Gabrielle de Lauvergnac ; et Marguerite de Lormy.

#### SAINTONGE

En 1724 : décès de Vincent Robert, écuyer, sieur de Montagut, de la paroisse de Bourrois en Saintonge.

En 1754 : Marie de Robert, épouse de Hector de Pressac, écuyer, sieur de Lioncel, reçut un legs du curé de Condéon, Helie Pineau.

Le 10 avril 1785 : décès de Joseph de Robert d'Alfons à Vasiac et enseveli à Grignon. Il vécut à Lapouyade, Chatignac, Neuvicq et Clérac.

#### Dans la DOUBLE

En 1306 : Hélie de Robert, damoiseau, habitant de Saint-Michel de Double, rend hommage à l'archevêque de Bordeaux pour sa terre de ... en Montrance.

En 1615 : au Pizou, canton de Montpon, baptême de Jean de Robert, fils de Jean, seigneur de Beausoleil, et de Marie Lesnier.

Le 1<sup>er</sup> avril 1670 : à Echourgnac, baptême de Thomas de Berbigier, fils de Germain, sieur de Saint-Germain, et de demoiselle Anne Juilhot ; parrain : Thomas de Berbigier ; Marraine Marie Roubert, habitant Blanchet.

Le 15 mars 1671 : baptême de Jehan de Berbigier, fils des mêmes.

Le 23 mars 1679 : baptême à Echourgnac de François de Grenier, fils de Marc, sieur de la Peyre et de Marie de Robert Parrain : François Berbigier, sieur de Tricoq.

Le 12 septembre 1679 : baptême à Echourgnac de Louis de Robert, fils d'Annet.

Le 15 juin 1681 : à Saint-Vivien-de-Montagrier, baptême de Marie de Berbigier, fille de Messire Germain, sieur de Saint-Germain, et Anne Juilhot.

Le 13 septembre 1683 : Daniel de Robert, écuyer, sieur de Maupas ép. Madeleine de Villars, de Berne en Suisse, et habite Montravel.

En 1683 : baptême de Marie de Belbigier, fille de François, sieur de Tuckaut ou Tuquot ou Tucau, et d'Anne Robert ; parrain, Jean de Robert, sieur de Belabre ; marraine, Marie de Robert veuve de Lapierre, habitant tous au Grand Bouchillou. La verrerie devait être là, puisque tous sont indiqués à cette époque, comme gentilshommes verriers de la juridiction de Montpon : MM. de Maupas, Lapierre, Lagrange, Lamarche.

Le 5 janvier 1684 : Jean Robert, sieur de Lamarche, demeurant à Lajemaye, épouse Andrée Bavolier.

En 1706 : à Cercles, près de la Tour Blanche, baptême de Henri de Grenier, fils de Jean, sieur de la Teulade, verrier, et de Marie de Berbigier.

#### QUERCY

A Biron en 1748 : baptême de Pierre-Simon de Robert, fils de Jean de Robert, sieur de Latour, gentilhomme verrier, et de Marguerite Coulon.

Jean de Robert, veuf en 1759, ép. Françoise Maures. Veuf une deuxième fois il épouse en 1782 Marguerite Chassaing. Il meurt en 1788 âgé de 60 ans.

En 1765 : ensevelissement de Marguerite de Dutil, épouse de noble Simon de Robert de Laterrade.

En 1692 : Louis Robert, écuyer, sieur de Lagrave est présent à l'enterrement de Françoise de Grenier, femme de noble Jean de Coulon de la Roussette.

#### AGENAIS

En 1789 : Baptiste de Robert vote à Agen.

En 1701 : à Saint-Barthélémy, canton de Seyches (Lot-et-Garonne), mariage entre noble Jacques de Berbizier, écuyer, sieur de Montredon et demoiselle Claire de Grenier, fille de noble Pierre de Grenier, écuyer, sieur de Leichard.

#### ROUERGUE

Le 4 mars 1660 : Armand de Grenier-Raisins épouse à Cajarc Marie de Maleville.

Le 16 juin 1691 : son fils Jacques de Grenier-Raisins épouse à La Capelle Livron Catherine Lombard.

Le 2 août 1671 : Armand de Grenier-Coustau épouse à Bruniquel Jeanne de Robert La Hille.

En 1680 : Baltazard de Robert-Saint-Palavy était à Cajarc. Ses fils étaient l'un à la verrerie de Cuniac, l'autre à Lunac.

Il nous faudrait citer ici tous ceux de nos familles qui ont travaillé dans les nombreuses verreries de la Grésigne où nous trouvons déjà :

- en 1434 : Gilles de Grenier au Thoron (Saint-Martin-Laguépie)
- en 1452 : Bernard et Antoine de Grenier, associés à Antoine de Noguiés à Cabanes (Castelnau-Montmirail).

Nous nous en tiendrons à ces deux noms, la liste serait trop longue !

## NOTES

1. D'Aubaïs a placé ces renseignements dans la partie de son livre intitulée : « *Jugements sur la noblesse de Languedoc par M. de Besons - Généralité de Toulouse* » (t. II, pp. 250-251). Cet ouvrage ayant paru en 1759, les données généalogiques qu'il contient s'arrêtent naturellement à cette date. Louis de la Roque, qui a publié le sien en 1860, a complété ces données, plus spécialement applicables à la branche de la famille émigrée du midi et transplantée dans le nord-est de la France, par la mise à jour de la généalogie dressée par son devancier (t. I, p. 427 et suiv.).

2. Arch. du Tarn, E 468, f° 62. Communiqué par A. de Cazenove au sujet de la verrerie de Revel (Haute-Garonne). Saint-Quirin ne donne aucun détail et ne fait que la mentionner. A cette époque, les verriers sont rares encore dans la contrée où leurs familles ne font que poindre, tels les Almoy, les Riols, les Grenier, dont le premier, Antoine, nous apparaît comme contemporain d'Amiel. C'est seulement dans les dernières années du quinzième siècle ou les premières du seizième que se fondent des établissements importants destinés à durer et devenir florissants.

3. Il n'y a pas dans toutes ces contrées un seul Robert qui ne vienne de ce groupe - Amiel ou Nicolas. Tous, du Languedoc ou des pays circonvoisins, ont donc ici leur généalogie complète pour les uns, partielle pour les autres qui pourront la poursuivre.

4. Il semble que les premières verreries furent établies dans les villes. « Il nous paraît certain » dit Saint Quirin parlant des anciennes fabriques de verre de Montpellier, « que c'est dans les toutes premières années du quinzième siècle que les verriers, quittant les abords des villes, s'établirent dans les bois ».

5. Peyre Traoucado est un petit hameau de la commune de Lapenne aux confins du Lauragais et de l'ancien diocèse de Mirepoix (Comté de Foix). Comme Saint Quirin, nous avons cherché en vain l'emplacement de cette verrerie et le situation à ce jour, grâce à la très obligeante et très précieuse communication de M. le Chanoine Robert de Pamiers (ne pas confondre avec Peyre-Trincade Vaour (Quercy).

6. Cette lettre désigne tout nom inconnu de personne ou de lieu.

7. C'est le premier verrier de Revel.

8. Amiel dont la naissance nous échappe, mais dont il nous est permis de déterminer approximativement la date de mariage, d'après les renseignements sur ses enfants, fit son testament, retenu par Pierre Maurel, notaire d'Arfons, le 30 décembre 1542. Nous n'avons pas cette pièce, mais elle se trouve mentionnée à la fois dans une note des Papiers de famille, et dans 2 Jugements de maintenue en la noblesse rendus par Bezons en faveur de plusieurs descendants d'Amiel au 17<sup>e</sup> siècle dont l'un a été relevé dans le chapitre précédent. Elle se trouve mentionnée également dans la maintenue de François de Robert-Saint-Polit et Annet de Robert Lasserre citée dans le même chapitre et ces mentions ont eu le double avantage de nous faire connaître la femme d'Amiel en même temps que l'ordre de primogéniture de ses enfants, modifié à tort dans l'Armorial de Louis de la Roque précité.

9. Pierre est le fondateur de la verrerie des Garils.

Nous avons sur lui, à défaut de donnée généalogique positive, un renseignement précieux, relatif à l'établissement de la famille dans ce pays-ci. Il habitait lui aussi, comme Bertrand, et avant lui, la contrée de Gabre. La pièce ci-dessous transcrite, trouvée aux *Archives départementales de la Haute-Garonne*, dans le *Fonds de l'Ordre de Malte et de la Commanderie de Gabre*, en fait foi. C'est une Reconnaissance féodale relative à la propriété terrienne, consentie par Pierre, en 1529, au Commandeur et au Roi de France, coseigneurs en paréage de Gabre et de ses dépendances. Cet acte, qui figure au folio 57 d'un ancien Livre ou Registre classé dans les archives sous le numéro 1543, contenant la *Reconnaissance* générale des habitants de Gabre et correspondant à notre *Cadastre*, nous fait connaître la propriété et la verrerie qu'il avait aux Garils.

« *Recognitio consulum manencium et habitancium ac communitatis Loci de Gabro.* »

avril 1529.

.....  
 MAGR PETRUS ROBERTI veyrerius gratis tenere Recognovit in feudum/ ab eisdem condominiis de Gabro (*Commandeur et Roi, nommés une fois pour toutes dans le premier article des Reconnaissances*) Quoddam territorium hereum cum vitreria inibi constructa continen inisimul septuaginta cestariatas terre seu circa/loco vocato als Garils...  
 ..... VIDt

Testes qui supra (*M<sup>e</sup> Jean Gontard, notaire de Toulouse, et Jean Estève du lieu de Nescus cités dans un article précédent*). »

« *Reconnaissance des consuls manants et habitants et communauté du lieu de Gabre.* »

avril 1529.

.....  
 MAITRE PIERRE DE ROBERT verrier Reconnaît volontiers tenir en fief des mêmes coseigneurs de Gabre Un certain territoire héréditaire avec la verrerie qui y est construite contenant ensemble soixante-dix sétérées de terre ou environ, au lieu appelé aux Garils, etc . . . VIDt

Témoins ceux que dessus. »

Cette propriété des Garils, dont une branche de la famille a tiré son nom, formait un fief héréditaire ou une terre allodiale se rattachant à un ancien terroir du même nom, limitrophe de celui de Gabre du côté du couchant et qui, indépendamment à l'origine, fut agrégé à ce dernier, au treizième siècle, par la Commanderie, en vertu d'une donation à elle faite, le 3 des ides de juin 1259, par Bernard et Arnaud frères, fils de Bernard de Montmaur et vassaux de la maison de Foix (V. pour plus de détails sur ce terroir des Garils II<sup>e</sup> Part. Chap. IV). Passée, de 1529 à 1555, de Pierre à Bertrand, ainsi qu'il résulte du testament de celui-ci (testament déjà cité et auquel le lecteur nous permettra de le renvoyer encore), et transmise depuis lors sans interruption de père en fils pendant plusieurs siècles. La maison même des Garils, qui s'élevait à une centaine de mètres au-dessus du ruisseau, en face de la ferme actuelle de Barrané, a été démolie pour employer les matériaux à la construction d'une maison nouvelle à Couly, dans le voisinage, un peu plus à l'est.

Les travaux de démolition, ont mis à découvert, à une place distincte des fondements d'une extraordinaire solidité, appartenant vraisemblablement à la vieille verrerie de Pierre, qui s'y maintint florissante jusque vers la fin du dix-septième siècle. - A cette époque, la fabrication

fut transportée de Gabre à Pointis dans le Couserans, commune actuelle de Mercenac, par un descendant de Bertrand : Clovis de Robert-Falga (Voir à ce nom, 7<sup>e</sup> Génér., Art. IX).

10. Son contrat de mariage fut retenu par M<sup>e</sup> Respaud, notaire du Mas-d'Azil, et son testament (3 oct., 1588) par M<sup>e</sup> Jacques Rosselloty, notaire des Bordes-sur-Arize. Il demeurait à Gabre. Quelques-uns de ses descendants s'établirent dans la Montagne-Noire : peut-être son fils Arnaud, et en tout cas ses petits-fils Paul, Charles et Pierre. Ce dernier, occupé, au moment de la Vérification de Bezons, à réunir les pièces de sa Production, et alors « habitant de Moulayrés au diocèse de Castres en Lauragais », vint chercher aux Bordes la minute du testament de son grand-père, qu'il prit le 12 oct. 1668 et rapporta le 31 août 1669, comme le prouvent l'acte de délivrance du Registre contenant ce document et la note marginale constatant la reddition (M<sup>e</sup> Anglade, notaire du Mas).

11. Voici le testament original de Bertrand, auquel il a été déjà fait allusion précédemment :

Au dos : « 1555 - Testament de Noble Bertrand de Roubert du Lieu des Garilz »

« Au nom de la sainte Trinite pere et filz et saint esprit Ainsin soit il. Scaichent toutz presentz et advenir que l'an de l'Incarnation de N<sup>re</sup> Seigneur mil cinq cent cinquante cinq Et le vingt cinquiesme journ del mez de Juilhet Apprez midy Al Loc desGarilz Et maison de Noble Bertrand de Roubert Jurisdión de Gabre Al dioceze et Judicature de Rieux Sencee de Thle Regnant trez chrestien prince Henry par la grace de Dieu Roy de France, Pardevant moy moy notte et tesmoingz soubz escriptz, En personne constitue Led Noble Bertrand de Roubert habitant de ce present lieu Lequel estant estant dans son lict bien malade de certaine maladie corporelle de laquelle craint de mourir, persoque sap que la mort est certaine a toute creature vivante, et que l'heure est incertaine, Estant neantmoingz en son bon sens bonne memoire et entendement bien parlant oyant voyant et cognoissant, mais pour esviter que procez debat ny querelle n arrive entre les siens a l advenir pour raison des biens que Dieu luy a donnez, de son bon gre et volonte a vouleu faire et ordonne son dernier et ultime testament comme s ensuit. Prumierement comme bon chrestien a fait le signe de la venerable croix sur son corpz en dizant Au nom du pere et del filz et del saint esprit Amen, Aprez s est recommande a Dieu son createur le priant vouloir recevoir son ame al ciel quand sera separee de son corpz, Et quand sera mort vol et entend estre ensepulturat dedens l esglize de la parrochie de Gabre et sepulture de sous ancestrez, Et vol qu a son enterrement soit appellatz quatre capelas et pagat cinq solz tourn a cadaun d elis, et que sio crompat siez entorches del pez de deux livres cadune, et que sa navene et cap de l an ly sion faictes matisses haunous, et vol que sio dounat de sous biens que Dieu ly a dounatz la somme de quatre livres tourn a les paures necessitouzes del loc de Gabre pendent le journ de son enterrement et suite de sa navene une foys payable par ses hoirs soubz escriptz, Et remet le surplus des aultres fraizes a la discretion de Damoiselle Jeanne Atisselles sa femme et de ses hers susd. Item veult et ordonne que lad demoiselle sa femme aye la jouissance et administration de toutz ses biens, et que soit mes-tresse et goubernadoure de souse enfans etbiens, jusques a ce que sesd hers soubz escriptz auront l atge de vingt cinq ans accomplis, sans qu elle soit teneue leur rendre aulcung compte de lad jouissance, A la charge par elle de nourrir, vestir et chausser ses enfans et qu elle tiendra une viduelle, Et quand sesd hoirs seront parveneus a l atge de vingt cinq ans et qu ilz voudront prendre leur heritage, vol led Noble

Bertrand de Roubert testateur que lad demoiselle Jehanne Atisselles sa femme aye la quarte partye des fruitz et revengutz que pourront porter sesd biens pour ly tenir loc de pension. Item vol et ordonne led Noble Bertrand de Robert testateur que lad demoiselle sa femme et sesd hoirs soubz escriptz fassent ung douaire a demoiselle Catherine de Roubert sa fille a proportion de son droict de legitime quand elle trouvera party convenab pour se marier, Lequel douaire veult que luy soit paye par sesd hers aux pacz que eulx, amis et parentz arresteront Et jusques aud temps Et veult et entend que soit nourrie entretenue vestie et chaussee sur ses biens suyvant sa condition. Et par ce que le fondement de tout bon et valable testament est l'institution hereditaire, sans laquelle seroit de nul effect et valeur, led Noble Bertrand de Roubert de son bon gre et volent a faictz et de sa propre bouche nommez ses heretiers generaux et universelz sur toutz et chescungz ses biens noms, droictz voix et actions en quoy que consistent, et ou qu'ilz soient scietuez. Scavoir est Nobles Raymond Jehan et Guilhaumes de Roubert ses troys enfans masles, pour soy partager le tout par esgalles partz et portions quand ilz auront le susd atge de vingt cinq ans en acquittant les susd legatz et observant le conteneu au present testament cassant et annullant toutz aultres testamentz, codicilz et donations que pourroit avoir faictz cy devant et veult seulement que le present aye valeur d efficace soit par testament codicil ou aultres formes et manières que de droict puisse valoir, Come aco ez sa derniere voulantat ayant priez les tesmoingz soubz escriptz de s'en vouloir souvenir et porter bon et fidel tesmoignage Et requis a moy notte luy en rettenir le present insturment Ce qu'ay faict et recite ez presences de Noble Sicard de Roubert, Noble Pierre de Roubert habitantz deld loc de Gabre Noble Bourthoumieu de Granier habitant del loc del Bousquet signez a la notte du present avec led sieur testateur Jehan et Pierres Faure, Estieny et Francez de Jehan habitantz deld loc de Gabre quy requis de signer ont dict ne scavoir escripre, Et de moy Arnaud Soulier notte royal de la ville du Maz d'Azil requis soubzne, quy ay retteneu le present l an et journ que dessus et grossoye le mesme jour En foy de ce dessus me suis signe de mon seing pubig et acoustume paraffe

Soulier Not<sup>e</sup> (V. Pl. XII, n<sup>o</sup> 4) » - *Papiers de famille.*

Cet acte, bien conçu et bien rédigé, nous fournit plusieurs renseignements intéressants :

Remarquable par la sagesse des dispositions testamentaires elles-mêmes - particulièrement en ce qui regarde l'usufruit et la tutelle de la femme, subordonnés à son veuvage (*viduelle*), et l'hérédité des enfants, majeurs à 25 ans et tous égaux, sans droit d'aînesse -, ce testament, en même temps qu'il nous offre un vieux spécimen de ces sortes d'actes et un modèle de la langue vulgaire de l'époque, mélange singulier de français et de roman, a le mérite de nous apprendre à quelle date la qualification de *Noble* paraît avoir commencé d'être appliquée aux gentilshommes verriers dans les actes publics : elle semble s'être substituée, vers 1550, à celle de *Maître* usitée précédemment. En effet, tandis que dans son testament, soit donc en 1555, Bertrand est désigné par la qualité de *Noble*, il l'est par celle de *Maître* dans un acte de 1549, antérieur par conséquent de quelques années à peine, qui n'est autre qu'un « Instrument de fidélité et hommage » consenti au Commandeur de Gabre par la Communauté, et que nous aurons l'occasion de relever dans la suite (V. II<sup>e</sup> Partie, Chap. XIV). Cette même qualification de *Maître* (*Magister*) se retrouve, ainsi qu'on l'a déjà vu, appliquée pareillement à Pierre de Robert dans la *Reconnaissance* de 1529 reproduite ci-devant (V. note 9).



Cette pièce a de plus l'avantage de nous faire connaître, indépendamment de la famille de Bertrand et du lieu de sa résidence, l'établissement à Gabre au village, de deux « parentz », Sicard et Pierre ses neveux, fils de François, et originaires de la verrerie de Peyre-Traoucade (Voir 3<sup>e</sup> Génér. Art. IV) et l'établissement simultané à Bousquet, de la famille de Grenier, prouvant bien que dès le début les Robert et les Grenier se suivaient dans leurs déplacements. Elle nous intéresse encore au point de vue confessionnel. Bertrand appartient encore à l'ancienne communion alors que ses descendants embrassèrent la nouvelle. Enfin, elle nous révèle, par la clause où le testateur manifeste sa volonté « d'estre ensepulturat dedens l'esglize de la parrochie de Gabre et sepulture de sous ancestrez » l'existence à Gabre d'un tombeau familial.

Bertrand mourut apparemment en 1555 : il est fait allusion à cette mort dans le contrat de mariage de sa fille (1559) retenu par M<sup>e</sup> Alciat de La Bastide-de-Sérou.

12. « Noble Guilhem Robert verrier » achète, en 1574, « à Gabre au village de dessous », « une maison... avec jardin et champ allant jusqu'au ruisseau », aux héritiers de « Roffiac » (acte retenu par M<sup>e</sup> Respaud, notaire du Mas).

La partie la plus basse du village de Gabre, qui porte maintenant le nom de *Roufiac*, tire sûrement son appellation de l'ancienne famille de ce nom. Ce Guilhem de Robert, plus tard habitant de Manses, localité située aux environs de Peyre-Traoucade, se fait d'abord greffier de la baronnie de Lapenne, puis notaire de Teilhet par l'acte d'achat de cet office en 1608 retenu par M<sup>e</sup> Dupré, notaire de Mirepoix

Communiqué par M. le Chanoine Robert de Pamiers.

13. Acte retenu par M<sup>e</sup> Pierre Alciat, notaire de la Bastide-de-Sérou.

14. Germain mourut intestat vers 1560, et ses trois fils passèrent une transaction à raison de sa succession le 11 avril 1562.

15. François était établi à la verrerie de Peyre-Traoucade, dont il prit certainement la direction avec son frère Jean I après la mort de leur père. Chacun y avait sa maison et son bien (V. l'acte relevé ci-après) en 1550.

François étant décédé antérieurement à cette date, ses deux fils qui s'étaient transportés à Gabre, où nous les avons vus comme témoins dans le testament de Bertrand, leur cousin en 1555, avaient vendu, le 17 mai de cette année 1550, leur héritage de Peyre-Traoucade à leur oncle Jean I qui continua de gérer la verrerie jusque vers 1560, temps auquel il alla rejoindre son oncle Amiel à Arfons. Pierre, son neveu, quitta aussi la verrerie de Gabre, à une date que nous ignorons ; nous le retrouvons à Arfons, donataire le 16 mai 1581, d'une cousine Paule de Robert aussi d'Arfons (acte retenu par M<sup>e</sup> Jean de Galaup).

Nous jugeons utile de relever ici l'acte de vente de Peyre-Traoucade :

« Sachent tous présents et advenir que l'An de l'incarnation N.S. 1550 et le 17<sup>e</sup> jour de may... à la verrière de Pierre-Traoucade, diocèse de Mirepoix, sénéchaussée de Carcassonne, en présence de moy notaire et témoins soussignés : personnellement constitués N. Sicard Robert et N. Pierre Robert frères, fils et cohéritiers de feu N. François Robert, habitants de la verrière de Gabre, lesquels de leur certaine science, tous deux ensemble, ledit Pierre Robert, majeur de 15 ans et moindre de 25 ans, renonçant au bénéfice de minorité et restitution en entier de licence et amitié de N. Bertrand jeune... (nous n'avons pas trouvé trace de ce Bertrand) ont vendu à N. Jean Robert et habitant de ladite verrière

de Pierre traucado illec pnt... savoir est les biens suivants : 1<sup>o</sup> une maison assise à ladite verrière de Pierre-Traucado, ensemble 2 chambres à icelle tenans et un galech ou pattis devers midy consistant des appartenans de ladite maison confrontée avec la grange de ladite verrière. Item, un jardin tenant avec une autre maison dudit acheteur contenant une quarterie de terre ; item, un autre jardin appelé le jardin du Colommier... » etc... La fin de l'acte manque : copie du milieu du 17<sup>e</sup>.

Arch. de M. Calvet, château de Saint-Amans-Valthoré (Tarn)  
V. Saint-Quirin, pp. 224-225

16. Jean était établi, au moment de son mariage (contrat retenu par M<sup>e</sup> Alciat, notaire de la Bastide), à Serredecor, qui fut pendant longtemps un foyer de la famille dans la contrée. Sa femme, « veuve » et « habitante de Gabre », fit son testament, retenu par M<sup>e</sup> Abel Austray, notaire des Bordes, le 11 janvier 1623, à Sabarat. Son fils aîné s'établit plus tard aux Bordes ; les autres habitaient Serredecor.

17. Conformément à un usage qui s'établit vers la fin du seizième siècle, les garçons prirent généralement un nom particulier et distinctif à côté du nom patronymique. Ce second nom qui était une sorte de titre, représentait un fief, réel ou fictif. On faisait précéder le premier dans leurs actes civils de la qualification de noble, accompagnée parfois de celle de messire qui indiquait leur classe sociale, et le second de celle de seigneur de ou sieur de parfois encore de celle d'écuyer ou de chevalier, qui marquait leur qualité personnelle.

C'est sous le second nom qu'ils étaient habituellement connus. Nous continuerons à désigner par leur premier nom ceux qui ne prirent pas, ou dont nous ignorons ce second nom, qu'ils adoptaient semble-t-il au moment où ils atteignaient leur majorité, étant aptes à constituer une famille.

18. Jean-Etienne avait, à Serredecor, en commun avec son frère Jean, une verrerie pour l'entretien de laquelle Henri III de Navarre, comte de Foix (futur Henri IV de France), les autorisa en 1579 à prendre le bois nécessaire dans le bois voisin dit « del Comte » moyennant une légère rente annuelle : 6 livres... François de Robert-Saint-Polit, fils de Jean, continua à jouir de cette faveur, bien qu'elle ne fût que viagère, mais son fils Pierre Robert-Labessède fut obligé par les réformateurs des eaux-et-forêts de renoncer à cette permission en 1669 (Arch. du Parlement de Toulouse, Diocèse de Pamiers : J. 19 Robert).

Il y avait aussi à Serredecor, un château-fort, qui y joua un rôle pendant les guerres de religion, et fut brûlé comme on le verra plus en détail (III<sup>e</sup> Partie, Chap. IV). Nous ferons ici une remarque générale. Il n'est pas rare de trouver ces sortes de châteaux dans les familles verrières, à commencer par le plus célèbre, celui de Moussans, que Saint Quirin appelle « le Palladium des Verriers du Languedoc » qui « porte sur son toit une fleur de lys » sans doute comme marque de sauvegarde royale. Date inscrite au bas : 1576 ; le château des Robert-Lasnauzes en Armagnac situé à 3 km de Saint-Martin-du-Puy et de Sauveterre de Guyenne ; celui de Chavagnac en Auvergne appartenant à la famille de Laroque ; celui de Lauzières-Thémines autre famille verrière au diocèse de Lodève (V. Saint-Quirin). Nous devons encore faire observer que la plupart des gentilshommes verriers, ayant embrassé la Réforme, participèrent activement aux guerres religieuses, plusieurs en qualité de capitaines. C'est évidemment à cette particularité qu'il faut attribuer la construction de ces châteaux, leur servant de camp retranché pour l'attaque ou la défense. C'est en pleine guerre qu'ils bâtirent ces forteresses, on peut s'en rendre compte en examinant les dates, la même à Moussans et à Serredecor.

A Mane, centre de verriers, il y avait aussi des tours. Le plan cadastral de la Bastide-de-Sérou en conserve le souvenir, par le nom sous lequel cet endroit est encore désigné : « Les tours » sans qu'il reste la moindre trace. Les gentilshommes verriers, pour le dire à cette occasion ont de tout temps compté parmi eux des militaires, même en dehors des périodes de guerre. Ils se faisaient un honneur d'embrasser cette carrière lorsque se présentait à eux une occasion favorable.

19. Nous savons qu'Arnaud fit un testament en 1620 pièce mentionnée dans les « Papiers de famille ».

20. Contrat retenu aux Verrières des Garils par M<sup>e</sup> Pierre Alciat, notaire de la Bastide.

21. Contrat retenu à la métairie de Triquot, juridiction de Cadeillan, par Lauzerac, notaire de Montfort (Etude Lannes à Solomiac). Les fiancés se donnent réciproquement 600 livres à prendre de la part du fiancé sur la métairie de Barliac juridiction de Grépiac en Lomagne. Renseignements de Monseigneur de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan.

22. Guillaume mourut apparemment au début de 1607 à la verrerie de Peyre-Traoucade, et un acte de cette année ayant trait à cette mort, nous apprend que son fils Jean y travaillait avec Daniel, fils de Géraud, et trois frères Grenier, son beau-frère, Guillaume avec son fils Isaac et un Daniel (Dupré notaire de Mirepoix, communiqué par M. le chanoine Robert de Pamiers).

23. Le père donne à sa fille la somme de 600 livres reconnue sur sa métairie d'en Durand (même acte).

24. Teste le 1<sup>er</sup> juin 1586 à Puylaurens (M<sup>e</sup> P. Robert, notaire de Sorèze).

25. Contrat retenu par M<sup>e</sup> Jean de Camps, notaire de la Bastide.

26. Géraud, dont le contrat où il figure avec le titre d'escuyer, fut retenu par M<sup>e</sup> Fayat, habitait au moment de son mariage à Serredecor, paroisse de Cadarcet. Son père était mort apparemment à cette date, car il se maria « du consentement de noble Pierre Robert son oncle ». Production faite en 1698 devant Le Pelletier par l'arrière-petit-fils de Géraud, Balthazar Robert sieur de Saint-Palavy habitant Quissac en Quercy (Arch. Tarn-et-Garonne, Villefranche, Art. 245).

27. Il habitait Gabre, mourut jeune, laissant par son testament (retenu par M<sup>e</sup> Pierre Pardeilhens) l'usufruit de ses biens à sa femme, et instituant héritiers ses deux fils (20 avril 1558).

28. Nous le trouvons établi, dès 1648, aux Bordes, où il exerça à plusieurs reprises les fonctions du consulat. Grâce à cette charge, qu'il avait encore en 1672, et à la position de sa maison, qui, sise dans la grand'rue et adossée au levant à la place publique, correspondait du côté du couchant avec les fossés de la ville, il put, le 1<sup>er</sup> juin, favoriser la fuite de Pierre et Jean Dupias, père et fils, qui s'étaient réfugiés chez lui, menacés d'une arrestation imminente par un archer du prévôt général du Languedoc, en vertu d'une ordonnance de l'intendant de Bezons et d'un arrêt confirmatif du Conseil privé du roi, rendus à la suite d'une bagarre provoquée dans cette ville quelque temps auparavant par une querelle religieuse survenue entre Catholiques et Réformés : tentative d'arrestation qui, exaspérant ces derniers et mettant les partis aux prises, amena un soulèvement général - Arch. départ. de l'Ariège : *Fonds de l'Abbaye du Mas-d'Azil : Religioneux*. On doit ajouter au sujet de Betbèze que les gentilshommes verriers formaient un corps organisé,

comme nous le verrons plus loin (Chap. VI). Ils tenaient des assemblées chargées de maintenir leurs privilèges, et Betbèze nous apparaît comme le premier ayant passé comme procureur, « au nom des verriers du Comte de Foix, Comminges et autres lieux » des conventions ratifiées par Isaac de Grenier-Aritunez et Guillaume de Noguès (autre famille verrière) à la suite desquelles sont nommés syndics le 7 avril 1632 lesdits Grenier, Noguès et Simon de Suère-Montagnac (famille verrière) (M<sup>e</sup> Côme, notaire de Hèches, Hautes-Pyrénées).

Betbèze mourut avant le 10 janvier 1678, date à laquelle Marie, sa fille et « héritière universelle », vendit sa maison - 2 portails en pierre de taille, 3 étages, 6 cannes de long et 4 de large - (Acte retenu par Maître Anglade, notaire du Mas).

29. Contrat retenu par M<sup>e</sup> Dupias, notaire des Bordes.

30. Il n'est pas sûr que ce soit là un fils de François de Robert-Saint-Polit, mais nous le supposons parce qu'il figure comme témoin dans le testament de Pierre de Robert-Labessède, qui avait un frère aîné, étant surnommé lui-même « Capdet » (*Papiers de famille*).

31. Son testament, retenu à Serredecor par M<sup>e</sup> Rosselloty, notaire des Bordes, (qui avait aussi retenu son contrat de mariage) est du 3 juillet 1677. Ses deux premiers enfants devaient être morts à cette date, car il n'institue héritiers que Jean et Judith (*Papiers de famille*).

32. Il était fixé dans la contrée de Gabre. Lapeyrère est dans la commune de la Bastide, à la limite de Gabre. Son blason au chapitre des armoiries (V. Planche VI).

33. Il figure en 1698 comme membre du Conseil politique de Rieussec près Saint-Pons.

34. Boscapel, hameau dans la paroisse de Saint-Martin-du-Puy. Ainsi qu'on l'a déjà vu (Chap. II) ses titres de noblesse furent confirmés par jugement souverain, en même temps que ceux de son frère Pierre de Robert-Boscapel, de son fils Charles de Robert-Laroque et de son neveu Jacques de Robert-Fraissinet (décembre 1670). On trouvera aux armoiries le blason des Boscapel.

35. Famille de Moussans (Montagne Noire) ayant contracté plusieurs alliances avec les Robert, et représentée encore de nos jours.

36. Voir au nom de son grand-père Jean de Robert, 3<sup>e</sup> Génér. Art. I, (note 10).

37. François vécut dans la période des guerres de religion, y prit une part active, et s'y signala parmi les gentilshommes verriers. Connu généralement de son temps sous le nom de « *Capitaine Robert* », et désigné plutôt par la tradition sous celui de « *Garils-le-Gros* », il a été honoré jusqu'à nos jours d'une grande célébrité dans nos familles. Il se distingua particulièrement dans les démêlés des Verriers avec la noblesse catholique de la Bastide-de-Sérou, et il commandait une troupe à la tour de Gabre en 1625, lorsque le maréchal de Thémines, à la tête d'une armée royale, vint faire le siège du Mas-d'Azil. Nous nous abstenons, pour éviter des redites, d'entrer ici à son sujet dans des détails qui seront mieux à leur place ailleurs, car nous le retrouverons dans le cours de notre étude (V. III<sup>e</sup> Partie, Chap. IX et X) - Arch. départ. de la Haute-Garonne : *Commanderie de Gabre* ; et *Papiers de famille*.

Il fut consul de Gabre en 1626, et mourut sans doute à la fin de 1645 ou au commencement de 1646, car ses enfants firent l'inventaire de ses

effets au mois de mars de cette dernière année - Arch. départ. de Tarn-et-Garonne : *Pays de Foix, Art. 388.*

38. Son contrat de mariage fut retenu par M<sup>e</sup> François Alciat, notaire de La Bastide-de-Sérou.

39. Contrat retenu par M<sup>e</sup> Roberty, notaire de Revel.

40. Teste à la verrerie de Brassac, le 21 mars 1672.

41. Famille verrière.

42. Son contrat fut retenu par M<sup>e</sup> Cambouis et son testament du 18 décembre 1654 par M<sup>e</sup> Gayral.

43. Daniel est désigné avec le titre d'« écuyer », comme son père. Sa femme, du masage de Saint-Palavy, juridiction de Penne d'Albigeois, fit son testament, retenu par M<sup>e</sup> Etienne de Bes, notaire de Penne, le 31 mars 1648. On y voit qu'elle avait été mariée à Jean Mothes. Il hérita d'elle la terre de Saint-Palavy dont le nom désigne une des innombrables branches de cette famille (V. Saint-Quirin, p. 253).

44. Sicard de Robert, connu sous le nom de « capitaine Sicard » fut un compagnon d'armes de François de Robert-Garils. Il participa comme lui aux guerres de religion dans le pays de Foix, y jouant même un rôle assez considérable, car nous voyons le parti réformé lui confier vers la fin du seizième siècle, la défense d'une ville importante. Dans son contrat de mariage, retenu par M<sup>e</sup> Mathieu Dortet il est désigné avec la qualité de « capitaine du château et ville de Tarascon ». La mention de cet acte est contenue dans la Production faite par un de ses petits-fils : Michel de Robert-Biros, devant Le Pelletier en 1698, pour obtenir la confirmation de ses titres de noblesses. - Arch. Tarn-et-Garonne : *Pays de Foix, Art. 301.* Nous ignorons la date de la mort de Sicard. Le testament de sa femme, veuve, a été retenu par M<sup>e</sup> Jean Dupias, notaire des Bordes, le 11 janvier 1644.

45. Contrat retenu par M<sup>e</sup> Jean Pradel, notaire de Sainte-Croix-Volvestre.

46. Nous rappelons ici sa maintenue, 7 décembre 1698 (V. Chap. II p. 28). Il mourut le 6 juin 1709.

47. Jacob, fils du *Capitaine Robert*, participa aux dernières guerres religieuses dans la contrée, en même temps que son père ; et c'est probablement au prestige de celui-ci qu'il dut l'honneur de commander, malgré sa jeunesse, les gentilshommes verriers au siège du Mas-d'Azil, comme nous le verrons en son lieu (V. III<sup>e</sup> Partie, Chap. IX). Sa première femme, originaire des Bordes, et dont le testament (retenu par M<sup>e</sup> Jean Dupias notaire de cette ville, qui avait retenu aussi son contrat de mariage) est du 22 août 1644, était la fille du *Capitaine Peyrat*, qui se battit lui-même vaillamment, à l'occasion du même siège, contre l'armée de Thémines. Nous aurons à nous occuper plus tard du rôle joué par Jacob dans l'administration de la Communauté de Gabre (V. III<sup>e</sup> Part. Chap. XI). Il mourut intestat, en 1672 sans doute ou au commencement de 1673, car ses enfants dressèrent l'inventaire de ses effets le 26 mai de cette dernière année. Ils passèrent leur acte de partage, retenu par M<sup>e</sup> Anglade, notaire du Mas, le 3 avril 1679, et firent un arrangement d'après lequel Falga hérita seul des biens-fonds que son père possédait à Gabre et aux Bordes.

Jacob de Robert-Garils fit sa Production en 1668, à l'occasion de la Vérification de titres précédemment signalée ; mais nous avons déjà dit

que nous en ignorions le résultat (V. Chap. II). Sa noblesse fut, au reste, confirmée un peu plus tard en la personne de son petit-fils Jacob de Robert-Bartaragna, dont on connaît le jugement de maintenue (Ibid.).

48. Acte retenu par M<sup>e</sup> Jean Dupias, notaire des Bordes.

49. Son testament, par lequel il institue héritiers ses deux fils, est du 20 octobre 1666.

50. Cantalauze possédait des terres nobles au terroir de Rieussec, diocèse de Saint-Pons en 1693 (V. Saint-Quirin, p. 219, notes).

51. Contrat retenu par M<sup>e</sup> Pagès (étude J. Sahuc, notaire de Saint-Pons).

52. Décédé le 11 décembre 1688.

53. Abraham, dont le contrat fut retenu par M<sup>e</sup> Simon Blaquière, notaire de Sorèze, achète le 17 septembre 1650, associé avec Jean de Riols du Causse, Samuel de Robert Lagrenade et Nathanaël de Robert Cantalauze, la verrerie basse de Moussans ; se retire de l'Association en 1654, année où « fortuné il fit un prêt important à la communauté de Sorèze... fut remplacé à l'Association de Moussans par Abel de Coulon. Il lui vendit le 14 avril, au prix de 755 livres, sa maison, son pré et son jardin de Moussans » et s'en retourna dans le quartier d'Arfons, à la Verrerie des Pradels, paroisse de Verdalle où il émancipa ses deux garçons le 6 déc. 1669 (V. Saint-Quirin, pp. 219 et 226). Abraham fit son testament, retenu par M<sup>e</sup> Jean de Vié, notaire de Castres, le 17 septembre 1676.

54. Campaurel tira son nom du plateau ainsi nommé dominant le village de Moussans. Il fit son testament à Albine, Consulat de Labastide-Rouairoux, le 30 juillet 1690 (*Papiers de famille*). Ce testament nuncupatif révèle semble-t-il un caractère facétieux ; ledit testateur, après avoir institué héritier son fils Abel, « lègue à tous ses autres parents et prétendants... cinq sols, à se partager entre eux, une seule fois payables, moyennant quoi les fait ses héritiers particuliers, et leur impose silence perpétuel... ».

Nous remarquons que ce curieux legs était... à la mode, sorte de formule destinée à assurer le legs principal, en déboutant par avance toute autre prétention à l'héritage. - Arch. du Tarn, C. 1209. Campaurel vivait encore fort vieux, en 1695.

55. Larouquette, verrier à Gourgue (Tarn) au moment de son mariage, réside aux verreries de Brassac. Teste le 7 juillet 1690.

56. Vital, dont le contrat fut retenu par M<sup>e</sup> François Rozet, notaire de Layrac, fit son testament, retenu par M<sup>e</sup> Jean Dirat, notaire d'Escazaux, le 22 déc. 1683. Ses quatre derniers fils, nous le rappelons ici, obtinrent leur jugement de maintenue de Le Pelletier le 30 déc. 1698, malgré la condamnation prononcée d'abord contre leur père le 1<sup>er</sup> juin 1667 et plus tard contre leur frère aîné. Ce jugement mentionne une maintenue particulière rendue en leur faveur quelques années auparavant, le 24 nov. 1690, par M. de Villeveille, commissaire subdélégué par M. de Saint-Ruche, juge-conservateur des privilèges des gentilshommes verriers et vérificateur ordinaire de leurs titres de noblesse - Biblioth. nat. etc. (V. Chap. II).

57. Nous reparlerons de ses armes, mentionnées déjà précédemment (V. Chap. I), aux *Armoiries*.

58. Ou plutôt Lasnauzes, voir 6<sup>e</sup> génération, Art. IV et 7<sup>e</sup> Génération. Art. X. Le nom Lasnauzes, pris d'un mas situé près de la verrerie de Sauveterre de Guyenne et qui fut appliqué au château de cette branche de Robert en ce lieu (diocèse d'Auch). Lasnauzes vote à Agen en 1789, Arch. Lot-et-Garonne : Fonds Raymond, n° 42 (Communiqué par M. le Comte de Saint-Saud).

59. Verrier de la Verrerie de Saint-Amant (août 1695).

60. Maffre, originaire « du lieu de Peyrillac en Albigeois » et habitant « du lieu de Quissac en Quercy » au moment de son mariage, fit son testament, retenu par M<sup>e</sup> Ourtal, notaire d'Issepts, le 2 octobre 1685. Son fils tira son second nom du hameau de Saint-Palavy, situé, nous l'avons vu dans une note précédente, dans la juridiction de Penne. Nous rappellerons ici encore la maintenue particulière obtenue par Maffre et son frère Elie du marquis de Montpezat le 22 juillet 1676 (V. Chap. II).

61. Jean de Robert-Montauriol, dont le contrat de mariage fut retenu par M<sup>e</sup> Domenc, notaire du Mas, et qui mourut sans doute en 1678 s'il faut en juger par l'inventaire de ses effets dressé par ses enfants (devant M<sup>e</sup> Anglade, notaire du Mas), le 12 janvier 1679, eut à s'occuper souvent, comme Jacob de Robert-Garils, des affaires de la Communauté de Gabre, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir par la suite. Il joua aussi un rôle important dans les assemblées des gentilshommes verriers en qualité de syndic et dut faire divers voyages à Paris ou à Sommières pour « exhiber les titres qui ont été donnés par les défunts rois de France aux gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie » (V. Saint-Quirin, p. 124). La famille de Langlois habitait le Mas-d'Azil. De nos jours un représentant de cette famille, M. Robert-Edemond Langlois, comte d'Estaintot, résidant à Fultot (Seine-Inférieure), a contracté de nouvelle alliance avec une famille de Robert, dont nous ignorons, au reste, les rapports avec la nôtre, par ses deux mariages avec : 1<sup>o</sup> Marie-Elise-Stéphanie-Emilienne Robert de Saint-Victor, petite-fille de messire Louis Robert, chevalier, seigneur de Saint-Victor, conseiller au Parlement et président de la Cour des Comptes de Normandie, en 1861 ; et 2<sup>o</sup> Marie-Antoinette-Léontine Robert de Saint-Victor - M. Bachelin-Deflorenne : *Etat présent de la noblesse française*, 4<sup>e</sup> éd. Paris 1873, Art. *Langlois d'Estaintot*, p. 1 035.

62. Lasrives, marchant sur les traces de son aïeul, embrassa la carrière militaire ; nous le trouvons, en 1708, comme « lieutenant de cavalerie dans le régiment de Bussy ». Il ne se maria sans doute pas ou n'eut pas de famille, on peut en juger :

1<sup>o</sup>) par le contrat de cession de ses droits et prétentions sur la succession de Françoise de Montaud son ayeule, Izabeau de Langlois sa mère, Samson de Robert-Montauriol son frère, à Noble Michel de Robert-Biros son frère aîné, passé devant M<sup>e</sup> Guihon, notaire le 4 février 1682 ;

2<sup>o</sup>) la donation qu'il fit de sa métairie de Montauriol à sa cousine maternelle Izabeau de Langlois - *Inventaire sommaire des Arch. départ. (Ariège) antérieures à 1790*, p. 154 B 147.

63. Ses armes figurent aux *Armoiries*, (Pl. VI).

64. Falga nous apparaît comme le premier de la famille qui, parti de Gabre vers la fin du dix-septième siècle, alla fonder des verreries du côté de l'Ouest, et particulièrement dans la région de Pointis. Ce départ eut lieu vraisemblablement à l'occasion de la révocation de l'Edit de Nantes et des persécutions qui en furent le prélude dans la contrée protestante du Mas-d'Azil (V. III<sup>e</sup> Part. Chap. XVIII). Il monta première-

ment une fabrique à Mauvezin-de-Sainte-Croix (fabrique qu'il abandonna du reste bientôt), de concert avec Jacques de Grenier-Périlhous, comme cela résulte à la fois de leur contrat d'association tendant à affermer pour huit ans une partie de la forêt de ce lieu au comte de Rabat en vue de la bâtisse d'une verrerie (16 mars 1681 - *Anglade notaire du Mas*) et d'un reçu qui lui fut délivré le 10 juin 1687 par « Gaston de Foix » en son château de Fornex, qui n'est autre que le reçu de fin de paye de ce qu'il lui restait « quand il la quitta » (*Papiers de famille*).

Etabli ensuite à Pointis, Falga commença par affermer également les bois de messire Jean-Jacques de Saint-Jean, vicomte de Pointis et seigneur de Betchat, y construisit ensuite une verrerie, et fit quelques acquisitions de terres situées dans les juridictions de Mercenac, Caumont et Betchat, comme appert de l'acte de l'une d'elles (12 août 1720 - *Michel Biros notaire du Plan-Volvestre*). Nous sommes à peu près fixés sur la date de cet établissement ; mais la première mention de la fabrique de Pointis remonte à l'an 1700 (*Registres de l'Etat civil de Mercenac*). Falga transmit plus tard à ses enfants, et particulièrement à l'aîné, la propriété et la direction de cette verrerie (29 juin 1722 - *Acte retenu à Poudelay par le même notaire*), qui fut rasée en juin 1746, en vertu d'un jugement de l'intendant d'Auch Bejin relatif aux assemblées protestantes illicites du *Désert* (V. au nom de Jean de Robert-Monner : 8<sup>e</sup> Génér. Art. IX et III<sup>e</sup> Part. Chap. XIX). Rétablie dans la suite, malgré les défenses de ce jugement devenues caduques, la verrerie de Pointis, qui avait été à l'origine et qui resta quelque temps encore une verrerie ordinaire, absorba petit à petit toute la fabrication ; de telle sorte que non seulement les verreries voisines de Mi-Bosc et de la Boucharde, mais encore celles du quartier de Fabas ou de Sainte-Croix-Volvestre, et même celles de Gabre, se centralisèrent dans ce petit hameau qui prit le nom générique de Verreries de Pointis et suivit un développement parallèle à celui de son industrie. Dirigée d'abord par les descendants de Falga puis par les Lafrégeyre, cette verrerie a connu une belle prospérité jusqu'au jour où elle a vu, pour des causes multiples, arriver insensiblement son déclin. Son extinction marqua le terme d'une industrie familiale vieille de près de sept siècles (V. Chap. IV). Quant à la verrerie de Mauvezin abandonnée par Falga, nous la trouvons en pleine activité dans la moitié du dix-huitième siècle, après la ruine passagère de celle de Pointis, qui, rétablie devait bientôt l'absorber comme les autres.

65. Natif de Serredecor, nous le trouvons en 1685, établi à Bruniquel (Tarn-et-Garonne) où il était « ancien » de l'église et où sa sœur Jeanne avait fait bénir son mariage avec Jean de Grenier-Coustaut en 1671. Sa maintenue et celle de son fils sont du 26 septembre 1699 (V. Chap. II).

66. Son jugement de maintenue est du 10 ou du 18 décembre 1670, comme on le sait déjà (V. Chap. II). On trouvera son blason aux *Armoiries*.

67. C'est l'émigré dont il a été déjà question plusieurs fois. Originaire du diocèse de Saint-Pons comme le précédent, il entra dans l'armée, fut capitaine au régiment de Vandy, alla avec son régiment vers 1660 à Montmédy, où il fut nommé aide-major et capitaine des portes en 1662, se maria dans le pays et s'y fixa définitivement. Il fut fait chevalier de Saint-Louis. Le *Catalogue d'Henry de Caux* et le *Nobiliaire toulousain* de Brémond lui attribuent les mêmes armes qu'à son frère comme le porte leur jugement de maintenue précité (V. Chap. II).

Nous avons à faire trois remarques à son sujet :

En premier lieu, bien que figurant encore pour son propre compte dans la généalogie avec son nom régulier et entier, tel qu'il est porté

dans son jugement de maintenue, ce fut lui, qui, après son émigration du Midi, d'une part substitua à la particule *de* devant le nom de Robert la particule *des*, qu'il transmit à sa postérité, et d'autre part délaissa son second nom, de telle sorte que ses descendants ne prirent plus le nom de Talibert, à trois ou quatre exceptions près.

En second lieu, il faut observer que son déplacement et sa carrière militaire contribuèrent l'un et l'autre à l'abandon définitif de la verrerie dans sa famille, cantonnée dès lors presque exclusivement dans l'armée.

68. « Nobiliaire de Lorraine », par Dom Pelletier, Art. Fiacre.

69. Notable de Rieussec (V. Saint-Quirin, p. 215).

70. Fils de François de Robert-Latour et de Marquise de Grenier.

71. Nous rappelons qu'il fut maintenu avec son frère Louis (ci-dessous). Le Pelletier, 20 septembre 1698 (V. Chap. II).

Ses armes, déjà blasonnées figurent aux armoiries.

72. Abel de Robert-Lalbarède eut un fils Jacques-François qui épousa Elisabeth Andrau dont une fille Jeanne.

73. Abel quitta la Montagne-Noire pour venir se fixer dans la contrée de Gabre. Il était encore à Arfons quand il fit bénir son premier mariage. C'est vers la fin du dix-septième siècle qu'il se transporta en Ariège, Gabre ou Pointis où sa postérité a toujours habité depuis, mêlée aux nombreuses branches de la famille s'y trouvant établies dès l'origine.

74. Teste le 23 décembre 1724.

75. Nous rappelons sa maintenue, 30 décembre 1698. Son blason figure aux Armoiries.

76. Sa maintenue est du 18 décembre 1700 (V. Chap. II). Cette famille alla s'établir en Rouergue. Elle était fixée au dix-septième siècle à Cajarc (Lot) (V. Saint-Quirin, p. 266). Saint-Palavy « vote à Flauzins près de Lunac en 1789 » (Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur le Rouergue*, tome IV, p. 52). « Famille représentée en 1783 par François-Joseph de Robert, seigneur de Naussac, Sept-Fonts, la Rivière; ancien capitaine, commandant de dragons, chevalier de Saint-Louis... père de Joseph-Victor de Robert » (Barrau, *ibid.*).

Communiqué par M. le comte de Saint-Saud.

77. Nous connaissons les deux maintenues de Biros (V. Chap. II). Son blason est connu également (V. Chap. I), il figure aux armoiries. Teste à Gabre le 6 novembre 1703. Baron, notaire des Bordes.

78. Nous savons par la tradition qu'un Saint-Polit embrassa la carrière militaire et mérita la croix de Saint-Louis (V. III<sup>e</sup> Part. Chap. XX). Il s'agit apparemment de celui-ci.

79. On trouvera aux *Armoiries* le blason de Bartaragna, dont la maintenue, du 22 août 1698, a été relevée précédemment (V. Chap. II).

Son contrat retenu par M<sup>e</sup> Paul Grillon, notaire de la Bastide-de-Sérou.

80. Jean de Robert-Monner, que l'on trouve aussi parfois désigné, dans quelques ouvrages protestants, sous le nom de Gassion, fut une des principales victimes de la persécution religieuse qui atteignit les Robert

et les gentilshommes verriers en général pendant la période du *Désert*, dont nous aurons ailleurs à retracer l'histoire (V. III<sup>e</sup> Part. Chap. XIX et XX).

Déjà en 1734, un an avant que Bernage, intendant du Languedoc, sévît généralement contre eux par son jugement du 5 décembre 1735 - jugement dont on trouvera plus bas la teneur -, en raison d'assemblées *ill-cites* tenues dans le quartier de Gabre, il fut lui-même, dans le quartier de Pointis, où il faisait à l'occasion l'office périlleux de pasteur, l'objet d'une poursuite, dont nous ignorons le résultat, pour avoir présidé le service funèbre de la veuve de Jacques de Verbizier-Monredon, sœur de Marveille des Bordes, « morte comme une sainte à la Verrerie de Pou-delay » le 9 septembre (Arch. départ. de l'Hérault : C, 203).

Plus tard, en outre des tentatives faites contre lui-même et plusieurs autres membres de la famille par l'intendant d'Auch Bejin pour les dégrader de leur noblesse (Charles Coquerel : *Histoire des églises du désert*, T. I, p. 417), il fut condamné par cet intendant, le 5 février 1746, avec ses cinq fils : Pierre de Robert Garils, Jean de Robert-Gassion, Jean de Robert-Monner, Jacques de Robert-Bousquet, et Octave < sans compter sa fille Pauline, qui encourut une condamnation particulière > ; un de ses petits-fils : Simon de Robert-Lavernière, que l'on trouve également quelquefois désigné sous le nom de Vincent ou Vincende ; un frère : Jacques de Robert-Laprade ; trois neveux : Louis de Robert-Latourette, Jean-François de Robert-Labarthe, et Jean de Robert-Laprade ; deux neveux au second degré : Henry de Robert-Bartaragna, et Paul de Robert-Lécharde ; et ses trois gendres : François de Verbizier-Lassalle, Paul de Robert-Biros, et Charles de Robert-Pontiers ; en vertu d'un jugement condamnant à la fois quarante-quatre gentilshommes verriers et deux de leurs femmes, dont sept effectivement < il était du nombre avec son fils Octave > et les autres par contumace - on en trouvera au Chap. XIX de notre III<sup>e</sup> Partie la liste complète, dans laquelle figurent encore, pour comprendre ici tous les Robert : Jean de Robert-Lapeirrière, Jean de Robert-Montauriol, Jean de Robert-Hautequère, Louis de Robert-Angéli et ses deux enfants Louis de Robert-Cabanac et Isabelle < celle-ci fut encore l'objet, comme Pauline, d'une condamnation particulière > -, à la peine des galères perpétuelles, avec confiscation des biens, pour avoir assisté à diverses assemblées tenues dans la région de Gabre ou dans celle de Pointis au cours des années 1744 et 1745 (Antoine Court : Lettre à Jean Royer du 23 août 1746 - Amsterdam, Correspondance Royer-Court ; Armand de Lachapelle : La nécessité du culte public parmi les chrétiens - Francfort 1747, p. 335 et suiv. ; U. de Robert-Labarthe : *Histoire du Protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le Comté de Foix de 1685 à 1789*, T. II, p. 182 et suiv. - Paris, 1896 ; etc...). Cette peine lui fut cependant épargnée à lui-même, à cause de « son grand âge », suivant Lachapelle ; mais il eut l'immense douleur de voir : Octave, son plus jeune enfant < et non l'aîné, comme le disent à tort l'auteur précité et quelques autres à sa suite >, âgé de 22 ans, mis à la chaîne et conduit, en qualité de forçat pour la foi, au bagne de Marseille, où il mourut la même année (Haag : *France protestante*, 2<sup>e</sup> éd. T. VI, col. 332) : sa verrerie de Pointis démolie, en vertu du même jugement, au mois de juin, avec défense de la rétablir : sa fille Pauline condamnée à être rasée et enfermée sa vie durant à l'hôpital de Tarbes pour avoir tenu au baptême, le 15 septembre 1744, sa nièce du même nom, fille de son frère Jean de Robert-Monner, condamné lui-même, en outre de la peine des galères, à une amende de 500 livres pour avoir fait célébrer ce baptême au désert par un ministre (J. B<sup>e</sup> Loyre dit Olivier) : enfin l'expatriation de Jacques, amenée sans aucun doute par la crainte d'une arrestation et d'un sort pareil à celui d'Octave.

Quant à Isabelle de Robert-Angéli, elle encourut la même condamnation que Pauline de Robert-Monner pour avoir fait bénir, aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1745, par le ministre Pierre Cortez neveu dit Carrière, son mariage. Paul de Robert-Lécharé, condamné comme son cousin second Jean de Robert-Monner, en sus de la peine des galères, à 500 livres d'amende pour le même motif.

81. Nicolas, mentionné déjà précédemment (V. Chap. I), prenait le titre d'écuyer. Nous le trouvons, à l'exemple de son père, dans les rangs de l'armée, de même que nous y trouverons tout à l'heure son frère. Lieutenant au régiment de Picardie (1671), capitaine d'une compagnie franche (1702), major à Montmédy, chevalier de Saint-Louis. Il résulte d'un « aveu et dénombrement » déposé à Metz, aux *Archives de la Moselle* (1056-12 novembre 1709), que Nicolas possédait la « moitié de la terre et seigneurie d'Escouviers », située dans la paroisse de Montquentin (près de Montmédy), et dont il prit le nom après son mariage. Il figure sous ce nom de « d'Escouvier » dans « l'Introduit ou Indicateur du grand armorial général de France » de d'Hozier.

82. V. Michaud : *Biographie universelle*.

83. Noël prenait le titre de chevalier et faisait précéder son nom de la qualification de messire. Il eut une carrière militaire brillante. Sorti de la compagnie des Cadets d'Etat établie à Longwy. Lieutenant réformé (1677) à la suite du régiment de Picardie. Lieutenant au régiment de Normandie (28 juill. 1680). Capitaine au même régiment (24 oct. 1683). Capitaine à la compagnie de grenadiers au régiment de Foix (dédoulement de Normandie) (1684). Lieutenant-colonel au même régiment (27 oct. 1698). Se distingua à Hochstett, où il fut blessé grièvement, et fit le siège de deux villes du Palatinat, dont il s'empara. Lieutenant de roi à Huningue (3 juin 1706). Ingénieur du roi. Chevalier de Saint-Louis comme son père et son frère, et brigadier des armées du roi (1709). Mourut à Huningue le 7 oct. 1721, et fut enterré sous les marches du maître-autel de l'église paroissiale. Il y a au Ministère de la guerre, dans le dossier de cet officier, une lettre de Villars à sa louange (V. *Histoire de l'ordre de Saint-Louis* par d'Aspect, T. II, p. 375 ; *Histoire de l'infanterie* par Suzanne ; *Lettres du maréchal de Villars* ; et *Biblioth. nat., Cabin. des tit. : Dossiers bleus*, Vol. 569, n° 15 056). La famille a de lui un portrait qui le représente assiégeant Huningue qu'il bombarde. Il est en cuirasse, tenant à la main un plan de cette ville. On trouvera aux *Armoiries* un ex-libris à ses armes (V. Pl. VIII).

84. C'est apparemment celui dont nous avons trouvé la maintenue au Chap. II. Il habitait au Carla. Ce fut lui qui, en sa qualité de syndic des gentilshommes verriers, joua le grand rôle à leur assemblée générale de Sommières de 1753 (V. Chap. IV) à l'exemple de son grand-père au dix-septième siècle.

85. Ingénieur en chef de Rodemak (près de Thionville), chevalier de Saint-Louis.

86. Lieutenant-colonel au régiment de Senneterre, commandant de Sierck et du bataillon de Rethel-Mazarin, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de Saint-Louis.

87. Lieutenant-colonel au régiment de Champagne, commandant le bataillon de Rethel-Mazarin. Blessé à la bataille de Pavie (1734). Chevalier de Saint-Louis (1744).

88. Capitaine au régiment de Guyenne. Chevalier de Saint-Louis en 1779. Habitant à Sorèze, il assista à l'assemblée de la noblesse en 1789

à Castelnaudary, lors de la convocation des Etats Généraux. V. Nobiliaire toulousain de Brémond, t. II, p. 346.

89. Ancêtre de M. Calvet décédé il y a quelques années à son château de Saint-Amans-Valthoré (Tarn). Ses archives renferment de nombreuses pièces intéressantes les Robert.

90. Il prit ce nom du village de Cabanac situé à 8 km au nord de Puy-ségur. « A la sortie du village est une ferme importante qui porte encore le nom de « la Verrerie ». C'est sans doute une des succursales de celle de Puy-ségur. » Voir Saint-Quirin, p. 250.

91. En butte à l'opposition de ses parents dans un projet de mariage qu'il avait formé, il s'engagea dans l'armée (guerre contre l'Espagne) d'où il ne revint pas.

92. Il fit bénir seulement son mariage le 17 juillet 1755, au désert, par le ministre Lafont, ayant déjà une fille, Marie, « née sous la foi d'un légitime et loyal mariage, après avoir assuré n'avoir eu occasion d'épouser selon les rites et usages de l'Eglise Réformée, et protesté n'avoir voulu requérir ni recevoir la bénédiction nuptiale d'aucun prêtre de la communion de Rome » (*Papiers de famille*). Il mourut le 28 août 1791. Sa femme était décédée le 14 octobre 1788.

C'est lui qui planta le premier ormeau devant notre maison. Le second fut planté par son fils Jean, le troisième par son petit-fils Jean-Paul-André.

93. Servit dans l'armée et fut décoré de la Fleur de Lys le 26 juillet 1814 à la suite de brillants états de service dans la guerre d'Espagne.

94. Admis à l'école de Mézières avec le brevet de lieutenant du régiment de Bourbonnais le 28 mars 1754, ingénieur ordinaire en 1756, détaché au Canada en 1759, colonel du génie, brigadier des armées du roi, chevalier et doyen de l'Ordre de Saint-Louis. Fut emprisonné sous la Terreur, en même temps que sa femme, à Arras, où il commandait les fortifications.

95. « Fut baptisé le même jour et eut pour parrain messire Charles-Antoine de Rémont chevalier, sieur d'Arzilmont, Provizy, Novion, Cordes, etc..., son grand-oncle maternel, qui a donné la procuration de tenir l'enfant en son nom à messire Raymond de Caldaguès, lieutenant au Régiment d'infanterie de Soissonnois et pour marraine Dame Martine Joseph de Raymond épouse de messire Jean André de Caldaguès, commandant de la ville de Bergues, escuyer sieur de Ferval, grand' mère maternelle du baptisé » - *Biblioth. nat., Cabin. des tit. : Carrés de d'Hozier*, vol. 542, p. 348.

96. Lieutenant au régiment de Foix, aide-de-camp du comte de Vio-menil et du vicomte de Damas, passa à la Martinique. On trouvera ses armes au chapitre des *Armoiries*. - Lomerange : village situé aux environs de Metz, dans l'ancien Bailliage de Briey.

97. Etabli en Champagne. Chevalier de Saint-Louis (1765). - Maisoncelles : village situé dans l'ancienne Election de Reims.

98. Embrassa la carrière militaire. Capitaine et chevalier de la Légion d'Honneur par ordonnance du 17 mai 1832.

99. A partir de cette époque les garçons portent tous uniformément le nom du père ; nous n'inscrivons donc, comme au début, que leurs prénoms.

100. Servit, comme son frère Léchard, dans l'armée, en qualité de lieutenant.

101. Comme ses deux frères Garils et Léchard, Falga servit dans l'armée, avec son cousin germain et futur beau-frère le général Saint-Paul alors simple lieutenant. Il assista à la reprise de Toulon sur les Anglais le 17 décembre 1793. Il prit part à ce haut fait d'armes en qualité de sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires levée dans le canton du Mas-d'Azil et faisant partie du bataillon des *Chasseurs de l'Ariège*. Une chanson de lui, où respirait un grand souffle patriotique et que chantaient encore nos vieux, nous a conservé le souvenir de cette action. Notre père ne se rappelle guère que les premiers couplets, que voici :

« Il y avait un bataillon  
Dont l'*Ariège* était le nom,  
Un petit corps de chasseurs, (suivant la prononciation du temps)  
Mais comme ils « se peignaient » dur !  
Ils vinrent d'un pas léger  
Vers nos postes avancés (ce sont les Anglais qui parlent)  
Et jusque sous nos remparts  
Grimpant comme des lézards.  
La sentinelle entendit  
Autour d'elle un peu de bruit ;  
Tout de suite elle cria :  
- Qu'est-ce que c'est ? qui va là ?  
Le chef de ce bataillon  
Lui répondit sans façon :  
- Les Républicains français  
Qui viennent chasser l'Anglais.

Falga mourut le 8 vendémiaire an 9 d'une maladie contractée à l'armée. Il mourut au château de Poudelay, où il est enseveli avec son fils. « Major de la garde nationale de Gabre, élu sous-lieutenant par les enregistrés de Gabre et de Sabarat, des compagnies de volontaires nationaux le 24 octobre 1791. Prêta serment à Saverdun le 1<sup>er</sup> avril 1792. »

*Etats de service :*

2 campagnes aux Alpes, 1792-1793  
1 campagne, armée d'Italie, 1794  
Sièges de Lyon et de Toulon

Congé de convalescence

Très malade à Nice en Thermidor an II (20 juillet 1794)

Congé de retraite, 4 prairial an III (24 mai 1795)

Archives du château de Poudelay, Sainte-Croix-Volvestre à M. le baron Gustave de Verbizier-Saint-Paul.

102. Embrassa la carrière militaire. Capitaine, et chevalier de la Légion d'honneur. Après la mort de ses deux enfants, il adopta le fils aîné de sa sœur Jeanne-Marie, Louis-Alexandre Cours, qui fut, paraît-il, inspecteur général de l'Instruction publique. Il mourut à l'âge de 80 ans.

103. Elève à l'école de Mézières, sous-lieutenant au régiment de Forez, à Bergues, alferes aux gardes wallonnes sous Charles IV roi d'Espagne (V. Grandmaison), brigadier des gardes du corps (1814), chevalier de Saint-Louis.

104. Elève de l'Ecole polytechnique, chevalier de la Légion d'honneur.

105. Commissaire général de la marine, officier de la Légion d'honneur. Mort en France, à Saint-Séveran.

## CHAPITRE IV

### Son Origine ; sa Noblesse.

Nous avons dit, dans notre premier travail, que nous n'avions pas de renseignements précis particuliers<sup>1</sup> sur la famille relativement à ses premières origines et au fondement de sa noblesse ; que les seules données en notre possession, sont deux données générales, très explicites d'ailleurs, concernant les gentilshommes verriers. Elles s'appliquent par conséquent aux Grenier et aux Verbizier aussi bien qu'aux Robert et sont basées sur un document relevé ci-après, duquel il résulte : d'abord que ces familles étaient adonnées anciennement au métier militaire dans lequel elles paraissent avoir occupé une situation brillante. Elles abandonnèrent ce métier des armes dans le courant du treizième siècle, pour se consacrer désormais à l'industrie verrière. Cette modification profonde de leurs destinées fut amenée par les guerres de Saint Louis qui leur furent particulièrement cruelles, et c'est à ce prince, au service duquel elles s'étaient dévouées corps et biens, qu'elles durent, après la perte de leur fortune, les privilèges attachés à leur nouvelle condition<sup>2</sup>.

Voici ce document authentique, officiel, que nous devons citer en son entier, et qui n'est autre que le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Verriers<sup>3</sup> tenue à Sommières<sup>4</sup> (Gard) en 1753 le 7 octobre et jours suivants, sous la présidence du vicomte François-Raymond-Joseph de Narbonne-Pelet, juge-conservateur-né de leurs privilèges en sa qualité de capitaine-vinguier et gouverneur de cette ville.

#### *Discours du Syndic Jean de Robert-Montauriol*

« Je représente ici, Monsieur, avec ces MM. qui m'assistent, un corps considérable de noblesse, et je puis le dire, d'une noblesse très ancienne, qui vient aujourd'hui réclamer votre justice.

Nos ancêtres embrassèrent avec zèle les intérêts de l'Etat, et par un long et pénible service pendant les guerres les plus

sanglantes sous le règne de Saint Louis, y perdirent leurs biens et leurs vies.

Ce monarque généreux, touché de l'état de leurs familles désolées, ne voulant pas les confondre avec les roturiers, leur donna le privilège d'exercer l'art et science de verrerie sans déroger, exempta leurs ouvrages et les matières servant à les composer de tous les droits qui se perçoivent sur les denrées et les marchandises, et les mit sous une autorité souveraine. Ces privilèges qui nous appartiennent ont été successivement confirmés par tous nos Rois et par Louis quinziesme, heureusement régnant.

Déchus de l'état brillant de nos illustres guerriers, nous en conservons les sentiments et le désir ardent de les imiter. Notre principale attention, à l'exemple de ceux qui nous ont précédés, est d'éviter la dérogeance, et qu'aucun roturier ne se mêle parmi nous, et ne s'ingère dans l'art que nous exerçons.

Nos pères ont dans cette vue, fait des réglemens, ils les ont renouvellez dans les Assemblées générales tenues devant leurs conservateurs et sous leur autorité; nous venons à celle-ci imiter leur exemple, et par un bonheur marqué nous nous trouvons aujourd'hui sous la vôtre, dont nous ressentons tout l'avantage. Nous connaissons, Monsieur, l'ancienneté de votre illustre maison et de vos alliances, vos emplois éminens au service de notre souverain, et votre mérite personnel; je n'ose à mon âge en entreprendre les éloges, mes expressions seraient trop faibles, mais la voix publique les annonce partout. Vous êtes, Monsieur, notre chef, notre protecteur, notre conservateur, notre juge; nous espérons tout de votre bonté, de la sagesse, de l'intégrité et de la sévérité de vos jugemens, pour réprimer les abus et punir les entreprises. Nous avons et nous aurons toujours pour vous, Monsieur, et pour tout ce qui vous appartient, un respect infini, une parfaite soumission à vos ordonnances; nous vous demandons l'honneur de votre protection, et nous tâcherons de la mériter. »

*Le Procureur du Roi, Ignace Chrestien, a ensuite parlé en ces termes :*

« La noblesse est dans l'état civil la portion la plus précieuse; elle est le témoignage le plus distinctif de la vertu, ou pour mieux dire, c'est la vertu même qui est reconnue à ce coin. Celle de MM. les gentilshommes verriers qui réclament aujourd'hui, Monsieur, votre justice pour le maintien de leurs privilèges et la conservation de leur droit exclusif

d'exercer l'art et science de la verrerie, n'a pour cause que les services signalés que leurs ancêtres rendirent à la Religion et à la Patrie, sous le règne de Saint Louis.

Ce n'est qu'après avoir versé leur sang et ruiné totalement leur fortune que ces nobles obtinrent de la générosité de ce monarque une planche après leur naufrage : le Roi leur promit avec une exemption absolue de tous les droits ordinaires qui se lèvent sur les denrées et les marchandises du royaume, d'exercer l'art et science de la verrerie sans encourir aucune dérogeance. Ce privilège leur est absolument personnel; et s'il y avait parmi eux quelque intrus, ils espèrent de votre justice que vous leur tendrez une main secourable pour le séparer d'un corps dont il n'a jamais fait partie et qui doit être absolument pur dans son intégrité et sans aucune tache de roture. »

Ces discours nous disent clairement, pour la question qui nous occupe présentement dans ce chapitre, que l'origine de nos familles est noble, militaire, et très ancienne; que sa noblesse est antérieure à son exercice de la verrerie, commencé sous Saint Louis.

#### *Réponse du Juge-Conservateur*

« C'est avec plaisir, Messieurs, que je vous vois assemblés ici sous la protection du Roi, pour travailler de concert avec nous aux moyens de remettre en vigueur des statuts depuis si longtemps négligés, et cependant d'une telle importance à la gloire et aux intérêts de votre corps, que vous devez les regarder comme le plus ferme soutien de vos privilèges, ces privilèges si anciens et si flatteurs, confirmez par tant de Rois, jusqu'à celui qui règne si glorieusement parmi nous, conservez avec tant de soin par vos ancêtres qui vous les ont transmis comme un titre précieux de la noblesse de votre sang, et que vous devez être également jaloux de laisser dans toute leur intégrité à vos descendants. Ce n'est, Messieurs, que par une scrupuleuse exactitude à redresser les abus glissez parmi vous, que vous pourrez vous flater de conserver à votre Etat ces avantages uniques et distinctifs du reste de la noblesse de ce royaume.

Flaté comme je le dois de l'honneur que j'ai d'être à votre tête, en qualité de Gouverneur de cette ville, je donnerai toute mon attention aux affaires qui vont être l'objet de cette Assemblée; je vous exhorte à y porter tout le zèle et l'unanimité qui convient aux délibérations d'un corps de gentilshommes.



mes tel que le vôtre, et vous prie d'être persuadé que dans aucun temps je ne négligerai les plus petites occasions de vous être utile, Messieurs, et de vous faire connaître combien vous m'êtes tous chers, en général et en particulier. »

Ce discours du Juge-Conservateur, qui a le mérite d'être clair, signale fortement aux verriers l'abus à extirper, dû à la négligence des Statuts, et leur recommande avec d'autant plus de raison la sévérité et l'unanimité à cet égard, que plusieurs d'entre eux s'étaient abstenus de se rendre à l'Assemblée pour être libres apparemment de continuer d'agir à leur guise et uniquement à leur avantage personnel, au mépris des règlements et surtout des sanctions qu'on négligeait de prendre contre les récalcitrants.

Voilà donc ces documents communs aux gentilshommes verriers faisant remonter leur exercice de la verrerie à Saint Louis.

Or, un document, plus récemment découvert et particulier à la famille de Robert, reporte cet exercice à deux siècles en arrière, sous le règne de Philippe I<sup>er</sup>. Un Robert nous apparaît comme ayant une fabrique à Maillezais, aux confins du Poitou et de la Saintonge en 1088.

L'auteur d'un ouvrage cité ci-dessous<sup>5</sup>, s'exprime ainsi : « A partir du onzième siècle les noms de verriers se révèlent pourtant : c'est Fulco pour la peinture, et pour la fabrication, Robert établi en 1088 à Maillezais. »

Cette donnée nouvelle, dont l'auteur n'indique pas la source, est confirmée par les manuscrits de Dom Fonteneau, aussi précieux que célèbres, déposés à la bibliothèque de Poitiers.

Voici quelques extraits de ces « manuscrits » de Dom Fonteneau :

T. VII, p. 207 : « Don à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers par un nommé Robert Vitriarius, d'un moulin situé sur la rivière d'Ausance (daté par Dom Fonteneau de vers 1080 à défaut de date dans l'acte) Rotbertus Vitriarius fratresque sui concesserunt ». Note de Dom Fonteneau : « On trouve Robertus Vitriarius dans des titres depuis 1081 jusqu'à 1088 ».

T. XXV, p. 26 : « Don à l'abbaye de Maillezais par Engelbert de Lusignan, de la mitié de toute la terre de Solvenec avec l'église du lieu et tous les profits et dépendances 1088 (Archives de la cathédrale de la Rochelle) Fuerunt testes : Robertus Vitriarius... »

T. XXV, p. 160 : « Don à l'abbaye de Maillezais par Thomas de Loudun à l'église de Saint-Germain de Chaunay le 10 octobre 1088, Archives de la cathédrale de la Rochelle »

... « Vidente Roberto Vitreario et aliis... »

Il faut remarquer que nous avons là au moins trois Robert mentionnés, trois frères, apparemment tous trois verriers.

Nous emprunterons encore un passage extrait de l'ouvrage de B. Fillon :

« Sur l'ancienneté de la fabrication du verre en Poitou »

« Les chartes du roi Charles VI et du roi René, relatives aux verriers de Mouchamp et de la Roche-sur-Yon, constatent qu'en Poitou ils jouissaient des mêmes immunités que dans les autres régions de la France.

La place occupée par le nom du verrier Robert dans les chartes de la seconde moitié du onzième siècle concernant l'abbaye de Maillezais, dit aussi quelle était, à cette époque, la position sociale des hommes de son état. Je transcris la fin de celle de 1088 : « Hanc cartam in presentia domni Gaufredi abbatis et fratrum prius in capitulo concessit ; postea, super altare Sancti Petri ponens, propria manu firmavit, presente domno Philippo abbate, undè fuerunt testes : ROBERTUS VITREARIUS, Petrus de Trayant, cum Andrea fratre suo, Bernardus præpositus, Thomas medicus. » - Pierre de Trayant figurait au nombre des gentilshommes de la contrée. Pour que Robert fut mentionné avant lui, il fallait qu'il appartint à la même classe. »

Nous voici donc en présence de deux renseignements sûrs, deux documents également authentiques, dont l'un fait remonter l'industrie verrière de la famille à la seconde moitié du treizième siècle, tandis que l'autre la reporte vers la fin du onzième. Ces deux données peuvent se concilier ; les premiers Robert ont pu se trouver dans une situation analogue à celle des derniers, les obligeant comme ceux-ci à embrasser la verrerie. La famille, oubliant à la longue sa première infortune, moins grave que celle qui l'atteignit sur une plus vaste échelle sous le règne de Saint Louis, n'a gardé que le souvenir des derniers malheurs avec celui des grands avantages que ce prince accorda en même temps qu'à d'autres familles nobles également éprouvées (les Grenier, les Verbizier...). La tradition qui attribua à Saint Louis ces privilèges, pourrait bien être fautive en paraissant limiter dans la durée les avantages octroyés aux verriers par les rois de France. On s'est en effet généralement, croyons-nous, représenté à tort les privilèges octroyés

par ce prince comme originels. Cela est exact sans doute, en tant qu'établis d'une manière solennelle et durable, par une institution nouvelle, principalement caractérisée par l'autorité souveraine et protectrice, créée pour les gentilshommes verriers du pays de Languedoc ; mais, hors ce dernier privilège corroborant et garantissant tous les autres, ces derniers lui furent certainement communs avec ses prédécesseurs, l'art de la verrerie ayant été généralement honoré et privilégié par tous les Souverains dès la plus haute antiquité<sup>6</sup> : en Egypte, à Byzance, à Venise<sup>7</sup>.

La famille a donc formé deux branches de verriers : l'une existant déjà au onzième siècle, l'autre n'ayant commencé la verrerie qu'au treizième. Il est probable que la première traversant la Saintonge, soit allée s'établir dans les quartiers du Bazadais vers le milieu du quinzisième, époque à laquelle nous voyons poindre nos ancêtres dans les quartiers du Languedoc.

Si maintenant, ambitionnant de scruter les premières origines, nous voulions vérifier la donnée traditionnelle de son premier métier militaire, nous entrerions dans la nuit, comme dit Sauzay.

Qu'il nous soit permis de citer ici, sans fausse modestie, cette remarque de l'historien «des verriers du Languedoc» sur les plus anciennes familles verrières, les Robert, les Granier ou Grenier, etc... comprenant assurément le troisième membre du clan des trois familles inséparables : les Verbizier ou Verbigier : « Les familles verrières qui se targuent de la plus ancienne origine, remontent à une époque où non seulement les noms de terre n'étaient pas encore inventés mais où les compagnons seuls des rois francs avaient droit à la noblesse. » (Saint-Quirin p. 229 et Sauzay p. 47). Telle est l'origine de la famille.

Quant à sa noblesse, qui se perd comme cette origine dans la nuit des temps, c'est une noblesse de race, originelle, militaire, c'est-à-dire de nom et d'armes<sup>8</sup>, la seule qui donnât droit anciennement au titre de gentilhomme<sup>9</sup>. Elle n'a pas sa source dans l'exercice de la verrerie, car la verrerie n'a jamais donné la noblesse ; elle lui fut au contraire subordonnée ayant été l'apanage personnel et exclusif de quelques vieilles familles nobles déterminées, bénéficiant de grands avantages de la part des rois de France. « C'est une erreur populaire et grossière » écrit la Roque, au dix-septième siècle « de croire que les verriers soient nobles en vertu de leur exercice » et l'Encyclopédie dit encore qu'« il est constant que l'exercice de la

verrerie ne donne pas la noblesse »... car il eut été vraiment par trop commode de se faire noble en se faisant verrier.

Aussi Chérueil écrit-il « qu'il n'y avait pas non plus dérogeance pour les gentilshommes verriers... maintenus dans leur qualité d'écuyers par arrêt de la Cour des aides de 1582 et 1597 ». Encore fallait-il que les gentilshommes verriers observassent les Statuts de leur corporation, en même temps que certains règlements, destinés à sauvegarder leurs privilèges (voir chapitre VI).

Ces gentilshommes, formant dans la noblesse, en raison de leur industrie, un corps séparé jouissant de privilèges particuliers les distinguant des autres nobles du royaume, n'ont jamais constitué une classe proprement dite, leur noblesse ne tenant pas à leur profession, comme c'était le cas par exemple pour la noblesse de robe qui s'acquerrait par l'exercice de la magistrature. En d'autres termes, ils étaient verriers parce qu'ils étaient nobles, ainsi que le marquent expressément du reste soit leur nom même de gentilshommes verriers, soit le vieil adage que pour faire un gentilhomme verrier, il fallait d'abord prendre un gentilhomme. L'exercice de la verrerie, en effet, a toujours été subordonné à la noblesse, comme le prouvent les lettres patentes suivantes (voir chapitre VI) de Charles VII (1445) confirmées par Louis XI (1475) pour les verriers du Languedoc, édictant par le premier article, que « nul ne doit exhiber ledit art de verrier s'il n'est noble et procréé de noble génération et de généalogie de verriers » du roi René et du duc Jean de Calabre pour ceux de la Provence et de la Lorraine (1448)

Un décret de 1339 édictait déjà « car à cause de la noblesse dudit métier, aucun ne peut ni ne doit être reçu à iceluy métier s'il n'est nez et extraict par son père d'autres verriers » (V. Saint-Quirin, p. 67).

Cette noblesse verrière, si glorieuse au début, et qui devait subir à la fin, le sort commun des choses humaines ayant « fait leur temps » fut un jour l'objet des railleries de Maynard contre son ennemi le poète Saint-Amant, l'auteur du « Moïse sauvé », gentilhomme verrier de la famille de Suère, et dont il ignorait certainement l'origine :

Votre noblesse est mince,  
Car ce n'est pas d'un prince,  
Daphnis, que vous sortez.  
Gentilhomme de verre,  
Si vous tombez par terre,  
Adieu vos qualités !

Le grand satirique aurait pu en dire plus, s'il avait vécu de nos jours, sur la déchéance subséquente de la grande et belle corporation verrière, dont l'auteur des Verriers du Languedoc a résumé symboliquement la destinée en terminant son histoire et son livre en cette « devise qui fut celle de plus d'une famille, de plus d'une caste, et qui est la philosophie même de l'Histoire et souvent de la vie :

Cent ans bannière  
Cent ans civière »<sup>10</sup>

## NOTES

1. On verra plus loin pourquoi nous soulignons maintenant ce mot.

2. V. Chap. VI.

3. Cette assemblée fut convoquée pour remédier aux abus qui se glissaient depuis longtemps déjà parmi les verriers, par suite de l'inobservance des Statuts et Règlements de leur corporation. C'est pour demander la surveillance et la répression à cet égard que leur doyen et syndic adresse au président, dès l'ouverture de l'assemblée, le discours ci-contre que nous ferons suivre de celui du Procureur du Roi et de la réponse du juge-conservateur.

4. Sommières n'est aujourd'hui qu'un simple chef-lieu de canton. « Cette importance, dévolue au représentant du pouvoir royal dans une ville aujourd'hui obscure, tient à la prééminence ancienne de Sommières. La ville fut acquise par échange par Saint Louis en 1248 : la monnaie royale y fut installée et fut transportée au bout d'un siècle à Montpellier dont le développement tardif fut extrêmement rapide, mais ne parvint pas à supplanter à certains points de vue son aînée dans la région. La juridiction du viguier de Sommières demeura pendant tout l'ancien régime la haute Cour de nos verriers. » (Saint-Quirin, pp. 100-101).

5. Bibliothèque des merveilles : la Verrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours par A. Sauzay, conservateur-adjoint du Musée des Souverains et des objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance, Paris, Librairie Hachette et Cie, 4<sup>e</sup> éd., 1884.

6. Voir le préambule des Lettres de Charles VII au chapitre VI.

7. Les verriers italiens de Murano, petite île voisine de Venise, qui ont été les initiateurs des verriers français, furent au Moyen Age l'objet d'une protection particulièrement jalouse du fameux Conseil des Dix (doges) souverain de l'Etat vénitien qui aimait cette industrie « comme la prunelle de ses yeux ». V. Sauzay, p. 25.

8. Que l'on trouve marquée dans le discours du syndic Montauriol, précité, et confirmée dans les armes de la famille par le timbre (casque ou heaume) caractéristique de cette noblesse (V. Chap. V, Pl. IV, VI, VII).

« L'exercice des armes n'estant alors permis qu'à ceux qui vivaient noblement » ainsi que s'exprime Gilles-André de la Roque, « Traité de la noblesse et de ses différentes espèces », Paris, Estienne-Michallet, 1678, Chap. VIII, P. 8.

9. « Applicable seulement dans le principe, dit encore la Roque, à ceux de qui la race est de tout temps exempte de roture » ; car poursuit-il « on ne tient point pour véritablement nobles ceux dont on peut prouver que la race a été roturière en quelque temps que ce soit », *id. ibid.*, Chap. IV, P. 5.

10. Saint-Quirin, p. 246.

## CHAPITRE V

**Sa Devise ses Armoiries Alliances.**

C'était la coutume autrefois que les gentilshommes, essentiellement soldats, habitués, durant la paix, à préluder à leurs exploits militaires par des jeux appropriés de force et d'adresse, prissent des marques distinctives pour se reconnaître à la guerre, dans les tournois, ou ailleurs. Ces marques adaptées, avec leur sens symbolique, à la situation des familles, et interprétées par des hérauts, furent habituellement représentées sur l'armure, particulièrement sur le bouclier ou écu : de là leur nom d'*armes* ou *armoiries* ; et de là aussi la science ou art *héraldique*<sup>1</sup>, autrement dit encore le *blason*<sup>2</sup>.

Cette science du blason étant fort peu connue aujourd'hui, il est indispensable que nous donnions ici brièvement, en manière d'introduction à ce chapitre et pour en faciliter l'intelligence, quelques renseignements techniques, que nous avons empruntés nous-mêmes à l'*Encyclopédie* déjà citée.

L'*écu*<sup>3</sup>, variable dans le cours des âges, et revêtant parfois une configuration fantaisiste, doit, régulièrement, avoir la forme suivante : « La largeur de l'écu divisée en sept parties égales, on en ajoute une huitième pour la hauteur. On arrondit les angles d'en bas d'une portion de cercle dont le rayon est d'une demi-partie ; deux autres portions de cercle de même proportion, au milieu de la ligne horizontale inférieure, se joignent en dehors et forment la pointe. »

Les armes étaient représentées sur l'écu par des *métaux*, des *couleurs*, et des *fouurrures*. On y employait l'émail pour résister aux injures du temps : ce qui fit donner le nom d'*émaux* à ces métaux, couleurs et fouurrures.

Il y avait neuf émaux : deux métaux, cinq couleurs, et deux fouurrures, qu'on représentait soit en gravure soit en peinture ; en gravure<sup>4</sup> :

les *métaux* : le jaune, qu'on nommait *or*, par grand nombre de petits points ; le blanc, *argent*, tout blanc, c'est-à-dire sans aucune hachure ;

les *couleurs* : le bleu, qu'on nommait *azur*, par des lignes horizontales ; le rouge, *gueules*, par des lignes perpendiculaires ; le vert, *sinople*, par des lignes diagonales à droite ; le violet, *pourpre* (rare), par des lignes diagonales à gauche ; le noir, *sable*, par des lignes horizontales et perpendiculaires croisées les unes sur les autres ;

les *fouurrures* : le *vair*, par l'azur chargé de petites pièces d'argent en forme de clochettes renversées ; l'*hermine*, par l'argent chargé de mouchetures de sable ; en peinture : par les couleurs ordinaires.

Ces émaux avaient, aussi bien que les figures représentées, un sens symbolique. L'or signifiait : *force, foi, pureté, constance* ; l'argent : *innocence, blancheur, virginité* ; l'azur : *royauté, majesté, beauté* ; le gueules : *courage, hardiesse, intrépidité* ; le sinople : *espérance, abondance, liberté* ; le pourpre : *dignité, puissance, souveraineté* ; le sable : *science, modestie, affliction* ; le vair et l'hermine : *grandeur, autorité, empire*.

A ces neuf émaux on en ajoutait deux autres : la couleur de *carnation* pour le corps humain et ses parties lorsqu'ils sont de couleur de chair ; la couleur *naturelle* pour les animaux et les plantes qui se trouvent tels que la nature les représente.

Les figures, *pièces* ou *meubles*, placées dans le *champ* de l'écu et constituant, avec ce champ même, les armoiries, étaient accompagnées souvent du *timbre* des armes, c'est-à-dire de la marque particulière distinguant les diverses espèces ou les divers degrés de noblesse : tels par exemple le *casque* ou *heaume*, caractéristique de la noblesse militaire, surmonté lui-même quelquefois d'un *cimier* et flanqué de *lambrequins* ; et les *couronnes*, dont, pour le dire en passant, l'usage ne vint qu'assez tard, et qui dans la plupart des cas n'ont aucune signification réelle. La position du timbre est au-dessus de l'écu, dont les côtés sont aussi d'ordinaire munis d'ornements accessoires très variés portant le nom de *tenants* ou *supports*.

Les familles nobles prenaient aussi habituellement une *devise*, s'harmonisant avec leur condition comme leurs armes, devise qui, jointe aux armoiries, a sa place sur un ruban au-dessous de l'écu (V. Pl. IV).

Celle de la famille, qui se trouve gravée sur une vieille épée conservée à la maison et dont nous relevons le dessin (Pl. III), apparaît sous la forme de deux petits vers rimés :

*Si Fortune me tourmente  
Le Esperance me contente.*

Nous la rapprochons de la forme latine : *Si fortuna torquet, spes juvat* ; et de la devise de la famille de Robert de Lignerac (V. Chap. I) : *Dum spiro spero*<sup>5</sup>, devise qui, traduite littéralement en français : *Tant que je respire j'espère*, revêt le caractère d'une sentence générale dans le proverbe patois : *Tant qué y a bido y a esperanço*<sup>6</sup>.

Pour ce qui est des armoiries, avant d'entreprendre la description des divers cachets connus de nous, nous voudrions tâcher de déterminer les armes *pleines* de la famille, dans leur simplicité primitive. Sans nous flatter d'avoir à cet égard une certitude absolue, nous avons tout lieu de penser que ces armes sont celles attribuées par Grandmaison<sup>7</sup> à (Paul) de Robert-Termes (V. Chap. I) :

*d'azur au cœur d'or* (Pl. IV).

Cet auteur, en effet, suivant l'observation qui en a été déjà faite, et conformément au principe qui l'a guidé généralement dans la détermination des armoiries - principe en vertu duquel il ne donne « que les armoiries simples et réelles de chaque maison »<sup>8</sup> -, nous paraît avoir voulu faire connaître non pas précisément le blason particulier de ce Robert, qui est différent et que l'on trouvera décrit quelques lignes plus bas, mais le blason originel de la famille. Ces armes, au reste, s'accordent à merveille avec le dévouement témoigné par nos pères à la Royauté (V. Chap. IV), dévouement dont elles constituent le symbole par excellence. Nous les avons représentées avec le timbre caractéristique de la noblesse militaire ou d'épée, timbre que l'on retrouvera dans les cachets de Jean de Robert-Lapeirière, de Jacob de Robert-Bartaragna<sup>9</sup> et d'Antoine-Alexandre de Robert-Campredon (Pl. VI et VII).

La Roque, dans son *Armorial*<sup>10</sup>, où il a dressé, comme nous l'avons déjà dit (V. Chap. III), une généalogie plus particulièrement relative à la branche de Lorraine, donne à la famille, dans le corps de son ouvrage, les armes suivantes :

*d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles de même en chef, une rose de gueules en pointe, et une fasce d'or sur le tout* (Pl. V, n° 6).

Mais il convient de n'accorder à ce renseignement, puisé nous ne savons où, qu'une valeur très secondaire, en raison soit de la modification opérée par l'auteur lui-même dans ces armes, auxquelles il substitue, dans ses *Additions et corrections*, sur la communication à lui faite par la famille d'un ancien cachet, celles de Noël des Robert relevées ci-après (Pl. VIII), soit de l'inexactitude que ces armes renferment en elles-mêmes, car elles sont assurément fautives en un point : dans l'émail de la rose, en vertu de la règle héraldique défendant de poser métal sur métal, ou couleur sur couleur comme c'est ici le cas<sup>11</sup>.

Quant au blason particulier de Paul de Robert-Termes (V. *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. XIII) auquel nous faisons allusion tout à l'heure, il se lit :

*Écartelé ; au premier et quatrième de gueules au lion d'or : au second et troisième de gueules au château d'argent à 3 tours maçonnées de sable ; sur le tout d'azur à un cœur d'or* (Pl. V, n° 9) .

Ce blason renferme, on le voit, dégagées des alliances comprises généralement dans les écartellements, et soulignées par nous, les armes primitives, les seules, encore une fois, qu'ait voulu, semble-t-il, relever Grandmaison.

Ces armoiries n'appartiennent pas d'ailleurs exclusivement à Termes ; elles lui sont communes avec son frère Jean-François de Robert-Talibert (V. *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. XIV)<sup>13</sup>.

Voici maintenant, en suivant l'ordre des générations, les autres membres de la famille dont nous avons pu retrouver les armes<sup>14</sup>.

Marie de Robert-Betbèze, qui a sans doute le blason de son père Raymond (V. *Généal.* 5<sup>e</sup> Génér. Art. I), porte :

*de gueules à l'orle de 7 rocs d'échiquier d'argent* (Pl. V, n° 4)<sup>15</sup>.

Paul de Robert-Boscapel et son fils Charles de Robert-Laroque (V. *Généal.* 5<sup>e</sup> Génér. Art. VI) portent, suivant le *Nobiliaire* de Brémont<sup>16</sup> :

*d'azur au chevron d'argent accompagné de trois glands de chêne branchés et feuillés d'or, posés 2 et 1, la tige en haut ; au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or* (Pl. V, n° 7)<sup>17</sup>.

D'autre part, Rietstap<sup>18</sup> attribue aux Boscapel, ainsi qu'à (Jacques) de Robert-Fraissinet (V. *Généal.* 5<sup>e</sup> Génér. Art. V) les armes déjà signalées de Noël (Pl. VIII).

Jean de Robert-Laroque (V. *Généal.* 6<sup>e</sup> Génér. Art. XIII) porte :

*d'azur à 3 fleurs de lys d'argent posées 2 et 1 et une barre d'or brochant sur le tout* (Pl. V, n° 1)<sup>19</sup>.

Jean de Robert-Lapeirière (V. *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. III) fit graver son blason, en 1727, sur une grosse pierre formant le dessus du portail de sa maison, sise à Lasserre, entre Périllhou et Carcoupet (Pl. VI)<sup>20</sup>. Ces armoiries, mal gravées, seraient assez difficiles à déchiffrer, pour l'une des pièces, si nous n'avions pas comme terme de comparaison des armoiries analogues qui nous laissent deviner aisément la nature de cette pièce défectueuse : il s'agit du meuble accompagnant le chevron. Ce meuble est, selon toute vraisemblance, le même que celui qui figure dans plusieurs des cachets relevés ci-après, blasonnés par d'Hozier lui-même. On est d'autant plus fondé à le croire que la tradition y reconnaît le même fruit. Ces armoiries doivent donc se blasonner :

*d'azur au chevron d'argent accompagné de trois noisettes avec leurs pellicules de même, feuillées d'or, posées 2 en chef 1 en pointe, les queues en haut ; au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même ; à la bordure d'argent* (Pl. VI).

Ce cachet, remarquable par la *bordure*<sup>21</sup>, qui, assez rare comme pièce de l'écu, indique le plus souvent, paraît-il, une *brisure* (modification) introduite dans les armoiries par des cadets de puînés, l'est encore par la couronne à trois fleurons, la plus anciennement usitée, posée sur le casque en guise de cimier. Quant aux lambrequins et supports, ils y revêtent la forme de simples arabesques<sup>22</sup>.

Pierre de Robert-Campredon (V. *Généalogie* 7<sup>e</sup> Génér. Art. XVIII) et son frère Louis de Robert-Lavalette portent :

*d'azur au chevron d'or accompagné de trois noisettes avec leurs pellicules de mesme tigées et feuillées aussi d'or, posées 2 en chef 1 en pointe, les queues en haut, et au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles de mesme* (Pl. V, n° 3)<sup>23</sup>.

Jean de Robert-Lagarrigue (V. *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. XXII) porte :

*d'azur à un chevron d'or accompagné de trois glands de même, feuillés de sable, posés 2 en chef et 1 en pointe, les queues en haut, au chef de gueules, chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles de même* (Pl. V n° 8)<sup>24</sup>.

Michel de Robert-Biros (V. *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. XXIV) porte :

*d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois noisettes d'or feuillées de mesme la teste en bas 2 en chef 1 en pointe et au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent aussi accosté de 2 étoiles d'or* (Pl. V, n° 2)<sup>25</sup>.

Jacob de Robert-Bartaragna (V. *Généal.* 8<sup>e</sup> Génér. Art. VII) a ses armes peintes au pied de son jugement de maintenue précité (V. Chap. II)<sup>26</sup>. Elles portent apparemment, comme les précédentes, des noisettes, disposées différemment, et se distinguent par le chevron *abaissé*. Elles doivent se lire :

*d'azur au chevron abaissé d'argent accompagné de trois noisettes d'or tigées et feuillées de même, posées 2 en chef 1 en pointe, la tête en haut ; au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or* (Pl. VII, n° 2)<sup>27</sup>.

Nicolas des Robert (V. *Généal.* 8<sup>e</sup> Génér. Art. XII) porte :

*d'or à une bande de sable chargée d'une billette d'or* (Pl. V, n° 5)<sup>28</sup>.

Noël des Robert (V. *Généal.* 8<sup>e</sup> Génér. Art. XIII) dont un ex-libris, existant en plusieurs exemplaires<sup>29</sup>, nous fait connaître les armes, porte :

*d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles de même et en pointe de trois soucis aussi de même posés 2 et 1 ; au chevron d'or posé sur le tout* (Pl. VIII).

Une *Note familiale*, émanant de Louis-François-Narcisse des Robert, dernier représentant de cette branche, attribue, d'autre part, à Noël un cachet différent. Ces armes, accolées à celles de la famille de Beaumont, se lisent :

*d'argent au chevron d'azur accompagné de cinq molettes de sinople dont deux en chef et trois en pointe posées 2 et 1 ; le tout fascé de gueules (Pl. V, n° 11).*

Un cachet d'argent gravé, signalé par le même, contient encore une variante :

*d'argent au chevron d'azur accompagné en chef d'un besant de sinople accosté de deux étoiles de même et en pointe de trois molettes aussi de même posées 2 et 1 ; le tout fascé de gueules (Pl. V, n° 10).*

Il existe encore, toujours mentionné par le même, un troisième cachet analogue :

*d'argent au chevron d'azur accompagné de cinq roses aussi d'argent dont deux en chef et trois en pointe posées 2 et 1, les queues en bas ; le tout fascé de gueules (Pl. V, n° 12).*

Mais il est vraisemblable que ces trois cachets sont faux, particulièrement le dernier, ayant métal sur métal ou couleur sur couleur, contrairement aux règles héraldiques ; et les seules armoiries authentiques de Noël sont les premières.

François des Robert-Lomerange (V. *Généal.* 10<sup>e</sup> Génér. Art. X), dont les armes nous sont également connues par un ex-libris<sup>30</sup>, porte :

*d'azur au chevron d'argent accompagné de trois noisettes avec leurs pellicules de même tigées et feuillées aussi d'argent, posées 2 en chef 1 en pointe, la tête en bas ; au chef de gueules chargé d'un besant d'argent accosté de deux étoiles de même (Pl. IX, n° 1) .*

Un cachet du même, figurant dans les *Papiers de famille*, accolé à celui de son beau-frère Seranville de Bellerose que nous ferons connaître tout à l'heure, porte des pommes de pin au lieu de noisettes et se blasonne conséquemment :

*d'azur au chevron d'argent accompagné de trois pommes de pin de même posées 2 en chef et 1 en pointe, les queues en haut ; au chef de gueules chargé d'un besant d'argent accosté de deux étoiles de même (Pl. IX, n° 2)<sup>32</sup>.*

Charles-Antoine des Robert (V. *Généal.* 11<sup>e</sup> Génér. Art. XII), en intervertissant ici exceptionnellement l'ordre des générations, pour ne pas séparer dans ce tableau les membres d'une même branche de famille, a encore un cachet semblable, où

les pommes de pin sont simplement remplacées par des grenades. Ces armes, accolées à celles de la famille de Malvoisin que nous ferons connaître également dans un instant, se lisent donc :

*d'azur au chevron d'argent accompagné de trois grenades de même posées 2 en chef et 1 en pointe, les queues en bas ; au chef de gueules chargé d'un besant d'argent accosté de deux étoiles de même (Pl. IX, n° 3)<sup>33</sup>.*

Enfin Antoine-Alexandre de Robert-Campredon (V. *Généal.* 10<sup>e</sup> Génér. Art. XII) se servait, paraît-il, d'un cachet portant les armes suivantes :

*d'azur au chevron de gueules accompagné de trois noisettes d'or tigées et feuillées de même, posées 2 en chef et 1 en pointe, les queues en haut ; au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même (Pl. VII, n° 1)<sup>34</sup>.*

Ce blason est évidemment erroné, en tant que faisant le chevron de gueules, contrairement à la règle héraldique signalée plus haut, et alors qu'il doit être manifestement d'or, conformément aux armes ci-devant décrites s'appliquant à cette branche de la famille (Pl. V, n° 3).

A ces armes de la famille il nous a paru bon de joindre, en appendice, celles de quelques familles alliées : familles de Grenier, de Verbizier, de Riols, de Seranville de Bellerose, de Malvoisin, de Caldaguès, de Wendel.

La famille de Grenier, nombreusement représentée comme la nôtre par toute la France, nous offre, limitée même à la province du Languedoc ou à la région avoisinante, plusieurs cachets.

Jean de Grenier, sieur du Raisin, des Verreries-de-Moussans (4<sup>e</sup> Génér. Art. III) porte :

*d'azur à la souche de sable armée de sable passant et une bande d'azur brochant sur le tout chargée de trois étoiles d'or<sup>35</sup>.*

Louis de la Roque établit une généalogie de ce Grenier remontant à la quatrième génération<sup>36</sup>, et donne à la famille, quant au blason, cette variante :

*d'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules accompagnées d'une souche de vigne de sable*

*chargée d'un fruit de sa couleur en chef et d'un lévrier de sable en pointe (Pl. X, n° 3)<sup>37</sup>.*

Le chevalier (François) Grenier de Fonblanque, mentionné au chapitre suivant (note), et qui vivait au commencement du dix-huitième siècle, dans le Montalbanais, porte :

*de gueules à trois grenades d'argent posées 2 et 1, coupé d'azur à un croissant aussi d'argent (Pl. X, n° 2)<sup>38</sup>.*

André de Grenier-Fonclaire, demeurant au même quartier vers la fin du même siècle, a les armes pareilles, avec cette différence qu'il s'agit ici d'un *parti* au lieu d'un *coupé* ; soit :

*de gueules à trois grenades d'argent posées 2 et 1, parti d'azur à un croissant aussi d'argent (Pl. X n° 1) .*

Nous signalerons encore, relativement à cette famille, particulièrement unie à la nôtre par de nombreuses alliances, les armes suivantes :

Jean de Grenier, sieur d'Arsegnet, porte :

*de gueules à 3 amandes d'or couronnées et tigées de mesme party d'azur à un croissant d'argent<sup>40</sup>.*

Grenier, curé de Castelginest :

*d'azur à un chevron d'argent accompagné de 3 épis posés 2 et 1<sup>41</sup>.*

Jean de Grenier, marchand à Bouillac :

*de gueules à 2 épis d'or posés en sautoir<sup>42</sup>.*

Grenier :

*d'argent à trois grenades au naturel<sup>43</sup>.*

Grenier :

*de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef de deux molettes de même et en pointe d'un agneau passant d'argent<sup>44</sup>.*

Grenier :

*d'azur à l'aigle déployé surmonté d'une étoile et accosté de deux autres posées entre le vol et la tête, le tout d'or<sup>45</sup>.*

Concernant la famille de Verbizier, dont les alliances avec la nôtre sont également nombreuses, un seul cachet nous est connu, appartenant à la branche de Saint-Paul, qui, pour le

dire encore en passant, a modifié elle aussi le nom patronymique ordinaire de Verbizier en Verbigier<sup>46</sup> :

*de gueules à la croix pattée et alézée d'or, à la bordure de l'écu d'azur chargée de huit besants d'argent mis en orle (Pl. X, n° 4)<sup>47</sup>.*

Les Riols de Fonclare portent :

*d'argent à un arbre de sinople arraché, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or<sup>48</sup>.*

Les Seranville de Bellerose, dont le cachet est accolé, ainsi qu'il a été déjà dit, à un de nos cachets familiaux :

*d'azur à la fasce d'argent chargée d'une rose de gueules et accompagnée de trois étoiles aussi d'argent posées 2 en chef et 1 en pointe (Pl. IX, n° 2)<sup>49</sup>.*

La famille de Malvoisin, ou du moins l'un de ses membres, dont le cachet est également accolé à un des nôtres :

*Ecartelé ; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'azur à 3 têtes de reine au naturel (qui est de Grammont) ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> contre-écartelé d'or et de gueules (qui est de Myon) ; sur le tout d'argent à la croix potencée de gueules (qui est de Malvoisin) (Pl. IX, n° 3)<sup>50</sup>.*

La famille de Caldaguès :

*d'or à l'arbre terrassé de sinople, au lévrier passant d'argent colleté d'or, brochant sur le fût de l'arbre ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or<sup>51</sup>.*

La famille de Wendel :

*de gueules à deux martinets emmanchés d'or posés en sautoir la tête vers le chef et un de même posé en pal la tête vers la pointe ; coupé d'azur à un canon d'or posé en fasce ; à la bordure d'argent<sup>52</sup>.*

#### NOTES

1. Du latin *héraldus* : *hérald*.

2. L'étymologie de ce mot est apparemment dans le vocable allemand *blasen* (*sonner du cor*), indiquant la façon dont les gentilshommes se



présentaient aux tournois, munis de leurs écus et annoncés au son du cor par les hérauts d'armes.

3. Du latin *scutum* : *bouclier*.

4. C'est, paraît-il, dans le courant du seizième siècle seulement que l'on commença de représenter les émaux en gravure.

5. Rietstap : *ouvr. cit.*

6. Au reste, des familles diverses pouvant se trouver souvent dans des situations pareilles ou analogues, les devises devaient se ressembler assez fréquemment.

7. Grandmaison : *ouvr. cit.*, col. 174. Rietstap (*ouvr. cit.*) donne à Termes les mêmes armes.

8. *Id. Ibid.* Préface, p. 11.

9. Le cachet de Bartaragna se trouve peint au pied de son jugement de maintenue précitée (V. Chap. II).

10. Louis de la Roque : *ouvr. cit.*

11. Ces armes peuvent bien, au reste, moyennant la correction à faire dans l'émail de la rose, qui doit être d'or ou d'argent, s'appliquer à quelque membre de la famille; et c'est pourquoi nous les avons rapportées.

12. Arch. départ. de l'Hérault : C. 1828; Henri de Caux : *ouvr. cit.*; d'Aubaïs : *ouvr. cit.*; Brémond : *ouvr. cit.*

13. *Id. Ibid.* - Brémond attribue encore les mêmes armes à (Jacques) de Robert-Fraissinet (V. *Général*. 5<sup>e</sup> Génér. Art. V), auquel Rietstap (*ouvr. cit.*) donne au contraire les armes de Boscapel (V. plus bas et Pl. V, n<sup>o</sup> 7).

14. Entre les armoiries décrites dans ce chapitre quelques-unes ont été déjà relevées précédemment (V. Chap. I). Si nous les reproduisons ici, c'est en vue de les faire figurer, comme il convient, dans le tableau général des blasons familiaux.

15. D'Hozier : *ouvr. cit.*

16. Brémond : *ouvr. cit.*

17. On remarquera le rapport étroit de ce blason avec plusieurs de ceux qui suivent : les variantes s'y réduisent à peu de chose.

18. Rietstap : *ouvr. cit.*

19. D'Hozier : *ouvr. cit.*; Grandmaison : *ouvr. cit.* Nous rappelons ici que la Fleur de Lys est fréquente dans les familles verrières. On considère comme un privilège d'avoir la fleur de Lys dans son blason et Saint Quirin nous dit dans son livre sur « les verriers du Languedoc » : « En 1566 une ordonnance royale signale les verriers de Moussans comme étant en possession immémoriale de leurs privilèges, et une fleur de lys décore leur château ».

20. Cette pierre, assez bien conservée et mesurant un mètre de longueur environ, est aujourd'hui à Malet, chez M. Félix de Grenier-Latour, qui la prit il y a quelques années à la maison ruinée de Lasserre, et qui nous a permis d'en relever le dessin (Pl. VI). Ce même cachet, réduit à

l'écu, se trouve également gravé sur la pierre formant clef de voûte au portail de la maison de M. Philibert de Robert-Labarthe, au village de Gabre.

21. Si du moins c'est là, comme il le semble, une vraie bordure, faisant partie intégrante de l'écu, et non une simple fioriture comme ce pourrait aussi à la rigueur être le cas. Il faut signaler à cet égard une irrégularité : la bordure comme pièce de l'écu est trop étroite, et le chevron de même.

22. Observons encore une autre particularité dans ce cachet : la présence d'un cœur de chaque côté des supports de l'écu. Cette présence serait-elle fortuite ? ou faudrait-il y voir une réminiscence des armes originelles ?

23. D'Hozier : *ouvr. cit.*

24. Vicomte de Magny : *La science du blason et Armorial des familles nobles de l'Europe*, Paris 1858, p. 264.

25. D'Hozier : *ouvr. cit.*

26. *Papiers de famille*.

27. Dans les cachets peints, les casques, cimiers, lambrequins et supports étaient aussi habituellement coloriés; et l'on se servait généralement pour ce coloriage des émaux ou principaux émaux entrant dans l'écu. Dans ce cachet-ci en particulier ces ornements sont d'or et de gueules entremêlés.

28. D'Hozier : *ouvr. cit.* - Bien que la remarque en ait été déjà faite (V. Chap. I), il convient de rappeler ici que les Blasons coloriés portent une *barre* au lieu d'une *bande*. Celle-ci, ne différant de la barre que par la position, devrait aller de la droite du haut de l'écu à la gauche du bas. Il y a là, dans l'*Armorial* de d'Hozier, une erreur : dans le texte ou dans le dessin.

29. *Papiers de famille*. Deux lettres de François des Robert-Rochefort, déposées aux *Archives de la Moselle*, portent également ce cachet, dont nous donnons le fac-similé (Pl. VIII).

30. Biblioth. nat., Cabin. des tit. : *Nouveau d'Hozier*, Cart. 138, Doss. 6 624.

31. La parenté de ce blason avec plusieurs de ceux qui précèdent, et nommément, suivant la remarque qui en a été déjà faite, avec celui de Lapeyrière, dont il ne diffère guère que par le besant, ancienne monnaie turque, remplaçant le croissant, est évidente.

32. On peut faire pour ces armes et les suivantes une observation analogue à celle qui a été déjà faite dans la note précédente.

33. *Papiers de famille*.

34. *Id.*

35. Arch. départ. de l'Hérault : C. 1828.

36. On nous saura peut-être gré de reproduire ici cette courte généalogie :

« I. Pierre de Grenier, obtint avec d'autres gentilshommes verriers des privilèges et épousa le 6 mars 1562 Mirgue de Vaux et il en eut :

- II. Antoine de Grenier épousa le 11 février 1583 Catherine Colomb et il en eut :
- III. Antoine de Grenier épousa Marie Clavieres dont il eut :
- IV. Jean de Grenier sieur de Raisins et des Verrières-Basses de Moussans D. de Saint-Pons épousa le 11 février 1652 Isabeau de Robert et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1<sup>er</sup> novembre 1668. »
37. Rietstap (*ouvr. cit.*) mentionne également ces armes.
38. *Arch. départ. de Tarn-et-Garonne.*
39. Ces armes figurent sur un cachet d'argent gravé appartenant à M. Félix de Grenier-Latour, qui le tient de la famille Fonclaire, aujourd'hui éteinte, et qui a bien voulu nous en communiquer l'empreinte.
40. D'Hozier : *ouvr. cit.* - On remarquera le rapport de ces armes avec les précédentes.
41. *Id. Ibid.*
42. D'Hozier : *ouvr. cit.* - A signaler encore le rapport de ces armes avec les précédentes, ainsi qu'avec celles d'un Grenier de la province de Normandie données également par d'Hozier :  
*de gueules à 3 épis de bled d'or posés en pal l'un à côté de l'autre, et au chef aussi d'or chargé de 3 étoiles d'azur.*
43. Rietstap : *ouvr. cit.*; *Nobiliaire de l'Ariège* (VII<sup>e</sup> Vol. de *l'Histoire des Ariégeois* de l'abbé Duclos). Ces armes sont celles de la branche de Cassagnac, qui, pour le dire ici en passant, a modifié le nom patronymique ordinaire de Grenier en Granier (les deux formes sont d'ailleurs aussi régulières l'une que l'autre).
44. Rietstap : *ouvr. cit.*
45. *Id. Ibid.*
46. Ici encore, du reste, les deux formes du nom sont également régulières.
47. *Nobiliaire de l'Ariège*, *ouvr. cit.* Qu'il nous soit permis de dire ici au sujet dudit *Nobiliaire*, que la valeur est nulle de son renseignement sur la famille de Robert, qu'il fait anoblir par Louis XIV !
48. Vicomte de Magny : *ouvr. cit.* p. 24. - Les rapports existant entre ce blason et ceux de Charles de Robert ancien capitoul et de Jean-François de Robert conseiller du roi précédemment décrits marquent évidemment des liens de parenté (V. Chap. I et Pl. I, n° 9 et 11).
49. *Papiers de famille.*
50. *Papiers de famille.*
51. *Papiers de famille.*
52. *Papiers de famille.*

## CHAPITRE VI

**Son industrie verrière.**

Ainsi qu'on l'a déjà vu (V. Chapitre IV), la famille ruinée, après avoir prodigué son sang et sa fortune dans les guerres de Saint Louis, dut, pressée par le besoin, abandonner le métier des armes et en prendre un autre pour se créer des ressources nouvelles. Elle choisit l'industrie du verre comme la plus en harmonie avec sa situation ; car si la verrerie n'a jamais donné la noblesse, elle a été du moins considérée de tout temps comme un des arts les plus nobles. Elle fut en effet l'objet, dès la plus haute antiquité, de faveurs spéciales de la part des Souverains ; les Egyptiens l'avaient déjà en grande estime ; et l'empereur romain Théodose honora encore cet art en exemptant les Verriers de la plupart des charges de la République<sup>1</sup>.

Les rois de France imitèrent cet exemple ; et Saint Louis en particulier, pour ce qui regarde nos pères, touché de leur malheur et de leur dévouement à la gloire du royaume, leur accorda le privilège d'exercer leur industrie sans déroger, en même temps qu'il attachait à cette industrie des avantages considérables, pour les aider à se refaire une position sortable à leur qualité de nobles.

Ces privilèges, octroyés par Saint Louis et confirmés par ses successeurs, consistaient pour les Verriers, suivant les *Lettres patentes* de Louis XV, qui furent apparemment les dernières, dans l'exemption de toutes tailles ou redevances, tant anciennes que nouvelles, applicables soit à leurs biens personnels soit à leur industrie. Il était défendu, en conséquence, aux commissaires-collecteurs de l'Etat de les comprendre dans le Rôle des impositions, et aux seigneurs particuliers de les assujettir à la redevance des droits seigneuriaux, sous peine de mille livres de dommages-intérêts et de poursuites devant les juges chargés d'en connaître. Au lieu de faire ici l'énumération de ces franchises et immunités nous

mettrons sous les yeux de nos lecteurs les Patentes mêmes de Louis XV, que nous ferons suivre de celles de Charles VII, les plus anciennes que l'on connaisse, beaucoup plus explicites et plus complètes.

« *Lettres patentes sur arrêt portant confirmation des privilèges pour les Gentilshommes verriers du pays de Couzerans...*

Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre A nos amés et féaux conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Toulouse Salut Nos chers et bien amés les Gentilshommes exerçans l'art et science de verrerie des dioceses de Couzerans de Comenges et de Rieux nous ont fait remontrer<sup>2</sup> qu'ils ont été de tout temps maintenus et confirmés dans plusieurs privileges qui leur sont personnels à cause de leur science suivant les Lettres patentes qui leur ont été accordées par les roys nos predecesseurs Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, et Louis XIV notre tres honore seigneur et bisaïeul, Et afin d'obtenir de nous une pareille confirmation ils se sont pourvus par requette en notre Conseil Par laquelle ils nous ont deman-dé d'être maintenus en l'affranchissement et exemption de toutes tailles censives terrages aides subsides impositions communes revrages chaussees trains peages courtages taroages habitages pontanages et autres redevances et exactions quelconques anciennes et nouvelles ayant cours en notre Royaume Et en consequence qu'inhibitions et deffenses fussent faites à tous commis receveurs préposés particuliers et à tous autres de les troubler dans lesdites franchises et exemptions même aux commissaires collecteurs des tailles et seigneurs particuliers de les comprendre non seulement à la taille pour les biens qu'ils possèdent en leur particulier terres et bois servans à l'entretien journalier des fours de leurs verreries dans l'Etat et Rolle des impositions Mais encore de les assujettir à la redevance des censives et droits seigneuriaux dont lesdits biens sont exempts pour les immunités et concessions accordées à la science des exposans Et ce à peine de tous depens dommages interets de mille livres contre chacun des contrevenans et d'en être informé pardevant les juges qui en doivent connaître Sur laquelle requette est intervenu arrêt en notre Conseil le 9<sup>e</sup> mars 1728 par lequel les exposans conformement aux Lettres patentes de notredit seigneur et bisaïeul ont été confirmés dans leurs privileges immunités franchises et exemptions et ordonné que pour l'execution d'icelui toutes Lettres patentes leur seraient expedées Les-

quelles ils nous ont tres humblement fait supplier de leur vouloir accorder A ces causes de l'avis de notre Conseil voulant traiter favorablement les exposans Nous avons conformement aux Lettres patentes du feu roy Louis XIV de l'an 1655 et audit arret de notre Conseil du 29<sup>e</sup> (sic) mars 1728 ci attaché sous le contre scel de notre chancellerie confirmé et confirmons par ces presentes signees de notre main les Gentilshommes verriers du pays de Couzerans dans les privileges immunités franchises et exemptions mentionnées auxdites Lettres patentes de 1655 pourvu neanmoins que lesdits privileges n'aient point été revoqués par quelques dispositions posterieures auxdites Lettres Sy vous Mandons que ces presentes vous fassiez registrer et de leur contenu jouir et user les exposans pleinement et paisiblement cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens contraires Car tel est notre plaisir DONNE A VERSAILLES le 5<sup>e</sup> jour du mois de janvier l'an de grace mil sept cent trente un et de notre regne le seizième Louis signé Par le roy Phelipeaux.

Registrees en consequence de son arret du 29<sup>e</sup> mars mil sept cent trente un » (Arch. de la Haute-Garonne : *Série B Parlement* ; *Edits tome 44, fol. 305*).

*Lettres patentes de Charles VII ou Charte des Verriers*

Privilèges octroyés par le Roy de France<sup>3</sup> aux gentils hommes verriers du pays de Languedoc<sup>4</sup> et par Sa Majesté confirmés, leus et publiés, en jugement par devant M. Jean de la Roche, lieutenant de messire Pierre de Roquebletry, chevalier et conseiller du roi, son capitaine viguier de la ville et viguerie de Sommières, juge et conservateur de ces privilèges, l'an mil quatre cens quarante cinq, régnant Charles septième, Roy de France :

- Premièrement, que nul ne doit exhiber le dit art de verrier s'il n'est noble et procréé de noble génération et de généalogie de verriers<sup>5</sup>.

- Item est si lesdicts verriers ont ou auront filles légitimes, mariées ou à marier ou au temps advenir que les fils desdites filles pourront exercer le dit art de verrier, pourvu que le père soit noble et de noble génération<sup>6</sup>.

- Item que nul bastard de quelque génération qu'il soit ne sera admis, n'y exercer ledit art.

- Item que nul maistre de four de verrerie n'y autre, ne peult et ne doit monstrier ledit art à personne qui ne soit procréée de noble et ancienne génération et qu'il n'est justifié

de noblesse par devant le viguier dudit Sommières, commissaire et conservateur des privilèges de toute la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes et pays de Languedoc et prins, par devant le dit conservateur le serement en tel cas accoustumé et iceux nobles voulant prendre le serement et exercer le dit art, de justifier leur noblesse dans deux mois et ceux qui sont habitans hors de ladite sénéchaussée, en ont autre terme de quatre mois<sup>7</sup>.

- Item que le verre ouvré ou non ouvré en quelque fascon ou quelque personne que soit vendu, est franc et quitte de toutes entrées et salies (sorties) du Royaume « rues », péages et autres subsides quelconques sans rien résonner de bouche ni autrement.

- Item aussi lesdits nobles verriers tous et chacuns leurs biens, sont francs et quittes de toutes talhes, leudes poulverages, impôts, courratages et roucis, entrées et salies du royaume et toutes autres subsides quand il y a achapt ou vande soit bétail, bled ou autre fruit ou revenu pourvu que ce soit de leur propre cru.

- Item, et pour ce que lesdits maistres de four de verrier dans lesdites sénéchaussées pour chacun four est tenu bailler et paier chacun en la natavité de saint Jean-Baptiste de rante annuelle au Roy, nostre dict Seigneur, quarante sols tournois quand ils besoignent ou quand ils ne besoignent, le dit Seigneur n'y prendra aucune chose, et afin que nul verrier hors du royaume ne puisse ne doive porter n'y admettre aucun ouvrage de verrier de ladite sénéchaussée de dans pays de Languedoc sur peine d'arbitraire et confiscation desdits ouvrages à la cognaissance dudit conservateur.

- Item, est nonobstant lesdits quarante sols tournois que les dits maistres de four et chacun ayant seigneur pour chacun four toutefois quand ledit seigneur les commande ou fait mander pour ses affaires, yceux nobles verriers sont tenus selon leur faculté de eux mettre sus en armes et en point; et si les principaux maistres des dits fours, pour vieillesse ou conservation de leurs dits fours, ne pourront aller au dit service, sont tenus mettre ou envoyer personne noble et suffisante, monté et habillé en telle forme qu'icelluy mettrait si il serait tenu aller au service.

- Item que lesdits verriers de ladite sénéchaussée, leurs femmes, enfants ou famille pour quelque chose que soict, civile ou criminelle, ne sont tenus de répondre devant juge d'église n'y séculier, sinon que par devant ledit viguier de Sommières

leur... et ...conservateur auquel, sans autre, en appartient la première cognaissance.

- Item sont les dits nobles maistres de four et autres verriers, leurs femmes, enfants, famille et biens meubles et immeubles en protection et sauvegarde du dit Seigneur; et s'il advenait que dommage fut fait ou donné à la personne desdits verriers, femme, enfants, famille ou possession d'iceux, pour les peines qui pourraient estre encourues et intérêts des parties seront tenus iceux malfaiteurs en répondre au procureur dudit Seigneur, et en partie par devant ledit conservateur.

- Item quand les dits maistres de four et verriers ont besoin de sable, terre ou bois pour l'exercice de leurs fours que en payant les dits sables, terres et bois à l'estime à celui à qui appartiendra ils en prennent avoir sans contredit.

- Item et pour ce qu'il y a aulquns maistres de four, qui au temps passé avaient avec eulx... en leurs ouvrages aulqunes personnes nobles ou non nobles ny de génération de noblesse ny de nobles verriers usant le dit art, soict prohibé et defendu auxdits maistres qu'ils ne prendront en leur compagnie quelconque s'il n'est verrier et de propre génération de verriers sous peine de vingt cinq marcs d'argent appliqués au Roy notre Seigneur.

- Item et quand aulqun maistre de four ou verrier est trépassé, la femme veuve, enfants et famille du mort se doit jouir et user du privilège ainsi que si le trépassé estait en vie jusques à ce que les enfants soient et ayent âge légitime.

- Item pour ce que aulcuns à la grande déception et domage de la chose publique font la soude de quoi se font les verres et mettent et meslent en icelle soude aulcunes choses comme sont herbes nommées blaquettes, vaulcaires et autres grandes... que toutefois que ladite soude sera trouvé fraudée... et falsifiée, que ceux qui auraient fait ladite falsification seront tenus de répondre au procureur dudit seigneur... et ladite partie par devant ledit conservateur, et sera confisquée ladite soude.

- Item, et pour ce que lesdits nobles ont aulcunes fois nécessité de eulx ajouter pour tenir leurs conseils en autorité de leur conservateur dudit Sommières qui est juge royal et tant pour la réception des nouveaux verriers quand ils veulent prendre le serement que aussi ont fait leurs prédécesseurs et aussi à faire les actes, procès, et autres affaires quand ils en ont besoing, par devant le conservateur ou son lieutenant,

est nécessaire auxdits verriers avoir un notaire au dit Sommières dont aucune fois un étranger ou vagabond écrit et après s'en vont avec leurs écritures et documents, autrefois quelque notaire ignorant de qui par son ignorance iceux suppliants ou leurs successeurs et autres en pourraient avoir grands intérêts et dommages ; qu'il plaise au dit seigneur que les procureurs desdits verriers qui sont et seront au temps advenir, puissent élire un notaire royal au dit Sommières, qui soit personne d'honneste condition lequel sans autre ait pouvoir d'écrire et registrer comme dict est tous les actes et les affaires desdits suppliants et pour enregistrer les nouveaux qui seront remis et que leur sera nécessaire par devant ledit conservateur ou son lieutenant et ailleurs, quand nécessité en auront. »

Extrait tiré sur autre expédié fait sur son original, exhibé et retiré, collationné par moy, notaire royal de Montpellier, ce 21 avril 1656.

Marye, ainsi signé.

Ces lettres de Charles VII montrent que plus on remonte vers le passé, plus apparaissent étendus, presque exorbitants, dirons-nous, les privilèges des gentilshommes verriers du Languedoc : monopole absolu de la verrerie, à l'exclusion même des autres nobles ; avantages de toutes sortes attachés à cette industrie ; exemption de tous droits fiscaux ; non-justiciabilité, au moins en premier ressort, des tribunaux ordinaires, civils ou ecclésiastiques ; dépendance unique générale, même dans les recherches des usurpations de noblesse pratiquées sous l'ancien Régime, de l'autorité souveraine établie spécialement pour eux : leur juge-conservateur de Sommières. Ils formaient ainsi un corps privilégié dans la noblesse même, devant au reste le service militaire au Roi, comme les autres nobles, conformément à la règle féodale.

Des privilèges exceptionnels pareils ne pouvaient que correspondre à des services pareillement exceptionnels rendus par les ancêtres des verriers au roi de France. Ce qui nous étonne le plus, dans cette grande institution des verriers, c'est la constatation des abus introduits dans son fonctionnement dès le quinzième siècle, époque où nous voyons poindre nos familles verrières dans le Languedoc.

L'organisation du corps de verriers avait à sa base un officier royal, assisté d'un lieutenant, le capitaine-viguiier et gouverneur de Sommières, chargé de confirmer souverainement

les gentilshommes verriers à la fois dans leur noblesse et dans leurs privilèges. De là son nom de juge-conservateur.

Son autorité s'étendait sur un ressort comprenant cinq départements :

1°) le département de la Haute-Guyenne, Comté de Foix et d'Armagnac, embrassant les diocèses de Comminges, Couzerans, Rieux et Auch ;

2°) le département de Grézigne d'où dépendaient les verreries et celles du Bazadais, jusqu'aux frontières de l'Armagnac ;

3°) le département de Moussans et de Fourtou, comprenant les diocèses de Narbonne et de Saint-Pons ;

4°) le département de Méjanais en Vivarais ;

5°) le département du Bas-Languedoc : juridiction qui embrassait en un mot le Haut et le Bas-Languedoc, la Haute et Basse-Guyenne, le comté de Foix et entier ressort de la Cour de Parlement de Toulouse.

Il présidait, à Sommières même, les assemblées générales, auxquelles tous les verriers du ressort étaient tenus de se faire représenter par des procureurs dûment fondés de pouvoirs. Ces assemblées, dont il ne faisait qu'exécuter les décisions, étaient en réalité l'autorité suprême, établissant les règlements, conformément aux anciens statuts, dont le premier article disait que « nul ne peut exercer l'art et science de verrerie s'il n'est noble et procréé de noble génération et de généalogie de verriers » et veillaient à leur observation par le moyen des syndics départementaux et généraux. C'était sur l'initiative de ces derniers que les assemblées étaient convoquées, pour fournir aux ayants droit l'occasion de faire corroborer leurs titres et pour obliger les intrus incapables d'exhiber les leurs ou les récalcitrants à se séparer du corps volontairement, sous peine de s'y voir forcés après des condamnations sévères comportant la démolition des fours, une amende de mille livres et la confiscation des outils, matières et marchandises, pour régler enfin tout ce qu'il convenait de faire pour le bien et l'avantage du corps. S'il survenait dans l'intervalle de deux assemblées générales quelque affaire importante intéressant le corps, il était permis aux syndics généraux de convoquer sous leur propre autorité, à une assemblée particulière, dans la ville la plus centrale et la plus à portée des divers départements, les syndics départementaux avec lesquels il leur était loisible de délibérer et de prendre des résolutions, même pour ajouter des articles aux règlements.

Conditions : qu'ils fussent conformes aux statuts, qu'ils ne fussent pas en contradiction avec ceux établis dans la dernière assemblée générale, et qu'ils les fissent autoriser par leur Conservateur ou son lieutenant.

Les verriers devaient scrupuleusement observer, sous peine de déchéance de leurs privilèges, de mille livres d'amende et de dérogeance à leur noblesse, les règlements élaborés dans ces assemblées.

Ces règlements, entre autres choses, défendaient :

1°) à un maître de verrerie de recevoir aucun ouvrier<sup>8</sup> sans s'être informé préalablement s'il était de la qualité requise, et à l'ouvrier de se présenter devant un maître sans avoir préalablement aussi fait la preuve de cette qualité par des titres en bonne et due forme devant le syndic de son département, qui était chargé d'en dresser un procès-verbal et d'en délivrer un extrait à l'ouvrier pour lui servir devant qui de droit, et sans avoir prêté serment devant son juge-conservateur ;

2°) défendaient encore aux maîtres de verrerie de vendre leur marchandise au détail et hors de leurs magasins. Ils devaient attendre que les marchands eux-mêmes vinssent l'acheter ;

3°) défense de s'associer avec des roturiers pour en recevoir de l'argent, ou une aide quelconque ;

4°) limitaient le temps des « campagnes »<sup>9</sup> soit six mois en moyenne dans les départements compris dans le ressort de Sommières où l'on travaillait habituellement d'octobre à avril, de manière à permettre aux gentilshommes verriers de s'adonner, pendant le reste du temps, aux exercices de la noblesse<sup>10</sup>, particulièrement à celui des armes, pour s'y perfectionner toujours plus ;

5°) leur imposaient enfin la loi de ne se livrer à aucune sorte d'occupation réputée roturière.

Ceci prouve que, si les verriers tenaient à leur industrie et aux privilèges qui y étaient attachés, ils tenaient aussi comme les autres nobles, à leur qualité de gentilshommes et voulaient en rester dignes, car « la tradition à laquelle ils tenaient le plus était la noblesse de la race à laquelle ils appartenaient » (V. Saint-Quirin, p. 66).

Il convient ici de mentionner à cet égard deux usages bien caractéristiques adoptés parmi eux : leurs règlements avaient prévu le cas où un verrier, à la suite d'un malheur quelcon-

que, tomberait dans l'indigence, ils avaient sagement pourvu aux mesures nécessaires pour l'empêcher de s'entacher de roture dans la nécessité pressante et pour contribuer à son relèvement.

S'il arrivait que l'un d'eux particulièrement qualifié pour exercer le métier des armes, et entrer au service du roi - ce qu'ils considéraient comme la plus belle occupation d'un gentilhomme - eût besoin d'assistance pour s'y préparer, ils lui fournissaient les moyens de poursuivre cette carrière.

Voilà donc la vie qu'ont menée nos pères depuis le règne de Saint Louis, c'est-à-dire depuis près de sept cents ans<sup>11</sup>. Ils ont pratiqué cette industrie du verre avec succès et persévérance jusqu'à la fin de l'ancien régime, sous la sauvegarde de ces sages institutions qu'ils s'étaient eux-mêmes données. La Révolution les ayant dépossédés de leurs anciens privilèges, il n'en ont pas moins continué, par la force de la tradition, à fabriquer la verrerie ; mais à dater de ce moment le déclin a commencé et est allé s'accroissant de jour en jour. Dès les premières années de ce siècle, en effet, plusieurs de nos familles, voyant l'impossibilité d'élever leurs enfants dans cette industrie et de leur conserver en même temps leur rang social, loin de les encourager à l'embrasser, ont au contraire fait tous leurs efforts pour les en détourner, les poussant d'un autre côté et de préférence vers le pastorat, la médecine ou l'enseignement. Ce mouvement s'est étendu de proche en proche à la généralité d'entre elles, et dès aujourd'hui l'on peut dire que cette industrie touche pour nous à sa fin. Nos verreries sont depuis longtemps fermées, et l'on aurait vite compté les verriers qui peuvent exister encore. C'est bien le cas ou jamais de dire que tout a un terme ; et, en jetant un coup d'œil rétrospectif sur leur passé, nous ne saurions nous défendre d'une certaine mélancolie à la pensée que tant de générations successives ont vécu de la même vie et que cette vie est éteinte définitivement.

Nos familles ont fabriqué le verre en bien des endroits, ainsi qu'on a pu le comprendre déjà par ce qui précède. Seules ou associées avec quelques autres familles nobles : les Riols, les Suère, les la Roque, les Lauzière-Thémines, les Castelviel, les Girard, les Aigaliers, les Virgile, les Faucon, les Noguiès, les Azémar, mais plus particulièrement les Grenier et les Verbizier<sup>13</sup>, elles ont fondé, un peu partout dans le Midi, un grand nombre de verreries, dont aucune d'ailleurs n'existe plus aujourd'hui.

La première en date, dans la période qui nous est connue et dans la contrée de Gabre, est celle des Garils, appartenant à Pierre de Robert, qui existait, nous l'avons vu (V. *Généal.* 2<sup>e</sup> Génér. Art. II), dès le commencement du seizième siècle, et qui se maintint jusque vers la fin du dix-septième, époque à laquelle la fabrication principale fut transportée de Gabre à Pointis par Clovis de Robert-Falga, suivant la remarque qui en a été également faite précédemment (V. *Généal.* 7<sup>e</sup> Génér. Art. IX).

Au reste, la verrerie des Garils n'est pas la seule qu'il y ait eu dans le quartier de Gabre. Une seconde fut fondée, vers le milieu du seizième siècle, par un Grenier à Bousquet. Et plus tard on y en compte trois ou quatre autres : une à la Bade, entre le Courtalas et Montauriol<sup>14</sup>, une à Liouard, sur la limite des communes de Gabre et d'Aigues-Juntas, une au bois de l'Hôpital, appartenant à de Grenier-Soulembel et de Grenier la Pomarède, d'après une vague tradition, une à Coudère... enfin nous sommes à peu près certains qu'une verrerie existait à Gabre-village (partie haute).

Dans les démolitions d'une vieille construction ayant appartenu à Monsieur Falentin de Saintenac, nous faisons en 1970 de curieuses « découvertes » : de nombreux morceaux de creusets de verreries étaient dans les murs, ainsi qu'une pierre avec blason des de Grenier-Fonclare... et une autre pierre avec la date de 1736, et un cœur au-dessus de la date.

Il faut citer encore, comme se rattachant au même quartier, bien que situées dans les juridictions de la Bastide-de-Sérou et de Cadarcet, les verreries de la Lèze, de Goutte-Gay, de Mane et de Serredecor<sup>15</sup>.

Si nous quittons le quartier de Gabre, nous trouvons encore des verreries à la Bergère, dans la juridiction de Camarade ; à Mauvezin-de-Sainte-Croix<sup>16</sup>, à la Bourdette, au Pal, au Pas-de-la-Mandre, à Portetény, du côté de Sainte-Croix-de-Volvestre ; à Poudelay, à la Verrerie-d'En-Bas, à Lafite, à Soye, à Salet, à Cantegril, du côté de Fabas ; au Lenx, du côté de Cérisols ; à la Boucharde, à Mi-Bosc, dans la région de Pointis ; à Pointis même surtout, dans la commune actuelle de Mercenac, le foyer le plus important de notre famille après Gabre dans ce pays-ci et le principal centre de fabrication, nous le répétons, depuis la fin du dix-septième siècle : c'est là qu'ont été nos verreries les plus florissantes, et c'est là aussi que nous avons vu péricliter insensiblement et mourir enfin notre industrie locale ; à Arbas et à Salerm, à Hillet près de Sar-

rancolin dans la vallée d'Aure, à Nistos, dans l'ancien pays de Comminges ; à Trie, dans le Bigorre ; à Marciac, à Aignan, dans l'Armagnac ; à Peyre-Traoucade, à Puységur, à la Pilade, en Grézigne et dans le Quercy ; au Pas-de-Ceilles, à Camboulas, au Moulin-d'Ayres, dans le Rouergue ; aux Pradels, juridiction de Verdalle, dans le Lauragais ; à Bédarieux, à Gailac, à la Civadière, à Montguilhem, à Bougette, à Montpellier, à Cette, à Saint-Félix, au Pont-d'Orb, au Bousquet-d'Orb, à la Betouze-de-Camps, et particulièrement à Moussans, un autre foyer de la famille, dans le Languedoc<sup>17</sup>.

Bon nombre de ces fabriques ont été certainement fondées ou dirigées par d'autres que par les Robert ; mais ceux-ci ont travaillé dans toutes ou à peu près toutes, soit comme maîtres soit comme ouvriers. Il leur est même arrivé, surtout dans les derniers temps, dans le courant de ce siècle, de franchir ce cercle relativement restreint. L'industrie du verre, comme les autres industries, allait se centralisant dans les grandes villes : Toulouse, Bordeaux, Marseille, etc. ; et cette grande industrie, en tuant la petite et en faisant disparaître insensiblement celles des verreries mentionnées plus haut qui pouvaient marcher encore, a obligé nos familles, si elles ont voulu continuer à fabriquer le verre, à se transporter dans ces grands centres. Quelques-unes l'ont fait, du quartier de Gabre comme du quartier de Moussans, et ont eu des chances diverses. Dernièrement encore deux de nos oncles, Philippe de Robert-Lafrégeyre et Numa de Verbizier-Pot-de-Leu, demi-frères et associés, avaient à Bordeaux une fabrique prospère ; mais, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier ici, ils l'ont abandonnée sans retour ; et cet abandon marque la fin de notre industrie familiale vers 1898.

#### NOTES

1. La Roque : *ouvr. cit.* Chap. CXLIV.

2. Ces remontrances étaient faites par un procureur des Verriers, qui, nommé par-devant notaire et muni des titres nécessaires, se transportait à Paris pour demander en leur nom la confirmation des privilèges. Les gentilshommes verriers pouvaient n'être pas tous intéressés dans cette démarche. Dans le cas présent il ne s'agit que de ceux des diocèses de Couzerans, de Comminges et de Rieux, se rattachant spécialement à notre famille et aux familles de Grenier et de Verbizier. Nous

eussions désiré faire figurer en regard des Lettres patentes la Délégation même à la suite de laquelle elles furent accordées ; mais n'ayant pas cette pièce sous la main, nous en transcrivons, à titre de spécimen approchant, une du même genre :

« L'an 1724 et le 27 juin à Carcassonne, après-midy, devant nous notaire, furent présents Noble Anthoine de Grenière, sieur de la Seigne, syndic et procureur général de Messieurs les Gentilshommes de Verreries du département de Grésigne, Noble Jean d'Azemar sieur de Colombier, syndic de Messieurs les Gentilshommes verriers au département du Vivarez, Noble Anthoine de Girard, syndic de MM. les Gentilshommes verriers du département du Bas Languedoc, et Noble Pierre de Robert sieur de Laprade aussy syndic de MM. les Gentilshommes verriers au département de Moussan, lesquels en cette qualité, tant en leur nom qu'à celui de ceux qui composent les departemens, ont dit qu'à raison des privilèges et prerogatives à eux accordés à l'occasion des Verreries, il convient pour leur utilité et celle du public d'en demander la confirmation, et à ce faire de se pourvoir devant Sa Majesté, pour y obtenir à ce sujet des lettres patentes et arrêts de confirmation, et comme il importe d'aller avant en cause les susnommés donnent pouvoir à Noble François de Granier de Fonblanque, citoyen du lieu d'Auteserre, juridiction de Penne en Albigeois, exerçant l'art et science de Verrerie absent, pour et au nom des comparans comme procèdent et pour tous lesquels qui les ont nommés syndics des departemens se transporter incessamment en la ville de Paris où estant se pourvoir devant le Roy pour le supplier de confirmer les statuts privilèges et prerogatives à Eux accordés au sujet des Verreries en y faisant inserer les anciens titres, ce faisant que les Verreries ne travailleront que pendant six mois de chaque année, suivant et conformément aux actes memoires et instructions qui lui seront remis, et qu'on nommera dans les impletations qui seront sur ce dressées, le tout aux frais et depens de leur communauté, promettant d'avoir pour agréable tout ce que par lui sera fait, requis et consenty, ne point le revoquer, au contraire le relever de ladite charge sous l'obligation de leurs biens, et du général et particulier de leur communauté.

Fait et reçu présent le sieur Philippe de Fornié, docteur en médecine resident à Saint Pons de Thomiers, et Victor Sabarthe habitant dudit Car<sup>e</sup>, signés avec lesdites parties, et nous François Lugar, notaire royal de ladite ville, soussigné qui ay delivré la presente sans autre

La Seigne, Colombier, Dazemar, De Girard, V. Sabarthe, Laprade de Robert, Fournier d<sup>r</sup> médecin, Lugar notaire royal

Contrôlé à Carcassonne le 27 juin 1724

Maguelonne. »

- Arch. départ. de l'Hérault : C. 2700.

Cette pièce, bien que visant une question particulière de discipline, relative à la durée des campagnes ou du travail dans les verreries, plutôt qu'une confirmation de privilèges proprement dite, donne une idée suffisante de la forme sous laquelle étaient rédigées les procurations d'une nature analogue.

3. Le Roy de France : quel roi ? Faut-il voir là Saint Louis ? et seul ? conformément à la tradition, ou l'ensemble de ses successeurs ? et peut-être même de ses prédécesseurs ? En tout cas, il ne s'agit pas de Charles VII qui « confirme » les privilèges octroyés par l'autorité royale, considérée semble-t-il comme impersonnelle.

4. Ces privilèges, appliqués d'abord uniquement aux Verriers du Languedoc, durent s'étendre par la suite à toute la France.

5. Ce premier article réserve expressément et exclusivement les privilèges aux familles verrières mises originairement en possession de ces privilèges, et c'est l'inobservance de ce statut primordial qui amena à la longue la déchéance de l'industrie du verre, si largement dotée au début, comme on va le voir par les articles suivants.

6. Ceci paraît dire que les filles pouvaient transmettre la verrerie à leurs fils pourvu que leurs maris fussent nobles de race. Le mot père est ici : beau-père.

7. C'est la grande affaire du secret de fabrication et du serment.

8. Il s'agit ici uniquement, bien entendu, des ouvriers proprement dits, travaillant le verre, et non des manœuvres attachés à leur service et qu'on employait à divers ouvrages comme préparation du bois, entretien du feu, emballage ou transport des marchandises, et généralement à tous travaux, pourvu qu'ils fussent étrangers à la manipulation du verre, scrupuleusement réservée aux gentilshommes.

9. Ce terme est remarquable, ces « campagnes ouvrières » rappelant le premier métier des ancêtres et leurs vieilles « campagnes militaires ».

Les gentilshommes avaient droit par « réveillée » ce qu'en Languedoc on nommait « campagne » à des appointements fixes, un chapeau brodé, l'entretien à la table du maître, le logement et la nourriture de leurs chevaux et de leurs chiens. En arrivant à sa « place » le gentilhomme trouvait un déjeuner froid ; toutes les heures, un apprenti criait : « A boire pour ces Messieurs » et au moment du repas : « A dîner pour ces Messieurs ». Le verrier quittait ses légers vêtements de travail, la coiffe qui lui entourait la tête, la manche qui protégeait son bras, revêtait un pantalon et un habit veste, dînait rapidement, puis après des ablutions complètes, soupaît avec la femme du maître de la Verrerie. (V. Saint Quirin, pp. 28 et 29).

10. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner du rôle militaire joué par un certain nombre de nos ancêtres, comme on a pu le voir dans la Généalogie.

11. La verrerie moderne n'est plus du tout ce qu'était l'ancienne. Les conditions de fabrication ont complètement changé, et avec elles la physionomie de l'ouvrier, chez lequel on chercherait en vain le gentilhomme et l'artiste d'autrefois. On trouvera de celui-ci une peinture fidèle dans un ouvrage d'Elie Berthet intitulé *Le Gentilhomme verrier*, dont le héros est Robert de Briqueville. - Il convient d'ajouter que nos familles ne travaillaient que le verre blanc ; la manipulation du noir leur était absolument étrangère.

12. Il en est de même pour les Grenier et les Verbizier.

13. Peut-être y en avait-il encore quelque autre. Cette liste, en tout cas, n'est pas donnée comme une liste fermée.

14. Cette verrerie fut rasée en 1697 pour avoir abrité une assemblée du Désert (V. III<sup>e</sup> Part. Chap. XIX).

15. A Mane, la partie du hameau où se trouvait la fabrique porte encore aujourd'hui le nom de *La Verrerie*.

A Serredecor, il y a eu des verreries soit au hameau même soit aux environs. L'une d'elles, celle du Gayétayré, fut brûlée et ruinée, comme on le verra plus bas, pendant les guerres de religion (V. III<sup>e</sup> Partie, Chap. IV).



16. Nous rappelons que la verrerie de Mauvezin fut fondée par Clovis de Robert-Falga et Jacques de Grenier-Périlhous en 1681 (Généalogie, note 64 pp. 124-125).

17. Nous ne prétendons pas, au reste, mentionner ici toutes les verreries qui peuvent avoir existé dans les régions précitées.

## CHAPITRE VII

### Les Gentilshommes verriers de Gabre.

Nous n'avons guère envisagé jusqu'ici la famille de Robert qu'en elle-même. Nous l'étudierons désormais relativement aux événements auxquels elle a pu être mêlée.

A ce point de vue, la première observation qui s'impose, eu égard aux événements auxquels nous faisons allusion, c'est que la famille n'y est pas également intéressée tout entière. Si elle a pu toute y prendre part au début, il n'en a pas été de même dans la suite, à cause de la séparation qui s'est opérée dans son sein, et qui a fait qu'une partie a vécu, à compter d'une certaine période, dans un ou même plusieurs milieux différents : nous voulons parler, on le devine sans peine si on nous a suivis jusqu'à présent, des Robert établis ailleurs que dans cette contrée de Gabre, qui doit faire dorénavant le sujet exclusif de nos recherches.

Une seconde observation à faire, c'est que la famille de Robert n'a pas été la seule à prendre part à ces événements. Et c'est ici le lieu de rappeler les liens étroits qui la relie, sous le rapport historique aussi bien que sous le rapport généalogique, aux deux familles de Grenier et de Verbizier. Ces trois familles ont vécu côte à côte depuis des siècles, réunies par la parenté à la suite d'alliances nombreuses ; par leur industrie, qu'elles ont exercée en commun de temps immémorial ; par leurs intérêts et aussi leurs goûts, qui étaient identiques ; par leurs idées enfin, dont la concordance se manifesta d'une façon toute particulière sur le terrain religieux. Aussi les retrouvons-nous toujours ensemble si loin que nous remontions dans le passé. L'histoire de l'une, par conséquent, se confond avec celle des deux autres ; et voilà pourquoi nous avons dû, de toute nécessité, les comprendre toutes trois dans la suite de ce travail. Et c'était justice, car elles peuvent revendiquer chacune au même titre leur participation commune aux faits que nous aurons à raconter.

Avant d'entreprendre le récit de ces faits, qui eurent Gabre pour théâtre principal, nous avons jugé utile de faire connaître sommairement le passé de cette localité, chef-lieu d'une commune où il n'est presque pas de hameau qui n'ait donné son nom à quelque verrier ou qui ne le lui ait emprunté. Les familles nommées ci-dessus y ont joué un rôle prépondérant depuis le temps de la Réforme, temps auquel elles nous paraissent s'y être établies<sup>1</sup>. Leurs membres sont connus dans l'histoire du Protestantisme français sous la qualification générale de gentilshommes verriers ; et c'est sous ce nom que nous les désignerons nous-mêmes dans la suite de cette étude.

## NOTES

1. Cet établissement se rattache sans doute à l'immigration générale qui marqua cette période, durant laquelle un grand nombre d'habitants des provinces voisines, fuyant la persécution, vinrent se réfugier dans le pays de Foix, sous la protection de Marguerite de Navarre et de Jeanne d'Albret, qui favorisaient de tout leur pouvoir les adeptes du nouveau culte (V. Bertrand Hélye : *Historia comitum fuxensium* - Vieillard, Toulouse 1540 ; Pierre Olhagaray : *Histoire des comtes de Foix, Béarn et Navarre* - Paris 1629 ; et *Le Mémorial historique*, contenant la narration des troubles et ce qui est arrivé diversement de plus remarquable dans le pays de Foix et Diocèse de Pamiers, depuis l'an de grâce 1490 jusques à 1640, par M. Jean-Jacques de Lescazes Foixien, prêtre, jadis Curé de Foix, et à présent de Bénac, et ses annexes de Serres et du Bosc, au même Diocèse - Toulouse, Arnaud Colomiez, imprimeur ordinaire du Roi et de l'Université, 1644).